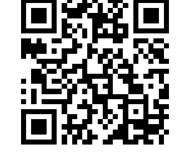
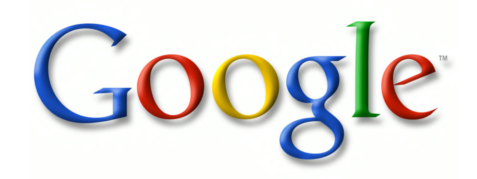




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1867



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

M. DUMOULIN
Quai des Augustins, 13

A. HEROLD (Libr[ie] FRANCK)
Rue de Richelieu, 67

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1867.

MM. de Barthélemy,	Président.
De Saulcy,	premier Vice-Président.
Chabouillet,	deuxième Vice-Président.
Guillaume Rey,	Secrétaire.
Riant.	Secrétaire-adjoint.
de La Villegille,	Trésorier.
Pol Nicard,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. E. Egger.
Huillard-Bréholles.
Michelant.
Vallet (de Viriville).
de Guilhermy.

Membres de la commission des fonds.

MM. E. Renan.
Creuly.
Bourquelot.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1867.

MM.

1. Guizot (F. P. G.) G. C. ✵, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue de l'Oratoire, 10 (1828).

2. Taillandier ✵, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1828-1848).

3. Martonne (G. M. de) ✵, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).

4. Breton (Ernest) ✵, rue Richer, 12 (1838-1854).

5. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✵, sénateur, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), surintendant des beaux-arts, au Louvre (1854).

6. Bernard (Auguste) ✵, inspecteur général honoraire de l'imprimerie et de la librairie, rue Cassini, 16 (1843-1856).

7. Maury (Alfred) O. ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de l'Empereur, professeur au Collége de France, rue de Seine, 1, au pavillon du palais de l'Institut (1842-1858).

8. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

MM.

9. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre honoraire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Notre-Dame-des-Champs, passage Stanislas, 2 (1842-1861).

10. Saussaye (Louis de La) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er Avril 1867.

MM.

1. Villegille (Arthur Nouail de La) ✱, secrétaire du comité imperial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 12 (29 novembre 1836).

2. Longpérier (Adrien Prévost de) O ✱. membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des antiques et de la sculpture moderne des Musées impériaux, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

MM.

3. Labat (Eugène) ✻, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-Saint-Germain, 58 (9 janvier 1840.)

4. Bourquelot (Félix) ✻, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

5. Lacabane (Léon) O. ✻, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes, 81 (9 juin 1841).

6. Marion (Jules) ✻, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, et du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

7. Gaucheraud (Hippolyte), rue du Cherche-Midi, 5 (9 février 1843).

8. Quicherat (Jules) ✻, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Casimir-Delavigne, 9 (9 mai 1845).

9. Renier (Léon) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

10. Grésy (Eugène), rue La Rochefoucauld, 31 (9 mars 1846).

11. Villot (Frédéric) O. ✻, secrétaire général des Musées

MM.

impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

12. KOENIGSWARTER (Louis) ✠, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Marignan, 11 (10 décembre 1849).

13. FAVÉ (Ildefonse) C. ✠, général de brigade, commandant l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, à l'École polytechnique (9 août 1850).

14. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), secrétaire et professeur suppléant à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

15. ROUGÉ (le vicomte Emmanuel DE) O. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, professeur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

16. BRUNET DE PRESLE (Wladimir) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École impériale des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 61 (9 avril 1851).

17. HUILLARD-BRÉHOLLES (Alphonse) ✠, chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 53 (9 avril 1851).

18. LASTEYRIE (le comte Ferdinand DE), membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

19. BORDIER (Henri), rue Joubert, 21 (9 avril 1851).

MM.

20. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

21. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

22. Saulcy (Félicien de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 17 (6 juin 1851).

23. Michelant (Henry-Victor) ✻, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission du catalogue général des manuscrits, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Forest, 5 (Montmartre) (19 décembre 1853).

24. Waddington (William-Henri), membre de l'Institut, (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

25. Devéria (Théodule), conservateur adjoint au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 10 (8 novembre 1854).

26. Cocheris (Hippolyte), bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la commission des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

27. Delisle (Léopold) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, président de la commission du catalogue général des manuscrits, bibliothécaire au département des

MM.

manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue d'Hauteville, 13 (9 juillet 1855).

28 Vallet de Viriville (Auguste) ✻, professeur à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

29. Mariette (Auguste) O. ✻, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

30. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✻, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

31. Egger (Émile) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

32. Le Blant (Edmond) ✻, membre de l'Institut archéologique de Rome, rue Debelleyme, 3, avenue de l'Impératrice (2 mars 1859).

33. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 49 (16 novembre 1859).

34. Boutaric (Edgard), ✻ sous-chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, boulevard Saint-Michel, 115 (4 janvier 1860).

35. Vogüé (le comte Melchior de), rue de l'Université, 93 (4 juillet 1860).

36. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes,

MM.

et de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

37. Passy (Louis), docteur en droit, rue de Clichy, 49 (7 août 1861).

38. Bertrand (Alexandre) ※, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 11 (7 août 1861).

39. Chabouillet (P. M. Anatole) ※, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale, secrétaire de la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Boursault, 22 (4 novembre 1861).

40. Guillaume-Rey (Alban-Emmanuel), rue du Dragon, 15 (5 février 1862).

41. Guérin (Victor), docteur ès lettres, rue de Vaugirard, 57 (3 décembre 1862).

42. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 2 (2 mai 1866).

43. Guilhermy (le baron de) ※, conseiller à la Cour des comptes, membre du comité impérial des sociétés savantes et de la commission des monuments historique, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

44. Read (Charles), chef de la division des archives et des travaux historiques à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

45. Heuzey (Léon), professeur à l'École des beaux-arts, quai de la Mégisserie, 8 (1er mai 1867).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Sirand (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Martigny (l'abbé), curé de Bagé-le-Châtel (20 mars 1861).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

Fleury (Édouard), à Laon (3 juin 1863).

Allier.

Chazaud, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Aube.

Arbois de Jubainville (d') ✻, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✻, chanoine, à Troyes (7 juin 1865).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'article 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national ou étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

MM.

Aude.

TOURNAL ✠, secrétaire de la commission archéologique, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Narbonne (11 avril 1866).

Bouches-du-Rhône.

ROUARD (E.) ✠, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

JACQUEMIN (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Arles (4 décembre 1861).

Calvados.

CAUMONT (A. DE) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

CHATEL (Eugène), archiviste du département, de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

DU FRESNE DE BEAUCOURT (G.), au château de Morainville, par Blangy; à Paris, rue de Bellechasse, 44 (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

DELAYANT, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Côte-d'Or.

LAPÉROUSE (Gustave), membre du conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

BAUDOT (Henri), président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

MM.

D'Arbaumont (Jules), à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), conservateur du musée, à Beaune (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph), conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Côtes-du-Nord.

Ropartz (Sigismond), avocat, à Guingamp (5 mars 1862).

Gaultier du Mottay (Joachim), président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Plérin (7 janvier 1863).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Fillioux (A.), conservateur du musée, à Guéret (14 mars 1866).

Deux-Sèvres.

Beauchet-Filleau, juge de paix à Chefboutonne (11 mai 1865).

Rondier, juge honoraire à Melle (7 juin 1865).

Dordogne.

Dessalles (Léon), à Périgueux (29 mars 1851).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Devoucoux (Mgr) ✠, évêque d'Évreux (4 juin 1862).

Lebeurier (l'abbé), archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Ménant (Joachim), juge au tribunal à Évreux (1er avril 1863).

Finistère.

Levot (P.), conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest (1er février 1865).

MM.

Lemière (P.-L.), à Morlaix (13 décembre 1865).

Gard.

Michel (Emmanuel) ✠, ancien conseiller à la Cour impériale de Metz, à Alais (19 mai 1846).

Aurès ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes (11 janvier 1865).

Haute-Garonne.

Barry (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Gironde.

Moulins (Charles des), à Bordeaux, rue de Gourgues, 5 (29 août 1851).

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à la Réole (3 juin 1863).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Bordeaux, rue Héliot, 11 (16 janvier 1867).

Hérault.

Ricard (Adolphe), à Montpellier, secrétaire de la Société archéologique (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers (4 mars 1863).

Indre-et-Loire.

Du Plessis (G), à Loches (9 avril 1840).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

MM.

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saunier (9 juin 1821).

Guichard, à Cousance (12 mars 1862).

Loire.

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Loire (Haute-).

Aymard, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Cailliaud (Frédéric) ✻, directeur conservateur du Musée, à Nantes (29 mai 1830).

Girardot (le baron de) O. ✻, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Loiret.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Mantellier ✻, président à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Du Faur (Germain-Philippe-Anatole, comte de Pibrac), ancien élève de l'École Polytechnique, de la Société des Sciences et de la Société archéologique d'Orléans, (15 mai 1865).



Lot-et-Garonne.

MM.

Barrère (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Magen, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (1er février 1865).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Angers (11 avril 1866).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Barbat (L.) ❋, à Châlons-sur-Marne (10 avril 1861).

Savy ❋, agent voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

Loriquet, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie impériale, à Reims (9 janvier 1867).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux (Th.), à Langres.

Meurthe.

Guillaume (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, à Nancy (10 avril 1843).

Beaupré, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

Mougenot (Léon), à Nancy (10 juin 1861).

Meuse.

Dumont, juge au tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

MM.

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Buvignier (Charles), avocat, à Verdun (4 mars 1863).

Morbihan.

Rozenswieg (Louis), archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Moselle.

Robert (Charles) C. ✻, intendant militaire, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Metz, et à Paris, rue des Saints-Pères, 9 (9 mai 1848).

Mardigny (Paul de) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Metz (4 août 1858).

Prost (Auguste), à Metz (5 mars 1862).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Metz, place Saint-Martin (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Metz (5 novembre 1862).

Abel (Charles), avocat, à Metz (4 février 1863).

Bouteiller (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, à Metz (2 février 1864).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Metz (18 janvier 1865).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Metz (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la cour impériale (7 mars 1866.

Nord.

Coussemaker (Edmond de) ✻, correspondant de l'Institu (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✻, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 73 (9 mai 1855).

MM.

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université,8 (5 juin 1861).

Oise.

Colson (le docteur) ❋, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt ❋, à Ribecourt (16 avril 1856).

De Lépinois, conservateur des hypothèques, à Clermont (16 novembre 1859).

Mathon, conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beauvais (7 décembre 1864).

Demarsy (Arthur), conservateur des musées, à Compiègne, et à Paris (12 décembre 1866).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) ❋, inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Belleyme (Orne), et à Paris (9 avril 1854).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ❋, ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

Héricourt (le comte Achmet d') ❋, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

Boulangé (Georges) ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine, directeur du grand séminaire, à Arras (9 janvier 1854).

MM.

LINAS (Charles DE) ✠, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

MARMIN (Charles), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (2 décembre 1863).

Puy-de-Dôme.

BOUILLET (J. B.) ✠, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✠, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

RAYMOND (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhin (Bas-).

LEVRAULT (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Obernay (9 décembre 1843).

MORLET (Charles-Gabriel DE) O. ✠, colonel du génie en retraite, à Saverne et à Strasbourg (6 juin 1860).

SPACH (Louis) ✠, archiviste du département, à Strasbourg (6 janvier 1864).

Rhin (Haut-).

CHAUFFOUR (Ignace), avocat à Colmar (7 juin 1865).

MOSMANN ✠, architecte de la ville de Colmar, aux Unterlinden (6 février 1867).

Rhône.

REY (Étienne), peintre et architecte, à Lyon, cours Morand, 16 (9 mars 1834).

ALLMER (A.), place du Prince-Impérial, 9, à Lyon (6 mars 1861).

MM.

Soultrait (le comte Georges de) ✻, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

Martin-Daussigny (le docteur), conservateur du Musée des antiques, à Lyon (20 avril 1864).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Saône (Haute-).

Suchaux (Henri), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

Chabas (F.) ✻, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, président de la société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Ragut (Camille), archiviste du département, à Mâcon (7 juin 1865).

Beaune (H.), procureur impérial à Louhans (15 novembre 1865).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Sarthe.

Hucher (E.) ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

Despine (le Dr baron Constant), inspecteur des eaux minérales, à Aix-les-Bains (6 mars 1861).

Savoie (Haute-).

Despine (A.), à Annecy (4 juin 1862).

Seine.

MM.

Leclerc (Lucien), médecin major de 1re classe au 43e de ligne, rue Crozatier, 21 (20 novembre 1851).

Seine-Inférieure.

Delaquerrière (E), à Rouen (29 mars 1823).

Cochet (l'abbé) ✻, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen, rue des Carmélites (9 août 1853).

Semichon (E.), boulevard Beauvoisine, 31, à Rouen (2 avril 1862).

Belleval (René de), au château de Bois-Robin, par Aumale (4 mars 1863).

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), à Trilport (21 décembre 1864).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

Vinet (Ernest), à Sannois, et à Paris, rue de Madame, 1 (5 juin 1861).

Benoit ✻, conseiller à la Cour impériale, à Paris, rue Joubert, 45, et à Mantes (9 août 1855).

Davillier (Charles), à Morainvillers (3 juin 1863).

Cougny (E.), professeur au lycée impérial, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✻, bibliothécaire de l'École impériale militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Somme.

MM.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques), correspondant du ministère de l'instruction publique, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), curé d'Ennemain, par Athies (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé Jules), chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art chrétien*, à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✠, à Montauban (9 mars 1853).

Lagrèze-Fossat (A.), à Moissac (16 janvier 1867).

Var.

Giraud (l'abbé Magloire), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), conservateur du musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

MM.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Epinal (6 février 1867).

Yonne.

Salmon (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

Algérie.

Galles (René), sous-intendant militaire (4 avril 1864).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Espagne.

Tiran (Melchior) ✠, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

MM.

HALLIWEL (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

BIRCH (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

PETRIE (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

PARKER (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

MAYER (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

FRANKS (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

HARTH (William-Henry), à Londres (6 juillet 1864).

Belgique.

VAN DER MEERSCH, archiviste de la Flandre orientale, à Gand (9 mars 1845).

ROULEZ (J.) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

WITTE (le baron J. DE), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre

de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Polain (Matthieu-Lambert) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Danemark.

Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États Pontificaux.

Rossi (le chevalier J. B. de) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes

MM.

et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Henzen (le Dr Wilhelm), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

Janssen (L. J. F.), conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Namur (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario (Louis) G. O. ✠, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de

MM.

l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cittadella (Luigi-Napoleone), conservateur des Archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Giancarlo), professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

Gal (l'abbé), prieur de l'insigne collégiale de Saint-Ours, à Aoste (6 juillet 1864).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlaender (Julius), conservateur du Musée des médailles à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpt (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

MM.

LEPSIUS (Richard) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858).

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

JAHN (Otto), professeur à l'Université, à Bonn (10 janvier 1853).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

KOEHNE (Bernard DE), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (le général J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

SABATIER, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, et à Montmartre, rue Cauchois 6 (29 août 1851).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

TROYON, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

FAZY (Henry), professeur à Genève (4 février 1863).

MM.

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne, et à Paris, rue de Clichy (11 juillet 1866).

Wurtemberg.

Keller (Adelbert von), professeur de littérature du moyen âge à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

Aisne, *Saint-Quentin*. Société Académique.

Aube, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département.

Calvados, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Charente, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département.

Cher, *Bourges*. Commission Historique du Cher.

Côte-d'Or, *Dijon*. Commission d'Archéologie.

Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

Creuse, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société Archéologique du département.

Gard, *Nîmes*. Académie.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie impériale des

Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

MARNE, *Reims*. Académie impériale de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

MOSELLE, *Metz*. Académie impériale de Metz.

NORD, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHIN (BAS-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

RHÔNE, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société Archéologique.
— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*, Société de Statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

TARN, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

VAR, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'Émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Grætz*. Société Historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société Historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Académie d'Archéologie.

— *Mons*. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

— Académie royale des Beaux-Arts de San-Fernando.

ETATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société Ethnologique.

— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société Archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des Sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société Archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des Sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

Suisse, *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société Historique des Cinq Cantons.

— *Genève*. Société d'Histoire et d'Archéologie.

Turquie, *Constantinople*. Société Centrale.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU PREMIER TRIMESTRE DE 1867.

Séance du 9 janvier.

Présidence de MM. Michelant et de Barthélemy.

M. Michelant, président sortant, adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Messieurs,

« En quittant cette place où m'avait appelé votre bienveillance, mon premier devoir, et il m'est doux à remplir, est de vous remercier du concours affectueux que vous m'avez accordé pour faciliter une tâche si honorable. Ceux de vous qui avant moi ont exercé ces fonctions savent combien elles resserrent et rendent plus étroits les liens d'amitié qui nous unissent tous ; permettez-moi donc de faire appel à vos souvenirs et à vos propres sentiments et de consacrer les quelques instants que vous voulez bien m'accorder encore à vous parler de vos travaux, à constater vos progrès, à chercher les moyens de rendre plus fructueux vos efforts.

« Vos finances sont aujourd'hui dans un état prospère ; ébranlées un moment, vous avez su les rétablir par de sages

mesures ; l'habile gestion de vos derniers trésoriers a comblé en partie le déficit qui commençait à s'agrandir, et nous remettrons intact, je l'espère, à nos successeurs, le dépôt que nous avions reçu de nos devanciers.

« Malgré les justes charges que vous avez imposées à vos correspondants, leur nombre s'accroît de jour en jour ; en 1855, il s'élevait à 83 ; aujourd'hui, il est de 150 ; les savants les plus distingués de la province s'empressent de solliciter l'honneur de figurer sur notre liste ; mais s'ils ont accepté avec joie le léger sacrifice que vous leur demandiez, n'oublions pas qu'ils attendent en échange l'envoi régulier de nos travaux ; convions-les à y prendre une part directe sans se laisser arrêter par un excès de modestie ou une défiance injuste d'eux-mêmes.

« Je ne dois pas omettre les relations que nous venons de nouer avec les services scientifiques de l'administration municipale de Paris ; elles ne peuvent manquer de nous offrir à l'avenir de nouveaux avantages.

« Les distinctions n'ont pas manqué non plus à notre compagnie : deux de nos confrères ont été promus au grade d'officier dans la Légion d'honneur ; l'un [1], directeur d'une école connue et appréciée de toute l'Europe par le nombre de savants qu'elle a initiés aux méthodes d'investigations les plus sûres ; l'autre [2], professeur éminent dans cette illustre Université de Paris, dans tous les temps la gloire de notre pays. Trois autres ont reçu la décoration de chevalier ; deux [3] d'entre eux se sont signalés par des découvertes de la plus haute importance en Orient ; le troisième [4], un des plus aimés et des plus érudits parmi nous, l'a obtenue sur la présentation du bureau que S. E. le Ministre y avait autorisé, en témoignage de la haute estime qu'il accorde à nos travaux.

1. M. Lacabane, directeur de l'École des chartes.
2. M. Egger, professeur à la Faculté des lettres.
3. MM. Rey et Guérin.
4. M. Marion.

« A ces succès, viennent malheureusement se mêler des pertes cruelles. Nous avons eu à regretter dans le cours de cette année deux membres résidants : l'un, dans un court espace de temps, avait su gagner nos cœurs autant par son exquise courtoisie et l'affabilité de ses manières que par l'étendue de ses connaissances en archéologie. Vous avez tous nommé M. de Blacas, que je devrais voir en ce moment à mes côtés, et qui nous a été enlevé subitement, au moment où il s'apprêtait à vous remercier de la distinction que vous veniez de lui conférer; l'autre [1], éloigné depuis longtemps de nos réunions par sa mauvaise santé et le poids de ses travaux, a laissé derrière lui dans la publication du Trésor des Chartes le monument d'une longue et patiente érudition. Enfin, au moment où je vous adresse ces paroles d'adieu, nous sortons des funérailles d'un troisième confrère [2] qui, après avoir consacré sa vie à explorer le sol antique de l'Italie, est allé s'éteindre aux lieux mêmes qui ont été témoins de ses curieuses investigations, de ses intéressantes découvertes.

« Mais vos rangs ne restent pas longtemps vides, et vous n'avez eu que l'embarras du choix pour combler ces lacunes. Vous avez appelé pour les associer à vos recherches, un jeune [3] érudit qui consacre une brillante position de fortune à explorer les régions du Nord, d'où il a rapporté de précieux matériaux sur l'histoire et les antiquités des peuples septentrionaux ; et tout récemment un vétéran de la science archéologique [4], un antiquaire connu par ses travaux sur le vieux Paris, dont le nom manquait à notre liste qu'il est venu compléter.

« Cependant le tableau des pertes que nous avons essuyées, me rappelle un devoir qui nous reste toujours à remplir

1. M. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire.
2. M. Noël des Vergers.
3. M. le comte Paul Riant.
4. M. le baron de Guilhermy.

envers d'anciens confrères, que beaucoup d'entre vous n'ont pas connu et dont le souvenir semble même s'effacer peu à peu parmi nous. C'est en vain que des appels réitérés ont essayé de combler cette lacune si regrettable; des travaux importants, des occupations urgentes ont entravé la bonne volonté de ceux qui s'étaient chargés de ce pieux devoir envers ceux qui l'attendent depuis si longtemps. Permettez-moi donc, pour interrompre la prescription, si j'ose employer ce terme, de vous rappeler brièvement ceux que nous regrettons.

« C'est d'abord Duchalais, enlevé le 20 août 1854 et que notre président, en annonçant sa mort, signalait à la Société, comme un « de ses membres les plus zélés, un de « ceux qui ont pris à ses travaux la part la plus active, de « ceux enfin sur lesquels elle croyait pouvoir fonder les plus « belles espérances.... dans lequel nous perdions non-seu- « lement un confrère, mais un ami dévoué. » Mais si Duchalais attend encore la notice nécrologique qui lui est due, je dois me hâter de vous annoncer que celui d'entre vous dont l'amitié a cru pouvoir seule le louer dignement, m'a donné l'assurance, et il m'a autorisé à vous l'annoncer, qu'il s'acquitterait sous peu de cette tâche. — Je vous citerai ensuite MM. Le Bas et Lenormant, le premier, justement connu par l'impulsion qu'il a donnée à l'étude de l'épigraphie ; le second qui, par sa réputation, je ne dirai pas seulement européenne, mais universelle en quelque sorte, semblait personnifier l'archéologie. Si tous deux n'ont apporté qu'un faible contingent à nos publications, n'oublions pas l'éclat que jetaient sur notre liste des noms que nous étions fiers d'y inscrire. Je me garderai d'omettre le commandant De Lamarre qui, comme ces vaillants officiers de l'armée d'Afrique, dont nous possédons un des types les plus éminents parmi nous, se délassait des combats par l'étude de l'antiquité et ne déposait l'épée que pour prendre la plume ou le crayon. Je nommerai enfin M. de Beaulieu, longtemps notre doyen, qui, pendant trente ans, n'a pas cessé

de prendre part à nos travaux et à nos charges comme membre résidant, sans vouloir solliciter le titre d'honoraire auquel il avait tant de droits.

« Les notices nécrologiques occupent d'ailleurs une place honorable dans nos Mémoires qu'elles complètent : s'acquitter de cette tâche, c'est donc doublement travailler pour la Société, et c'est surtout par vos travaux, Messieurs, que vous l'avez élevée au degré de prospérité dont elle jouit actuellement, que vous lui avez acquis cette juste renommée que vous devez chercher à accroître encore. C'est là le point que je veux par-dessus tout signaler à votre attention pour y concentrer tous vos efforts ; et peut-être à cette occasion oserai-je ajouter quelques réflexions qui m'ont été suggérées à diverses reprises dans des entretiens familiers. Nous avons pris et nous prenons tous les jours les résolutions les plus sages, les mesures les plus utiles ; mais il est difficile d'en assurer l'exécution régulière, avec une organisation où la durée des fonctions est si courte. Réfléchissez donc à votre tour. Voyez si un Règlement qui remonte à plus de 30 ans répond aux besoins actuels, et s'il ne serait pas nécessaire de le modifier. Examinez d'un autre côté si tel qu'il est, n'est pas susceptible de recevoir une application qui satisfasse aux nouvelles exigences ; mais dans l'un et l'autre cas, soyez bien convaincus de cette vérité, que c'est dans l'observation rigoureuse de la loi, telle qu'elle existe, que se trouve le salut commun. Que chacun de vous se pénètre bien de l'esprit de ce code, qu'il remplisse en ce qui le concerne les obligations qui nous sont prescrites et vous verrez notre Société arriver à un état plus florissant encore. Suivez l'impulsion que ne peut manquer de vous donner mon successeur, qui, jeune encore, compterait parmi les plus anciens de la compagnie, si les devoirs d'une carrière publique ne l'en avaient éloigné et ne l'avaient arraché pendant des années à des études auxquelles il s'est empressé de revenir lorsqu'il s'est vu libre. Son érudition tout à la fois si profonde et si étendue, son zèle ardent pour la

science et ses autres qualités lui méritaient bien la distinction que vous lui avez décernée, et sous son habile direction, je m'efforcerai par mon zèle, de contribuer pour ma faible part aux progrès et à la prospérité d'une Société à laquelle je serai toujours redevable de mon titre le plus glorieux, l'honneur d'avoir été son président. »

M. de Barthélemy, président élu, remplace M. Michelant au fauteuil et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Je ne veux pas abuser des moments de la Compagnie en prenant la parole : il y aurait de ma part plus que de l'indiscrétion à venir vous entretenir longuement après l'allocution que vous venez d'entendre, qui résume si exactement l'histoire de la Société pendant l'année écoulée sous la présidence intelligente et dévouée de M. Michelant. Les paroles que mon savant ami a prononcées seront lues par nos nombreux associés correspondants avec autant d'intérêt que vous en avez éprouvé en les écoutant.

« Mais j'ai un devoir à remplir : c'est de vous prier d'agréer toute ma gratitude de la bienveillance avec laquelle vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour occuper une place à laquelle j'ai vu s'asseoir des confrères qui sont mes maîtres. Leur exactitude, leur zèle, leur grande expérience des débats académiques ne me permettent pas d'avoir l'ambition de les dépasser : tous mes efforts se borneront à tâcher de les imiter, et votre concours amical m'aidera, j'espère, à me tenir à la hauteur du rang que vous avez voulu que j'occupe une année parmi vous.

« Je crois être l'interprète fidèle de la Société en proposant de témoigner notre reconnaissance aux membres du bureau, et particulièrement à M. Michelant qui, malgré sa grande modestie, vous a laissé deviner tout ce qu'il a su faire pour l'honneur et la prospérité de la Compagnie ; à M. Guérin qui a été d'une exactitude exemplaire dans des fonctions

qui sont loin d'être une sinécure; à M. Nicard aux soins persévérants duquel nous devons d'avoir de l'ordre dans notre bibliothèque; à M. de La Villegille entre les mains de qui nos finances ne peuvent que prospérer : je propose à la Société de voter des remercîments au bureau sortant. »

Sur la proposition du président, la Société vote par acclamation des remercîments au bureau sortant.

Le Président annonce à la Compagnie la perte regrettable qu'elle vient de faire dans la personne de M. Noël des Vergers, membre résidant.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts qui prie la Société des Antiquaires de vouloir bien accorder la collection complète de ses publications à l'établissement qu'il dirige. Cette demande est accueillie favorablement par la Compagnie qui charge M. l'Archiviste de l'exécution de cette mesure.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Geslin qui sollicite la place de membre résidant vacante par le décès de M. Noël des Vergers. Les présentateurs sont MM. Michelant et Nicard. La commission chargée de faire le rapport sur cette candidature est composée de MM. de Longpérier, de Vogué et Le Blant. M. Read, chef des travaux historiques à l'Hôtel de Ville, adresse une semblable demande : il a pour présentateurs MM. Bordier et Quicherat; les commissaires sont MM. de La Villegille, Nicard et de Guilhermy. M. Aubert, présenté par MM. Marion et de Barthélemy, se porte également candidat pour cette vacance. Les commissaires désignés sont MM. Quicherat, Bourquelot et Boutaric.

Travaux.

M. Grésy donne lecture du rapport de la commission

chargée d'examiner les titres de M. Givelet qui sollicite le titre d'associé correspondant. M. Givelet ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages est proclamé associé correspondant national à Reims (Marne).

M. de Witte fait la communication suivante sur une statuette d'Hercule avec vêtement d'or :

« La statuette de bronze que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux des membres de la Société est de travail étrusque; elle représente Hercule. Une particularité très-remarquable qui mérite d'être signalée est le petit vêtement d'or qui, dans les temps anciens, y a été ajouté; ce vêtement recouvre le ventre et une partie de la poitrine; de petits clous d'or le fixent par devant et laissent une assez large ouverture par derrière, parce que la feuille d'or n'a pas assez d'ampleur; les deux extrémités en sont réunies au moyen de broches et de crochets d'or. Une corde formée par des fils d'or tordus a été mise dans les deux mains. Cette corde passe par-dessus la tête et se rattache par derrière à la feuille d'or qui a été employée pour vêtir le héros. A cette occasion je rappellerai qu'en 1859, un savant ami et confrère, M. Adrien de Longpérier, a fait une communication sur les *statues de divinités avec ornements ajoutés après coup*[1]. Entre autres exemples cités par M. de Longpérier, un des plus remarquables et des plus importants par rapport à l'ornementation postérieure à la fabrication est la grande figure de la Fortune, conservée au Musée du Louvre. Cette figure de bronze de 75 centimètres de hauteur a été entièrement revêtue de lames d'argent minces sur lesquelles on a dessiné des ornements dorés. La statue dont on voit plusieurs parties aux endroits où les lames se soulèvent est d'un bon travail; mais l'enveloppe en altère toutes les formes. « Ce n'est pas là certainement l'œuvre d'un artiste, » ajoute M. de Longpérier, « et on est en droit de penser

1. *Bull. de la Société imp. des antiquaires de France*, 1859, p. 98.



Statuette d'Hercule avec vêtement d'or.

« qu'un pieux adorateur a eu la singulière idée d'habiller « richement la divinité qui lui avait été favorable. »

« Plusieurs inscriptions antiques font mention de ces sortes de dons offerts aux dieux et de ces ornements après coup. Celles que M. de Longpérier a recueillies sont extrêmement curieuses; elles fournissent les détails d'où il résulte que l'usage de ces sortes d'offrandes était assez répandu.

« Quant à la statuette que nous examinons, elle nous montre un exemple des plus remarquables de ce zèle religieux qui faisait attribuer aux simulacres des divinités et des héros des objets faits de métaux de prix. Cette statuette représente *Hercule* nu, la peau de lion sur le bras gauche, dans l'action de combattre. Le petit vêtement d'or de travail étrusque, comme la statuette, a été ajouté après coup, je l'ai déjà dit. D'un Hercule combattant qui dans l'origine tenait d'une main la massue et peut-être de l'autre l'arc, on a voulu faire un Hercule conduit par ordre de Busiris à l'autel de Jupiter pour y être immolé et figuré au moment où il brise les liens qui le retenaient enchaîné. Mais l'attitude du héros, les mouvements de ses bras et surtout la présence de la peau de lion sur le bras gauche sont en opposition avec ce fait mythologique. Parmi les monuments qui représentent Hercule enchaîné, le plus remarquable est une charmante *amphore-pélique* de Nola qui après avoir fait partie de la collection Durand[1] a passé dans celle de M. Pankoucke et se trouve aujourd'hui dans la collection de M. le commandant Oppermann. On y voit Hercule, la peau de lion sur la tête, armé de l'arc, du carquois et de la massue, les mains liées et conduit par un esclave éthiopien[2].

« J'ai voulu me rendre compte de l'usage auquel avait pu être employée la plaque d'or qui sert de vêtement à Hercule avant d'avoir été consacrée au héros. Après un examen attentif, j'ai cru un instant que ce pouvait être une grande

1. *Cat. Durand*, n° 306.
2. *Arch. Zeitung*, 1865, pl. CCI.

boucle d'oreille dont la coque formée par la réunion de deux feuilles d'or soudées l'une à l'autre aurait été ouverte et aplatie. Plus tard, en y réfléchissant, j'ai pensé que c'est peut-être la partie supérieure d'une grande fibule d'or; les ornements en forme de petits globules conviennent aussi bien à une boucle d'oreille qu'à une fibule; mais l'ouverture découpée qu'on observe par derrière sur la statuette me semble indiquer l'ouverture d'une fibule, la place où vient se rattacher l'aiguille. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il me semble positif que la plaque d'or est un bijou à l'usage des femmes. »

M. Vallet de Viriville commence la seconde lecture de son mémoire sur les bagues mentionnées au procès de Jeanne Darc comme portées habituellement par l'héroïne.

Séance du 16 janvier.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. Egger, au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. de La Saussaye qui demande à passer membre honoraire, lit un rapport à la suite duquel M. de La Saussaye, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, obtient le titre qu'il sollicite.

M. de Longpérier lit au nom de la commission un rapport sur la candidature au titre d'associé correspondant étranger de M. Wilhelm Henzen, secrétaire de l'Institut archéologique de Rome. On procède au scrutin; M. Henzen ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé associé correspondant étranger, à Rome.

MM. Egger, de Longpérier, Huillard Bréholles, lisent ensuite les rapports dont ils sont chargés par les commissions qui ont examiné les titres de MM. Ernest Roschach,

archiviste de la ville de Toulouse; Lagrèze-Fossat, de Moissac; et Rosenzweig, archiviste du Morbihan; les candidats ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages sont proclamés associés correspondants nationaux savoir : M. Roschach à Toulouse (Haute-Garonne); M. Lagrèze-Fossat à Moissac (Tarn-et-Garonne) et M. Rosenzweig à Vannes (Morbihan.)

M. Boutaric donne communication de deux actes de 1322, trouvés par lui dans les archives du Parlement et relatifs à une transaction entre les héritiers de N. de Bonneval, bourgeois d'Orléans, et le vicomte de la Lomagne, neveu de Clément IV, au sujet du tombeau de ce pape exécuté par les premiers dans l'église d'Uzès. Cette communication donne lieu à diverses observations à la suite desquelles M. Boutaric est prié de rédiger un mémoire détaillé sur cette curieuse découverte.

M. Le Blant donne lecture de la notice suivante :

« Un recueil périodique de création récente, l'*Intermédiaire*, demande à ses lecteurs l'explication d'une épitaphe difficile à comprendre. Je n'entretiendrais pas notre Société de la question posée, ni de la solution, s'il ne devait en ressortir une preuve nouvelle du danger que présentent les restaurations épigraphiques, abandonnées à des mains inhabiles.

« Bien des inscriptions ont été rendues indéchiffrables par ceux qui, pour les rendre plus lisibles, ont marqué de rouge les caractère qu'ils croyaient y voir. Maffei se plaignait, il y a près de cent ans, de défigurations qu'avaient ainsi subies des monuments du musée de Florence. Sous le pinceau qui devait faire ressortir le texte de quelques marbres grecs, de bizarres substitutions de lettres et de syllabes s'étaient produites, et Maffei hésitait à reconnaître, dans leur état nouveau, des légendes qu'il avait vues et copiées quelques mois auparavant[1]. Au Capitole, au Vatican, Marini signalait plus tard le même vice. « En croyant rendre les

1. *Ars critica lapidaria*, p. 105.

monuments plus lisibles, on a souvent, écrivait-il, rendu impossible de les déchiffrer [1].

« Je me suis longtemps arrêté, pour ma part, et non sans étonnement, au début de mes études, devant le seul exemplaire existant des épitaphes chrétiennes antiques de Paris, et qui placé à une certaine hauteur, laissait confondre, avec la lettre réelle, les traits rouges dont on l'avait surchargé.

« Quelque dommage qu'aient subi tous ces marbres, il doit en être peu qui aient autant souffert d'une restauration maladroite, que l'épitaphe à laquelle l'*Intermédiaire* consacre les lignes suivantes :

INSCRIPTION BIZARRE.

« Que signifie cette inscription certifiée conforme :

DEXICIDE. SERRARVO CORRES DE
CORPORE. SVMPTV. REDDIDŪM
QUOD. VALCAS. VIVIFICATE DEO
SPVS ASTRA. PETIT LETI. NIL IURA
NOCESIT : AVSTER. MEI DEUS

« L'original se trouve dans l'église de Saint-Maximin à « Metz, à gauche de l'autel du collatéral droit. L'inscription « est gravée en relief dans un parallélogramme rectangu- « laire, creux de quelques centimètres ; le caractère est la « capitale romaine. La première ligne tout entière et çà et « là quelques lettres ont disparu ; elles ont été restituées par « le décorateur qui a peint la chapelle, dans ces dernières « années [2] »

« Si défigurée qu'ait été cette légende, la lecture va cependant de soi. Ce petit texte n'est en effet que la reproduction des trois premiers vers d'une épitaphe célèbre que nous a con-

1. *Fratelli Arvali*, p. 240.
2. *L'Intermédiaire*, T. II, n° 648.

servée Jean le Diacre [1] et dont les cryptes vaticanes possèdent encore deux débris [2], l'inscription tumulaire de saint-Grégoire le Grand :

SVSCIPE TERRA TUO CORPVS DE CORPORE SVMPTVM
REDDERE QVOD VALEAS VIVIFICANTE DEO
SPIRITVS ASTRA PETIT LETHI NIL IVRA VALEBVNT etc.

Un seul mot, NOCEBVNT au lieu de VALEBVNT, a été changé dans ces vers. Cette variante au texte de Jean le Diacre se remarque également dans une copie faite, selon toute apparence, sur le marbre original et que donne un manuscrit antique, le *Codex Palatinus* [3].

« Comme quelques autres inscriptions célèbres, la légende funéraire de saint Grégoire-le-Grand a été copiée, aux temps anciens, par les compositeurs d'épitaphes [4]. Je n'ai point vu la pierre de Metz et je n'en saurais dire l'âge. Si toutefois, comme il me semble tout d'abord, le monument n'est pas d'une époque ancienne, il nous montrerait que la vieille coutume de copier les épitaphes connues a survécu à l'antiquité. C'est ainsi que nous retrouvons, à Nevers, en tête d'une inscription datée de 1602, ces vers épigraphiques de Fortunat [5] :

QVISQVIS AB OCCASV PROPERAS HIC QVISQVIS AB
ORTV CORPVS IN HOC TVMVLO QVOD
VENERERIS HABES.

1. *Vita S. Gregorii magni*, L. IV, c. 69.
2. Sarte et Settele, *Appendix ad Dionysii opus de Vaticanis cryptis*, p. 81 et pl. XXIX.
3. Gruter, 1175, c. Cf. *mes Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 182. J'avais quelque embarras à dire laquelle des deux leçons doit être préférée. Si VALEBVNT a, de son côté, l'autorité de la transcription de Jean le Diacre, NOCEBVNT que donne le *codex Palatinus* me semble excellent, pour se lire à la fois dans une inscription de Trèves et dans un double passage des Actes des Martyrs (*Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 396 et 769.)
4. *Insc. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 185, 186.
5. *Ibid.* t. I, p. 28.

« La légende funéraire de saint Grégoire-le-Grand ne nous aide point à lire les derniers mots inscrits sur la pierre de Metz : AVSTER MEI DEVS. Peut-être y faut-il voir, d'après une formule fréquente dans les livres saints : *Adjutor mihi Deus*.[1]. »

Cette lecture donne lieu à quelques observations de plusieurs membres, à la suite desquelles M. Prost propose de demander à Metz une copie aussi exacte que possible de l'inscription de Saint-Maximin.

M. Chabouillet continue la première lecture de son *Mémoire sur la déesse Epona.*

Séance du 23 janvier.

Présidence de M. A. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. le baron de Witte, demande au nom de M. Gerhard, de Berlin, l'échange du Bulletin avec celui de la Société archéologique de Berlin. Cet échange est accordé.

M. Alexandre Bertrand prie son confrère M. de Longpérier de présenter à la Société quelques bronzes antiques, qui viennent d'être recueillis dans les terrains d'une colline située près de Pérouse, et qui appartiennent à M. d'Ancona. — M. de Longpérier, pour se conformer au désir ainsi exprimé, examine, séance tenante, l'envoi fait à M. Bertrand sans aucune autre indication, et qui se compose des objets suivants :

— Deux figurines de femmes, hautes, l'une de 21 cent., l'autre de 20 centimètres.

— Cinq fibules à ressort.

— Trois bagues, dont une à chaton oblong portant en creux une figure d'animal ailé.

— Deux pointes de lance.

1. *Psalm.* XVII, 3; CXVII, 6, 7. *Hebr.* XIII, 6, etc.

— Une pointe de flèche.

— Trois as romains, dont un offre le monogramme de la famille Plautia, un autre le monogramme de la famille Matia; le troisième fruste. Ces monnaies paraissent appartenir au IIIe siècle avant notre ère. Mais leur date ne se rapporte pas à celle des figurines qui sont plus anciennes.

« Tous ces objets sont complétement privés de patine, sans que pour cela leur authenticité puisse être en aucune façon révoquée en doute. Leur aspect tient à la nature du sol dans lequel ils ont été enfouis.

« L'état, le style, le mode de fabrication des deux statuettes, ajoute M. de Longpérier, rappellent d'une manière frappante tous les caractères d'une série de bronzes pérugins récemment acquise par le Musée de Florence et que j'ai pu examiner au mois de mars 1866. Même couleur du métal ; même poids considérable.

« Les deux figurines de femmes sont vêtues d'une tunique très-longue sur laquelle sont tracées à la pointe, ou plutôt imprimées, des imbrications, et qui est fortement serrée par une ceinture. Le bas de cette tunique est en outre décoré d'une large bordure chargée d'ornements qui diffèrent dans les deux vêtements. L'une des bordures présente une série d'S opposés deux à deux ; l'autre une rangée de nœuds ou fleurons.

« Les deux personnages ont les cheveux tombant sur le dos, avec deux longues tresses descendant sur la poitrine ; une des femmes tient ces tresses dans ses mains appliquées contre son corps ; l'autre porte deux tiges, aujourd'hui brisées, et qui semblent indiquer deux flambeaux, en forme de cierge.

« Ces figurines sont fort intéressantes ; elles appartiennent à l'ancien art étrusque, et les ornements qu'elles présentent se rattachent à ceux qui ont été étudiés sur les monuments phéniciens et cypriotes.

« Les pieds, suivant l'ancien mode oriental adopté en Étrurie, conservent les jets de la fonte, lesquels ont été régularisés et utilisés pour le montage. »

M. Le Blant revenant sur la communication qu'il a faite à la séance précédente, ajoute ce qui suit :

« Une note qui m'est remise de la part de M. Lorrain, auquel notre confrère, M. Prost, avait communiqué ma restitution, m'apprend que les fautes contenues dans l'épitaphe de Metz, ne sont pas toutes de la main de celui qui l'a restaurée : REDDIDVM, VALCAS, NOCESIT, AVSTER sont du fait du graveur lui-même. L'épitaphe de saint Grégoire-le-Grand était, en ce cas, destinée à souffrir singulièrement par ceux qui devaient la reproduire. Un sarcophage d'Orta, cité par Marini et par Sarti (*Append. ad opus Dionysii de Vatic. Crypt.* p. 82 ; *Arvali*, p. 492), donne en effet, sous cette forme barbare, les deux premiers vers de notre légende :

RPO
† SVSCIPE TERRA TVO CORPVS ΔE CORE SVMTA
RETΔER COT BALEAS BIBIFICANTE ΔS

DS et SUMTA valent presque les fautes de l'inscription de Metz. »

M. Vallet de Viriville continue la lecture de son Mémoire sur les *Anneaux de Jeanne Darc*.

Séance du 6 février.

Présidence de M. A. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Allmer, associé correspondant à Lyon, qui envoie une inscription taurobolique trouvée à Valence, avec un commentaire sur le texte de cette inscription. Cette lettre est renvoyée à

l'examen de M. Creuly, qui est chargé de faire un rapport à la Société.

Le président donne également lecture d'une lettre de M. Leguay qui sollicite le titre d'associé correspondant à Saint-Maur. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Vallet de Viriville. La commission désignée pour examiner les titres du candidat se compose de MM. Bertrand, Cocheris et Gaucheraud.

Travaux.

M. Michelant lit au nom de la Commission de publication un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. d'Arbois de Jubainville, sur un temps de la conjugaison celtique. Les conclusions de la commission sont adoptées au scrutin.

M. de Guilhermy lit également un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. Grésy sur l'inventaire de Florimont Robertet. Les conclusions sont adoptées au scrutin.

MM. Michelant et Chabouillet lisent successivement au nom des commissions chargées d'examiner les titres de M. X. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, et Laurent, conservateur du musée de la ville d'Epinal, candidats au titre d'associé correspondant, un rapport tendant à leur admission. On procède au scrutin, et MM. X. Mossmann et Laurent ayant obtenu chacun la majorité voulue par le règlement sont proclamés associés correspondants nationaux, le premier à Colmar (Haut-Rhin), et le second à Épinal (Vosges).

La compagnie consultée par le président pour désigner le jour auquel il sera procédé au remplacement de M. de La Saussaye, passé membre honoraire, décide que l'élection aura lieu à la première séance d'avril.

Sur l'avis donné par M. Read, chef de la section des travaux historiques de la ville de Paris, la commission des

antiquités est priée de se réunir pour visiter les substructions gallo-romaines découvertes dans la Cité.

M. de Longpérier présente à la Société le dessin photographique d'une grande coupe profonde, de terre rouge, avec ornements en relief (environ 22 centimètres de diamètre). « Ce vase, dit M. de Longpérier, fabriqué dans la Gaule, a été trouvé à Lisieux, par suite d'une fouille pratiquée chez M. Augustin Delaporte à qui il appartient. Ce qui le rend tout particulièrement curieux et le distingue de tant d'autres vases de la même forme et de la même époque qui se voient dans les collections archéologiques, c'est qu'il a été cassé et raccommodé dans l'antiquité même. La fracture avait emporté dans la moitié inférieure de la panse un grand morceau en forme de coquille. Ce morceau a été rattaché à l'aide de quatre agrafes de bronze cylindriques, fort longues, et posées à cheval sur la cassure. Ces agrafes sont régulièrement placées, en face l'une de l'autre, de façon à former une croix.

« L'art de rattacher les vaisseaux de terre remonte à une antiquité respectable. On connaît dans la plupart des grandes collections des coupes peintes dont le pied séparé du vase par un accident a été boulonné à l'aide d'une broche de bronze qui le traverse verticalement. On comprend que l'on ait pris cette peine lorsqu'il s'agissait de coupes peintes par des artistes habiles, comme, par exemple, celles qui sont signées de Charitæus et de Brygus, dans la galerie du Louvre. On comprend encore mieux qu'on se soit appliqué à attacher, à l'aide de quatre agrafes de bronze, un pied à la magnifique amphore du Louvre qui représente Hercule enchaînant Cerbère. Je crois même, que dans ce dernier cas l'opération était d'autant plus nécessaire que le pied primitif avait dû être totalement détruit à une époque très-voisine de la fabrication de ce vase si parfaitement réussi. L'amphore a été certainement peinte par Andocide, artiste dont le style est très-caractérisé, et qui signait sur le pied des vases; or le pied rattaché ne porte pas de signature,

et cependant il appartient à la même époque que l'amphore, et doit avoir remplacé le pied primitif après un court espace de temps.

« Un des exemples les plus curieux de raccommodage de vases peints nous est fourni par un *stamnus* du musée Grégorien représentant Hercule et Minerve ; comme pour le vase de Lisieux, la fracture avait emporté un morceau de la panse détaché en coquille, qui a été soigneusement remplacé par une portion de coupe représentant un banquet. Cette pièce, fixée à l'aide de quatre crampons de bronze est très-soigneusement ajustée et forme une sorte de bouclier pour la Minerve (Voir Ed. Gerhard, *Auserl. griechische Vasenbild.*, 1843, t. II, pl. CXLV). La coupe rouge de Lisieux n'est pas restaurée avec tant d'art; la pièce qu'elle porte fait saillie, mais il est curieux de constater que nos pères n'ont pas attendu l'invention de la faïence pour introduire le raccommodage des ustensiles de terre dans leur économie domestique. »

Séance du 13 février.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Léon Heuzey, professeur d'histoire et d'archéologie à l'Ecole impériale des Beaux-Arts, qui sollicite la place de membre résidant laissée vacante par la nomination de M. de La Saussaye comme membre honoraire. Les présentateurs sont MM. Brunet de Presle et Bertrand. La commission chargée d'examiner les titres du candidat est composée de MM. Villot, Grésy et Guérin.

Le président lit également une lettre de M. Devals aîné, de Montauban, qui sollicite le titre d'associé correspondant

national. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Bertrand. La commission chargée de faire le rapport sur cette candidature se compose de MM. Marion, Le Blant et Creuly.

Travaux.

M. de La Villegille, trésorier, lit le rapport annuel sur sa gestion pendant l'exercice précédent, et rend compte de l'état des finances de la Société. Ce travail est renvoyé à l'examen de la commission des fonds.

M. Egger communique à la Société, d'après une copie extraite des papiers de Peiresc, l'inscription grecque dont le texte suit, et dont on ne connaissait jusqu'ici qu'un texte mal copié sur la plaque de bronze originale, provenant de Marseille, où elle fut découverte vers 1590. Dans une séance du Congrès scientifique, tenue à Aix en décembre 1866, M. Egger a lu sur cette inscription un mémoire qui sera imprimé intégralement parmi les actes de ce Congrès. Il n'en donne ici que le texte, en caractères majuscules et en caractères courants, avec une traduction française dont la justification se trouve dans son mémoire.

Κ]ΛΕΥΔΗΜΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
ΓΕΡΑΙΤΕΡΟΣ ΝΙΚΗΣΑΣ
ΕΦΗΒΟΥΣ ΕΥΤΑΞΙΑΙ
ΚΑΙ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ.

Κλεύδημος Διονυσίου
Γεραίτερος νικήσας
Ἐφήβους εὐταξίᾳ
Καὶ γυμνασιαρχήσας δίς.

Traduction française.

« Cleudémus, fils de Dionysius, de la classe des [éphè-

bes] vétérans, qui a remporté le prix de la bonne tenue parmi les éphèbes, et qui a deux fois exercé les fonctions de chef du gymnase. »

M. Arthur Demarsy, associé correspondant national lit la note suivante sur un sceau de la commune de Long :

« Je demanderai la permission de présenter à la Société une matrice de sceau en cuivre qui offre un type peu fréquent parmi les sceaux communaux. C'est celui de Long en Ponthieu portant les armes du seigneur [1].



« Ce sceau orbiculaire porte un écusson placé au centre d'un encadrement gothique hexagonal dans lequel se trouvent un dragon et quatre oiseaux. Cet écusson est chargé de trois écus de vair. La légende placée dans un cordon, porte ces mots, en capitales gothiques : ✠ SEEL . DE LE KEMVNAVTE . DE . LONC.

« On n'a pas de renseignements sur l'établissement de la

1. Canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, arrondissement d'Abbeville (Somme).

communauté de Long, mais outre la matrice que nous signalons, des aveux de 1386, cités par M. l'abbé Delgore[1], constatent que Long avait obtenu, puis perdu des franchises qui furent rétablies en 1379. On y trouve intercalés des extraits de la charte communale accordée à cette époque et dont le texte original est perdu. L'article 15 était conçu à peu près en ces termes et reproduisait sans doute les dispositions de l'ancienne charte.

« Il peut et doit y avoir au dit Long scel grand et petit « *aux armes de Long*, et dont les dits échevins ont la garde « et scellent d'iceux tout ce quy est fait et passé devant « eux, avec salaires raisonnables qu'ils en recoivent, en- « semble des chirographes, contrats, procurations et actes « de justice à eux afférents[2].

« Toutefois le type et les caractères du sceau que nous venons de décrire ne peuvent le faire placer à cette date, et nous devons, grâce aussi à l'écusson qui y est gravé, le reporter à cent ans en arrière, c'est-à-dire à la dernière moitié du treizième siècle.

« En effet, l'écusson placé sur le sceau porte les armes de la famille de Fontaines, dont les membres ont eu aux douzième et treizième siècles le titre de seigneurs de Long, et portaient *d'or à trois écussons de vair*.

« Le plus ancien personnage de cette famille ayant possédé les seigneuries de Long et de Longpré fut Alaume de Fontaines, maieur d'Abbeville en 1185, mort en Palestine en 1205, et Jeanne, fille d'Eustache de Fontaines, les apporta vers 1301 à la maison de Cresecques par son mariage avec Jean de Cresecques, chambellan du roi[3]. C'est donc

1. Notice sur Long et Longpré-les Corps Saints et sur leur commune seigneurie. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. T. XVII, p. 366. 1860. Ces aveux appartenaient alors à M. de Boubers.

2. *Idem*, p. 369.

3. R. de Belleval. Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu, 1061-1864. T. I, p. 122-124 art. *Fontaines* et T. II, p. 78 art. *Creseques*. La sei-

entre ces deux dates, et de préférence à la fin du treizième siècle qu'on peut placer ce sceau[1]. »

M. Chabouillet continue la première lecture de son mémoire *sur la déesse Epona.*

Séance du 20 février.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre adressée par M. l'abbé Bock, chanoine honoraire à Cologne, qui sollicite le titre d'associé correspondant étranger. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Marion. La commission chargée d'examiner cette candidature est composée de MM. Nicard, Vallet de Viriville et de Guilhermy.

Travaux.

M. Vallet de Viriville prend la parole pour prier la compagnie de s'associer aux démarches qui sont faites par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, pour conserver à la France les statues des princes de la maison de Plantagenet, qui se trouvent dans la chapelle de Fontevrault et dont l'Angleterre avait demandé la cession. La société décide à l'unanimité qu'elle s'associe au vœu exprimé par M. Vallet de Viriville et charge le président d'en transmettre l'expression à S. E. le ministre de l'instruction publique.

gneurie de Long est restée dans cette dernière famille jusqu'en 1462 environ.

1. Cette matrice qui m'appartient, a été achetée par mon père à Abbeville vers 1854.

M. Creuly présente une balance antique, dite romaine, trouvée à Baignaux, canton d'Orgères (Eure-et-Loire). A cette occasion, il entre dans des détails curieux sur le pied romain et le pied gaulois. Sur la demande de la Compagnie, il promet de rédiger un travail complet, qui sera destiné à figurer dans le recueil des mémoires de la société.

A la suite de cette communication, M. Creuly donne lecture de la notice qui suit :

« J'ai l'honneur d'appeler l'attention de la compagnie sur une importante inscription romaine, trouvée dans le sud de notre province africaine de l'est, et deux fois déjà publiée, d'après deux copies différentes, dans le recueil des mémoires de la société archéologique de Constantine, savoir, page 156 du volume de 1865, et page 22 du tome X, 1866, qui vient de nous être envoyé.

« M. J. Marchand, directeur de l'école communale et bibliothécaire de la Société archéologique, à Constantine, avait essayé, avec peu de bonheur, d'interpréter une partie du texte de 1865 : il supposait le monument du règne de Caracalla, attribution incompatible avec le titre de *sarmatique* donné à l'empereur régnant. La nouvelle copie, où se lit deux fois le nom de Commode, est venue remettre cet intelligent, mais encore jeune épigraphiste, dans le droit chemin. Il a, de plus, parfaitement compris, cette fois, qu'il s'agissait de l'établissement d'un poste de surveillance pour la sûreté de la route du Sahara. Mais ce qui lui fera le plus d'honneur, si sa découverte se confirme, c'est d'avoir su reconnaître dans les lignes très-frustes à la fin de l'inscription, le vieux Gordien d'Afrique, ce proconsul octogénaire qui, l'an 237, fut suscité contre Maximin par la jeunesse romaine de Tysdrus, et qui se trouvera ainsi avoir occupé, à une époque plus ancienne d'au moins quarante-cinq ans, le poste éminent de légat impérial propréteur de Numidie, fait historique considérable que rien jusqu'ici n'avait pu faire pressentir.

« Pour rendre plus saisissable ce que j'ai à dire sur le

monument dont il est question, je commencerai par transcrire une des copies (celle de 1866, qui paraît être un véritable fac-simile); j'y introduirai, toutefois, les leçons de la copie antérieure là où elles semblent préférables, ainsi que les restitutions commandées par la teneur du document et par l'étendue de ses lacunes; ensuite je présenterai quelques observations ayant pour objet soit de justifier mes interprétations, soit d'indiquer les points sur lesquels il y a lieu de conserver des doutes et de provoquer de nouveaux éclaircissements.

IMP·CAES[M]AV[REL]
[C]OMMO[D]O·ANTONI
NO·PIO·FELICE·AVG·[G]ER
·SARM·BRIT·NNC[P·M]P·P
TRIB·[POTE]·XVI·COS·V[I]
BVRGVM·COMMODI
ANVM·[SP]EC[V]LATO
RVM·INTER·DVAS·VI
AS·AD·SALVTE[M]COMME
ANTVM·NOVA·TVTE[L]
A·CONSTITVI·IVSSIT
VS·CORDI
VS·LEG·AVG·PR·PR
A GEN

Imperatore Caesare Marco Aurelio Commodo Antonino Pio Felici Augusto Germanico Sarmatico Britannico, ponti-

fice maximo, patre patriae, tribunicia potestate XVI, consule VI, burgum Commodianum speculatorum inter duas vias, ad salutem commeantium, nova tutela constitui jussit.... us Gordianus.... us legatus Augusti pro praetore.... curam agente....

« La puissance tribunitienne est marquée XIII dans la nouvelle copie et XVI dans l'autre : on verra plus loin pourquoi j'ai donné la préférence à cette dernière indication, en attendant qu'elle ait pu être contrôlée sur le monument.

« J'ai dû aussi préférer le *speculatorum* de l'ancienne copie au *speculatorium* adopté par M. Marchand. Ce dernier mot, en effet, est un qualificatif essentiel qui ne pourrait logiquement céder la place près de son substantif *burgum*, à l'épithète accessoire *Commodianum*. D'ailleurs nous connaissons, par le n° 1647 des Inscriptions de l'Algérie, un *burgus speculatorum Antoninianorum* construit sous Antonin Caracalla comme celui-ci sous Commode. Ces deux postes, situés sur des points très-voisins l'un de l'autre, et voisins aussi de Lambèse, où résidait, avec le légat impérial, la 3e légion Auguste, étaient certainement occupés par les *speculatores* légionnaires, qui figurent dans plusieurs des inscriptions trouvées parmi les ruines de l'ancien chef-lieu, redevenu célèbre de nos jours, sous le nom vulgaire de Lambessa.

« Quant au sens du mot *burgus*, dérivé sans doute de πύργος, il faut se garder de réduire ce genre de forteresse à la petite importance d'une simple tour. On donnait ce nom aux postes militaires, plus au moins considérables, établis sur les frontières des possessions romaines, en réservant celui de *castellum* aux centres de population, situés sur des points naturellement défensifs, qu'ils fussent ou non protégés par des murs. Il y avait en Afrique des *burgus* qui étaient de véritables camps, par leur forme et leur étendue : tels sont ceux que décrivent les voyageurs Lyon et Barth, établissements d'un hectare au moins, percés de 4 portes,

flanqués de 8 tours, et si solidement bâtis, que l'un d'eux, celui de Bondjem, dans la Tripolitaine, est encore debout aujourd'hui. C'est du reste une erreur de croire que le mot appartienne exclusivement à la basse latinité, puisque nous l'avons ici sur un monument du second siècle.

« Le savant algérien que j'ai déjà nommé plusieurs fois, fait suivre le mot *tutela* des verbes *poni ac institui :* je ne crois pas que la place comporte autant de lettres, mais il y a une autre objection : le verbe *poni* qui est d'usage ainsi que *fieri* pour un autel, une stèle funéraire, une statue, ne peut évidemment pas s'appliquer à la construction d'une forteresse. En outre, le texte de 1865, veut qu'on lise *constitui* et non pas *institui.*

« J'arrive aux quatre lignes finales, dont les lacunes ne m'ont point paru devoir être remplies, quant à présent. On voit, il est vrai, que ces lignes mentionnent un Gordien, légat impérial propréteur sous Commode, et il est permis, pourvu qu'il y ait accord d'époques et d'âges, de l'identifier provisoirement avec le vieil empereur de ce nom, honneur qu'aucun personnage connu ne semble pouvoir lui disputer. Mais aller plus loin, fixer dès à présent le prénom, le nom de famille, ajouter un deuxième surnom, d'après de simples probabilités, ce serait faire dire à notre inscription ce qu'elle démentirait peut-être, si l'on parvenait à la mieux déchiffrer. Attendons qu'elle n'ait plus rien à nous apprendre; l'histoire elle-même impose cette réserve[1].

« L'auteur de la vie des Gordiens, Capitolinus, qui écrivait moins d'un siècle après le plus ancien des trois, nous apprend sur cette famille des faits intéressants, qui auraient

1. Nous avions déjà, dans trois des inscriptions d'Algérie publiées par M. Léon Renier, un Gordien légat propréteur de Numidie. Ce personnage, dont l'époque n'est pas indiquée explicitement, s'appelait *Tiberius Claudius Gordianus*, avec ce seul surnom, tandis que la nouvelle inscription semble présenter, après le groupe GORDIA, non-seulement la place nécessaire pour la terminaison de ce mot, mais encore celle d'un second surnom en *us*. Ce fait est une présomption favorable à l'empereur du même nom.

besoin d'un bon commentaire. Le vieux Gordien, dit-il, était né de Maecius Marullus, descendant des Gracques, et d'Ulpia Gordiana, qui tenait à la famille de Trajan : son père, un de ses grands-pères, un de ses bisaïeuls, son beau-père, les deux grands-pères de sa femme et deux de ses arrière-grands-pères avaient été consuls. Toutefois, son illustration résultait principalement de ce qu'il portait le surnom des Scipions, *Africanus*, de ce qu'il avait aussi toujours porté celui des Antonins, de ce qu'il possédait la maison de Pompée dans Rome; enfin, de ce qu'il avait fait reconnaître son fils, dans le sénat, sous le nom d'*Antonius*, toutes choses qui dénotaient les grandes alliances de sa famille. De plus, il avait épousé Fabia Orestilla, descendante d'Antonin-le-Pieux et, par suite, lorsqu'il déclara la naissance de son fils, dans les bureaux de la trésorerie, suivant la coutume romaine, il le fit inscrire au registre de l'état civil sous le nom d'Antonin. Si ces notes de l'historien n'éclaircissent pas entièrement la question, au moins nous montrent-elles que les Gordiens, comme en général toute la grande aristocratie romaine, avaient droit de se glorifier d'une de ces longues kyrielles d'aïeux dont l'épigraphie nous donne plus d'un exemple, notamment le n° 2761 d'Orelli, où l'on voit, pour un seul personnage, 34 noms divers au nombre desquels 13 *gentilicia*.

« C'est ainsi sans doute que Gordien le père put, à certaines époques et pour certaines circonstances, laisser de côté son *gentilicium* paternel *Maecius* pour prendre, par un choix arbitraire entre les noms appartenant à sa famille, ceux de *M. Antonius Gordianus Africanus*[1] qu'on lit aux légendes des médailles, et qu'on est tenté d'appliquer à notre inscription, dans le cadre de laquelle ils entreraient convenablement. Mais, je le répète, il faut attendre de nouvelles informations avant de sanctionner ces conjectures, car les

1. Les légendes du fils comme du père portent M. ANT. GORDIANUS AFR, et, à la rigueur on pourrait lire *Maecius Antoninus*, etc.

monuments nous apportent souvent des révélations tout-à-fait imprévues[1].

« Si le gentilicium *Antonius*, qui, selon les probabilités, devait se lire avant le surnom *Gordianus*, dans notre inscription, est, malgré tout, un des points sur lesquels il convient de consulter à nouveau la pierre, avec la plus grande attention, il n'importe pas moins de contrôler le surnom *Africanus* qu'on est porté à lire à la suite du premier[2]. Dans le cas, en effet, où l'on constaterait d'une manière certaine la présence d'une telle dénomination, il en résulterait que la conjecture qui lui donnait pour origine un héritage des Scipions, plutôt que le nom de la province où l'empire avait été donné aux Gordiens, conjecture née dans l'antiquité, adoptée par quelques numismatistes, mais repoussée par Eckhel, deviendrait une vérité d'autant plus intéressante qu'elle confirmerait l'identité du légat de Numidie avec le proconsul d'Afrique.

« Cette identité peut-elle, d'ailleurs, se concilier avec les dates? C'est la question par laquelle je termine.

« Gordien était âgé de 80 ans, *jam octogenarius* dit Capitolin, lorsqu'il fut élevé à l'Empire, et l'on était alors à l'année 237. Il avait été deux fois consul, à titre de subrogé, la deuxième avec Alexandre Sévère, probablement en 229; la première avec Caracalla, en 202 au plus tôt. Nous sommes encore loin de l'année 192, qui est la date de l'inscription, si réellement elle porte le chiffre XVI préférable au chiffre XIII parce que la difficulté est moindre. Or, les gouverneurs de Numidie, alors commandants militaires, arrivaient en bien peu de temps au consulat. On a la preuve écrite sur la pierre, qu'une moitié de ces personnages

1. Témoin une inscription inédite, de Bordeaux, dans laquelle le 3e Gordien est appelé *M. Antonius Gordianus.... Africanus*, en toutes lettres, avec intercalation du surnom inattendu, *Romanus*.

2. M. Marchand restitue à cette place *Marcelli filius*, *Marcelli* étant là pour *Marulli*. Cette restitution est inadmissible attendu que la filiation n'est pas d'usage dans les monuments de l'espèce.

étaient consuls désignés dans leur 3e et dernière année de gouvernement; et combien de titres lapidaires de cette nature ne nous sont point parvenus! On a donc le droit d'être surpris, si Gordien a réellement été gouverneur de Numidie en 192, et surtout s'il l'a été dès 189, qu'il n'ait obtenu le consulat qu'en 202. Mais, qu'on se rassure; il est certain que cette haute magistrature s'était bien fait attendre pour notre personnage; Capitolin le dit formellement dans ce passage de la vie du second Gordien, chap. 18, *praeturam Alexandro auctore urbanam tenuit, in qua tantus juris dictionis gratia fuit ut statim consulatum*, QUEM PATER SERO ACCEPERAT, mereretur.

« Ainsi, rien ne paraît s'opposer à l'identification dont il s'agit, et il n'y a qu'une chose à conclure de ce *cursus honorum*, si lent, de Gordien le père, conclusion conforme d'ailleurs à toutes les indications de l'histoire, c'est que, s'il était riche, bien né, instruit, généreux et de bonnes mœurs, en un mot, un parfait gentilhomme, ce n'était pas un personnage politique d'une véritable capacité. »

M. de Barthélemy procède à la seconde lecture du Mémoire de M. de Witte, sur le vase en argent, appartenant à M. Charvet, dont les ciselures représentent les amours de Jupiter. La Société vote le renvoi de ce mémoire à la Commission des impressions.

Séance du 6 mars.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre émanant de la commission des travaux historiques de la ville de Paris, qui demande l'échange de ses publications contre la collection

complète des Mémoires de la Société. La proposition, mise aux voix et adoptée, est renvoyée au bibliothécaire.

Il est également donné lecture d'une lettre de M. Dumoulin, libraire de la Société, qui offre de remplacer les collections de mémoires des sociétés de province par l'échange de nos volumes contre ceux qui nous manquent. Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée du trésorier, du bibliothécaire et de la commission des impressions.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. de La Saussaye, passé membre honoraire. MM. de la Villegille et de Longpérier donnent successivement lecture, au nom de leurs commissions respectives, des rapports concernant les candidatures de MM. Read et Geslin. M. Quicherat, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Aubert, annonce que le rapport n'est pas prêt. On procède au scrutin, et M. Read ayant obtenu au second tour la majorité voulue par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

M. Bertrand soumet à l'examen de la compagnie deux objets en bronze acquis récemment pour le musée de Saint-Germain, ce sont : 1° l'ombon d'un bouclier gaulois et une tête qui a été trouvée dans la forêt de Beaumont.

M. Grellet Balguerie, associé correspondant, envoie à la Société une notice où il lui signale des souterrains-refuges qu'il a découverts sur plusieurs points de l'arrondissement de Lavaur. Son exploration, dit-il, n'est pas encore assez complète pour qu'il puisse se prononcer sur ces ouvrages qui, à première vue, lui paraissent pouvoir appartenir aussi bien au moyen âge qu'à l'époque celtique. A sa lettre est joint le plan d'un de ces souterrains, qui a été

publié dans la *Revue archéologique du Midi*, du mois de décembre 1866.

D'après l'examen du plan, M. Quicherat pense que ce souterrain est de ceux qui appartiennent à l'époque féodale, quoiqu'il ne conteste pas qu'il y ait eu des refuges du même genre dans l'antiquité. Les chansons de geste mentionnent fréquemment sous le nom de *grottes aux Sarrasins*, des souterrains-refuges qui remontaient pour le moins à l'époque romaine. Mais M. Quicherat ajoute qu'il n'a pas connaissance que de tels souterrains aient été reconnus, tandis que ceux du onzième et du douzième siècles abondent dans l'Ouest et dans le nord de la France.

M. de Longpérier allègue des galeries souterraines, explorées près de Montauban, où l'on a trouvé de la poterie rouge vernissée, et qui, par conséquent, peuvent être jugées antérieures au moyen âge.

Séance du 13 mars.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le docteur Henzen, premier secrétaire de l'Institut archéologique prussien à Rome, qui remercie la société du titre d'associé correspondant étranger qu'elle lui a donné.

Travaux.

M. Bourquelot donne lecture d'un mémoire sur les inscriptions antiques de la ville d'Auxerre. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture.

M. Bordier lit une notice de M. Emmanuel Michel, asso-

cié correspondant à Alais (Gard), relative à une inscription française, datée de 1650, et découverte par lui à Lesignan. M. Bordier est chargé de vérifier l'exactitude de la transcription et de faire un rapport sur cette inscription.

M. le président lit quelques remarques relatives au nom de Tétricus, envoyées par M. Grellet Balguerie, associé correspondant à Lavaur. Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. de Longpérier qui est prié de rédiger un rapport sur ce sujet.

Séance du 20 mars.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

Le président annonce à la compagnie que le R. P. Garucci, associé correspondant étranger à Rome, assiste à la séance, et qu'il se propose, à l'une des prochaines réunions, de faire une communication.

M. Vallet de Viriville, au nom de la commission des impressions, lit un rapport de M. Huillard-Bréholles, qui conclut à l'impression du mémoire de M. de Witte sur le vase d'argent dont les ciselures représentent les amours de Jupiter. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée au scrutin.

M. de Guilhermy annonce que S. M. la reine d'Angleterre a renoncé au don qui lui avait été fait par le gouvernement français des statues de Fontevrault contre l'enlèvement desquelles la Société avait protesté dans la séance du 20 février dernier, et qu'il n'y a pas lieu de continuer les démarches commencées à cet égard.

M. de Longpérier lit une « *Note sur les noms des Tétricus, empereur et César dans les Gaules au troisième siècle.* » Le

Bulletin de la Société contient, dit-il, à la date du 6 juin 1866, le compte rendu d'une communication de M. Henri Beaune au sujet d'une inscription découverte à Dijon, note suivie de quelques réflexions présentées par lui, M. Longpérier, sur le nom Esuvius fourni par le texte. Mais dans une notice, lue à la Société le 13 mars dernier, M. Grellet Balguerie demande si l'on ne doit pas donner aux deux Tétricus le nom Pivesubius. M. de Longpérier fait remarquer que tous les arguments employés à l'appui de cette opinion sont empruntés à une dissertation de l'abbé Venuti, imprimée à Bordeaux en 1754; et que depuis un siècle de nombreux monuments ont été découverts, dont il n'est pas tenu compte. L'abbé Venuti avait falsifié, par une restitution arbitraire, l'inscription de Tétricus, publiée par Resmesius, d'après une copie de Sirmond. Mais les inscriptions de Nantes, de Bittern, de Niort, de Dijon, jointes aux légendes des monnaies, ne laissent aucun doute sur la forme du nom de famille des Tétricus, qui est bien Esuvius.

La Société décide qu'il sera donné une seconde lecture de ce travail, que M. de Longpérier n'avait cependant rédigé qu'en vue du Bulletin.

M. Creuly lit de nouveau la communication suivante adressée par M. Allmer, au sujet d'une inscription taurobolique trouvée à Valence et renvoyée par la Société à l'examen de notre confrère.

« Ayant vu il y a quelques semaines dans le Bulletin de la Société départementale de statistique et d'archéologie de la Drôme (2e livraison) qu'une inscription trouvée en décembre 1863, à Valence, près de la cathédrale, mentionne une *taurobolie* accomplie pour la conservation « d'Auguste « quelque temps avant l'établissement du christianisme », et ayant la curiosité de voir par moi-même un texte qui reculerait si loin la pratique des cérémonies tauroboliques, je priai quelqu'un qui allait à Valence de vouloir bien me rapporter un estampage de cette inscription que voici et où,

comme on devait bien s'y attendre, il n'est question d'Auguste en aucune manière.

PRO SALVTE AVGG.
PRO QVE D D
TAVROBOLIVMETC . . .
OBOLIVM.M.D.M.I.FE. .
C VALERIVS VR. . . . .
. . VS SACERDOS O. . .
. . . . VTVS. . . . . . .

C'est-à-dire

« *Pro salute Augustorum duorum proque domù diviná taurobolium et criobolium Matri deum magnæ Ideæ fecit C. Valerius Ur.... us sacerdos.....*

« Lors même que l'abréviation *Augg* qui termine la première ligne serait écrite par un seul G, cela ne voudrait pas dire l'empereur Auguste, mais simplement l'empereur sans indication de nom. En présence de cette abréviation écrite par deux G, l'attribution de l'inscription à Auguste n'a plus même une ombre de fondement et il ne reste plus qu'à chercher à qui les deux empereurs ayant régné simultanément elle peut se rapporter. Marc-Aurèle et Vérus de 161 à 179, Septime-Sévère et Caracalla, de 198 à 209, Septime-Sévère encore, Caracalla et Geta, de 209 à 211, Caracalla et Geta, du 4 février 211 jusque vers la fin du même mois de 212, enfin Macrin et Diaduménien, de la seconde moitié du mois de mai 218 au 7 juin suivant, ont été augustes en même temps; après quoi, pour trouver des règnes simultanés, il faudrait descendre plus bas que la belle forme des lettres de l'inscription n'autorise à le faire.

« Vérus est mort en 169, laissant Marc-Aurèle à la tête de l'empire. Or, l'exemple indiqué par M. Henzen dans son supplément à Orelli, comme le plus ancien qu'on connaisse de la formule *domus divina* qui se rencontre à la deuxième ligne de notre inscription, n'est que de l'an 170,

et il faut ensuite aller jusqu'en 181 pour rencontrer un second exemple. Est-il bien vraisemblable que l'inscription de Valence doive faire remonter d'une année ou même de plusieurs années l'ancienneté de cette formule ?

« Il ne peut être question de Septime-Sévère, Caracalla et Géta, parce qu'il y eut alors trois augustes à la fois, et que l'abréviation *augg* de l'inscription devait présenter trois G, tandis qu'elle n'en présente que deux ; il ne saurait s'agir non plus de Caracalla et de Géta, parce qu'un décret d'abolition ayant été pris contre la mémoire de Géta après sa mort, ses noms ont été effacés des monuments publics, et qu'alors le second G de notre inscription aurait été certainement martelé si elle se fût rapportée à ces deux empereurs. Quant à Macrin, il était en Asie lorsqu'il donna le titre d'auguste à son fils Diaduménien, et, quelques jours après, ils périrent l'un et l'autre dans cette contrée lointaine, circonstances en raison desquelles il n'est pas possible d'admettre que notre inscription puisse les concerner. Il ne reste donc que Septime-Sévère et Caracalla, et nous voilà par conséquent bien loin d'Auguste. L'inscription est incomplète, non-seulement parce qu'on voit qu'il y avait encore quelque chose à la suite du mot *sacerdos*, mais parce qu'elle devait contenir la mention d'un consulat d'autant plus nécessaire que les empereurs qu'elle concerne n'étant pas nommés, il devait, en fixant la date de la cérémonie, suppléer à l'absence de leurs noms.

« Dans le cas où les lettres VTVS de la septième ligne seraient, ainsi qu'il le semble, la fin d'un surnom au nominatif, elles indiqueraient comme auteur du sacrifice, indépendamment de C. Valérius, un second personnage se nommant peut-être *C(laudius Restitutus)*, et alors il faudrait sans doute lire à la fin de la quatrième ligne *fecer (unt)* au lieu de *fecit* que j'ai supposé en premier lieu. J'ai trouvé dans la cour qui, à Valence, sert de musée épigraphique, et où est déposé l'autel taurobolique dont il vient d'être question, une inscription qui n'y était pas il y a quelques années ;

MIVN. SECVNDVS, C. VAL. TERENTIANVS. C. VAL. DECV MINVS. QVARTIA SEXTILLA GRADA. D. S. D.

Ce qui se lit sans difficulté : *M. Junius Secundus*, *C. Valerius Terentianus*, *C. Valerius Decuminus*, *Quartia Sextilla Grada de suo dederunt*. J'ai inutilement cherché dans Forcellini et dans les tables des recueils épigraphiques le pluriel neutre *grada;* je ne trouve que *gradus* signifiant le plus souvent des gradins pour s'asseoir dans les cirques ou les amphithéâtres. Mais il n'y a aucun doute à élever sur la nature des objets mentionnés sur notre inscription ; ce sont des marches d'escalier. La pierre sur laquelle l'inscription est gravée est en effet elle-même une marche d'escalier, polie par le frottement des pieds sur sa face supérieure, au contraire simplement dégrossie sur sa face inférieure, à l'exception d'une petite largeur qui reposait sur la marche placée au-dessus. Ces marches ont certainement appartenu à un édifice public, puisqu'on lit : *de suo dederunt;* et comme l'inscription ne dit pas quel nombre de marches ont été données, il me semble qu'il s'agit de tout l'escalier ou de tout le perron formé de ces marches. »

M. Creuly fait au sujet de ces communications les remarques suivantes :

« La forme des lettres de l'inscription taurobolique, telles que les montrent l'estampage et la gravure sur bois, qui en est la reproduction à l'échelle du 1/10, semble indiquer une plus haute époque que celle de Septime-Sévère ; mais c'est un indice peu sûr, car, s'il est vrai qu'il y ait des styles plus particulièrement propres à chaque époque, il n'en est pas moins certain que l'on voit des exemples de tous les styles, à peu près dans tous les temps.

« La place libre, à la septième ligne, est insuffisante pour recevoir le mot *Restitutus;* elle ne peut admettre tout au plus que la forme contracte *Restutus*. Mais peut-être y avait-il là un mot plus court, comme *Tutus*, *Putus*, *Mutus*,

qui sont aussi des surnoms, et alors, entre le c après SACERDOS, qui doit être pris pour l'initiale du prénom *Caius*, et l'un ou l'autre de ces surnoms, on pourrait facilement insérer le sigle IVN. du nom de famille *Iunius*. Il est assez naturel, en effet, de placer ici un *Iunius* à côté d'un *Valerius*, puisque l'on voit par la deuxième inscription, qu'il y avait dans la colonie de Valence des citoyens de ces deux *gentes*.

« Quant à ce dernier monument, au lieu de faire du mot *grada* un barbarisme invraisemblable, il vaut beaucoup mieux le considérer comme une abréviation de *gradationem*, qui est véritablement le mot technique pour indiquer une série de gradins. »

Séance du 3 avril.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Delayant, associé correspondant national à la Rochelle, qui accompagne l'envoi d'une notice sur la juridiction criminelle du maire de la Rochelle.

Travaux.

M. Egger lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Heuzey, candidat à la place de membre résidant en remplacement de M. de La Saussaye, passé membre honoraire.

M. Quicherat lit également un rapport sur la candidature de M. Aubert à la même place. On procède au scrutin. Aucun candidat, après les cinq tours prescrits par l'art. 5

du Règlement, n'ayant obtenu la majorité exigée, l'élection est remise à la première séance du mois de mai.

M. Creuly, au nom de la Commission des fonds, lit le rapport annuel sur la situation financière de la société. Les conclusions favorables de ce rapport sont adoptées, et des remerciements sont votés à M. de La Villegille, trésorier, pour sa gestion pendant l'exercice de 1866.

Séance du 10 avril.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission de publication, lit un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. Vallet de Viriville sur les anneaux de Jeanne d'Arc. Ces conclusions sont adoptées par la Société.

M. Read fait passer sous les yeux de ses confrères une photographie représentant les restes d'un hypocauste récemment découverts dans la Cité, rue de Constantine, qui viennent d'être détruits à la suite des travaux en cours d'exécution en ce moment. Il leur soumet ensuite une petite statuette de Mercure, en argent massif, trouvée au Luxembourg, à l'angle d'une construction romaine située dans la partie voisine de la rue de Médicis; cette statuette a été également photographiée par les soins de l'administration municipale.

M. Chabouillet fait la première lecture d'une notice destinée à compléter son mémoire sur une monnaie du roi Acès inséré dans le tome XXIX.

M. de Longpérier donne lecture de la notice suivante qui a été adressée à la Société par M. Roschach, archiviste de Toulouse, associé correspondant.

« Permettez-moi, messieurs, de vous signaler un monument épigraphique du treizième siècle que je viens de visiter.

« J'avais appris récemment qu'il existait dans une ferme du nom de Layrac (commune de Blagnac, près Toulouse), sur la rive gauche du Touch, affluent gascon de la Garonne, un grand sarcophage en marbre, servant d'abreuvoir et portant une inscription qui n'avait pas été relevée. Je suis allé faire une excursion dans ce domaine et je m'y suis trouvé en présence d'un monument qui me paraît assez curieux.

« C'est, comme on me l'avait annoncé, un sarcophage en forme d'auge, forme qui, dans le midi, s'est perpétuée très-longtemps (divers monuments analogues du musée de Toulouse portent des armoiries ou des chevaliers gravés au trait, dont l'équipement trahit le douzième et le treizième siècle). Il est en marbre des Pyrénées, d'un blanc légèrement bleuté et d'un grain assez fin. En voici les dimensions.

« Longueur, 2 mètres 45 centimètres ; largeur, 84 centimètres ; hauteur, 81 centimètres ; diamètre des parois, 125 millimètres.

« Bien que la forme de parallélipipède rectangle paraisse à première vue très-correcte, il y a une légère déviation de l'un des petits côtés, la longueur de l'auge à la base ayant environ deux centimètres de moins qu'au sommet. Le couvercle a disparu.

« La face principale du monument est chargée d'une longue inscription en deux lignes, en beaux caractères réguliers du treizième siècle, haute de trois centimètres. La distance des deux lignes entre elles mesure également trois centimètres.

« Au dessous de l'inscription sont gravés au trait trois écussons :

Le premier à gauche, chargé d'une sorte d'arbre naissant d'une montagne (assez analogue à l'emblème municipal

de Montauban); celui du milieu, d'un lion grimpant, à la bordure componée; le troisième est entièrement fruste, sans que l'on puisse se rendre compte s'il a été jamais rempli.

« Les trois autres faces du monument ne portent ni inscription, ni gravure d'aucune sorte; mais le marbre en a été soigneusement poli.

« L'inscription est en bon état; je veux dire que la gravure n'en est pas altérée; mais comme la tombe sert d'abreuvoir, il s'y est développé de fines mousses vertes qui déroutent le regard et m'ont rendu la lecture assez difficile. Avec de la paille et de l'eau, j'ai débarrassé le marbre de cette lèpre et je suis arrivé à une lecture complète et certaine du texte.

« Le voici d'abord exactement figuré :

ANNO : DNI : M : CC : LXXX : III : XI : DIE : EXIT9 :
AUG9STI : OBIIT : BENASEIT9 : PELEGĀTER
DE CARRIERIA : C̄UINERIAR : ET ADQSIUIT :
ISTŪ : LOCŪ : SIBI : ET : H̄EDIB9 : SUIS

« Anno Domini 1283, II[a] die exitus Augusti, obiit Benaseitus peleganterius de carreria Cervineriarum, et adquisivit istum locum sibi et heredibus suis.

« Et en français :

« L'an du Seigneur 1283, le onzième jour de la fin d'août (le 20), mourut Benazeit, mégissier (*pélégantier* en roman) de la rue de Cervinières; il a acheté ce lieu (ce tombeau) pour lui-même et pour ses héritiers.

« Le nom de Benazeit, très-commun dans le midi, est une traduction romane de Benedicti : les hommes de loi, les docteurs s'appellent Johannes, Arnaldus Benedicti, les gens de métier Benazeit ou Benazet, en langue vulgaire. Ici, notre graveur, voulant latiniser ce nom et ne sachant

pas en retrouver le vrai primitif, s'est contenté d'ajouter la finale *us*.

« Les Pélégantiers, apprêteurs de peaux pour les gants, formaient, au treizième siècle, une corporation puissante à Toulouse. J'ai retrouvé dans un des cartulaires municipaux de Toulouse, série HH, à la date de 1280, une réforme des statuts de ce métier, sous la rubrique ; *Officium Peleganteriorum*.

« En voici quelques passages qui indiquent nettement la nature du métier :

« Item statuerunt et ordinaverunt domini consules ante
« dicti quod nullus peleganterius Tholose per se nec per
« suam familiam vel alium vel alios, ausus sit operare nec
« *preparare alutas cum alumine pellium paratarum*, et si
« aliquis ausus fuerit...., statuerunt domini consules ante-
« dicti quod ille talis qui ita contraventionem commiserit,
« toties quoties fuerit in culpa, puniatur in una libra olei
« pro qualibet *aluta* ita *præparata* ad opus luminarie *Sancti*
« *Romani*. »

« Je copie cette dernière ligne parce que l'église Saint-Romain, dont le luminaire devait bénéficier des transgressions commises par les maîtres pélégantiers, se trouvait précisément bâtie dans la rue de Cervinières, *carreria Cervineriarum* de notre inscription, rue qui porte aujourd'hui le nom de rue Saint-Rome, mais qui, jusqu'au dix-septième siècle, tous les cadastres en font foi, avait conservé son nom primitif.

« Je la trouve, dans les livres de taille écrits en roman, du quatorzième siècle, designée ainsi : *Carreyra de Cervinieiras*.

« Les Cerviniers, *cervinerii* (nos chamoiseurs d'aujourd'hui), étaient encore, au treizième siècle, une importante corporation de Toulouse.

« Dans le cartulaire cité plus haut, je retrouve aussi leurs statuts, à la date de 1287, sous la rubrique : *Statuta Cervineriorum*. En voici un extrait qui précise le caractère de l'industrie :

« Item statuerunt predicti domini consules quod *coria* « quæ ipsi vendent, aptentur seu præparentur cum alumine « de Castellia vel cum alumine de Alapo....

« Item.... quod nullus de dicto officio seu ministerio cer- « vinarie operans reponat in aliquo opere cavatum *corium* « vel aliter improbans subtus bonum *corium.* »

« En marge de ces mêmes statuts se trouvent tracés, selon l'usage adopté par le scribe du cartulaire, deux petits dessins à la plume indiquant les principaux produits du métier : une espèce de havresac et un ceinturon. Le commerce et la manipulation des peaux de cerf étaient d'ailleurs considérables dans le pays toulousain au treizième et au quatorzième siècle.

« Voici un passage d'un tarif de péage de 1204, tiré d'un autre cartulaire communal (série AA) sous la rubrique : *de leuda domini comitis in loco de sancto Jorio* (saint Jory) qui le prouve surabondamment : « De unoquoque *corio cer-* « *vorum crudo* sive *parato*, unum denarium et de bestia « *coriis integris crudis sive poratis* honerata, III. den. et « de honere aluminis, — III. den. »

« Et au quatorzième siècle, dans un autre tarif, cette fois au profit du roi : « La cargua dels pels de *Cervi* o de « cabirol (chevreuil) de guidonage 8 den. »

« J'insiste sur ce détail parce que le nom de *cervinerius*, particulier au Midi, a été mal interprété par Ducange, qui, dans un exemple unique, emprunté à un manuscrit toulousain, le traduit par marchand de vin ou de cervoise. Les textes que je viens de citer ne peuvent plus laisser subsister de doute à cet égard.

« Les rues des Cerviniers, des Pélégantiers, des Parcheminiers, des *Affachadors* (tanneurs), occupaient tout un quartier de Toulouse, voisin de la rivière, circonstance indispensable à la manipulation des peaux, et étaient toutes contiguës.

« Les derniers mots de mon inscription, « adquisivit istum locum sibi et heredibus suis », me paraissent une persistance

assez curieuse des usages et des formules romaines. J'ai recherché, dans les documents contemporains du pélégantier Benazeit, quelques renseignements dans cette donnée, et je transcris, du même cartulaire (AA), un passage intéressant qni concerne ces funèbres acquisitions.

« C'est une ordonnance ou établissement (*stabilimentum*) des consuls de Toulouse, du mois de mars 1207. En voici un paragraphe :

« Iterum ipsi consules Tolose cum communi consilio ur-
« bis et suburbii fecerunt tale stabilimentum quod aliquis
« homo vel femina hujus ville Tolose *monumentum* vel
« *sepulturam* alicujus *sui generis*, postquam videlicet ali-
« quis vel aliqua ibi tumulatus fuerit, nullatenus possit
« *vendere*, nec *dare*, nec *impignorare*, nec a se vel a suo
« *genere* alio modo alienare. »

« L'absence de formnle religieuse dans le monument me paraît aussi valoir la peine d'être notée.

« L'usage de désigner un homme de métier par le nom de sa rue était ordinaire à Toulouse. Le P. Percin (*Monum. convent. Tolosani*) cite, entre autres monuments, le tombeau d'un épicier de la rue de la Daurade, qui portait cette inscription : « Aquesta sepultura es de M. Esteve Pambel, especier de la carriera de la Daurada». Il y en a d'équivalents au musée de Toulouse.

« Voilà les principales observations que j'ai pu faire à propos du sarcophage de Layrac. J'ajoute, en terminant, que, d'après le rapport des paysans, il a été apporté dans cette ferme, il y a une vingtaine d'années, d'un ancien cimetière situé à *Saint-Michel-du-Touch*, au confluent du Touch et de la Garonne et appartenant au prieuré de la Daurade (Bénédictins). Ce cimetière et l'église adjacente, aujourd'hui détruite, ont fourni au musée de Toulouse d'assez nombreux monuments.

« Je vous abandonne ces détails, un peu prolixes. Je désire qu'ils ne vous paraissent pas entièrement dépourvus d'intérêt. »

Séance du 17 avril.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. de Lépinois, associé correspondant à Clermont (Oise), soumet à la Société une bague en laiton portant cette inscription émaillée : MATER DEI, MEMENTO MEI. Cette bague, du quinzième siècle, figurant une courroie attachée par une boucle qui sert de chaton, a été trouvée au faubourg de Betencourtel, à Clermont : elle semble avoir été un souvenir de pèlerinage

M. Chabouillet fait la seconde lecture de sa note supplémentaire sur la monnaie du roi Acès. La Société renvoie à la commission des impressions.

M. Guérin lit une étude critique sur l'ouvrage de M. Nicolaïdès intitulé : *Topographie et plan stratégique de l'Iliade.* Ayant lui-même parcouru la Troade en 1852, il examine tour à tour chacune des assertions de l'auteur relatives au mouillage des Grecs entre le cap Sigée et le cap Rhitée, à l'étendue de la plaine troyenne, aux divers cours d'eau qui l'arrosent, à l'emplacement de l'antique Ilion sur les hauteurs de Bounarbachi et au site probable de tous les tumulus décrits ou signalés par le poëte grec. Il adopte pleinement l'opinion de M. Nicolaïdès qui, contrairement à celle de la plupart des voyageurs modernes, mais en cela d'accord avec plusieurs passages d'écrivains anciens, tels que Pline et Strabon, voit le Scamandre dans le fleuve aujourd'hui connu sous le nom turc de Mendéré; il incline aussi à reconnaître avec le savant crétois, le Simoïs de l'Iliade dans la petite rivière appelée actuellement Kimarra. Ces deux identifications sont capitales et permettent de résoudre

beaucoup de difficultés topographiques, concernant le théâtre de la lutte chantée par Homère. Quant à la place assignée par M. Nicolaïdès aux tumulus d'Achille, d'Ajax, d'Ila et d'Æsyétès, M. Guérin la croit erronée et préfère s'en tenir à la tradition vulgaire qui remonte jusqu'à l'antiquité elle-même pour les deux premiers de ces tombeaux, en vertu de laquelle il faut leur attribuer une autre position.

Séance du 1er mai.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. de la Saussaye, passé membre honoraire. MM. Egger et Quicherat ayant successivement lu les rapports relatifs aux candidatures de MM. Heuzey et Aubert, on procède au scrutin. M. Heuzey ayant obtenu au troisième tour la majorité exigée par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société Impériale des Antiquaires de France.

M. Le Blant lit un rapport sur la candidature de M. Devals, ancien archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban, qui sollicite le titre d'associé correspondant national. M. Devals ayant obtenu au scrutin la majorité réglementaire, est proclamé associé correspondant national à Montauban.

M. Nicard lit également un rapport sur les titres de M. le docteur Bock, chanoine honoraire à Aix-la-Chapelle, candidat au titre d'associé correspondant étranger. A la suite du scrutin, où il réunit la majorité prescrite, M le docteur Bock est proclamé associé correspondant étranger à Aix-la-Chapelle.

M. Egger, au nom de la Commission des impressions, lit

un rapport concluant à l'impression d'une notice de M. Chabouillet, intitulée : *Supplément à la dissertation sur un statère d'or, publiée dans le tome XXXIX, des Mémoires.* La Société décide au scrutin, que ce travail sera inséré dans son recueil.

M. Brunet de Presle signale à l'attention de la Société des Antiquaires, divers passages du recueil des *agrimensores* ou *gromatici scriptores*[1] qui peuvent jeter du jour sur une question controversée, celle de la destination de certains monticules, que l'on a pris pour des tombeaux, quoiqu'on n'ait trouvé dans l'intérieur aucune trace de sépulture, mais seulement des cendres, des charbons et des fragments de poterie. M. de la Saussaye avait émis l'opinion que ces monticules pouvaient avoir marqué des limites. Cette conjecture a été combattue dans une réunion récente des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les passages suivants n'ont pas été allégués, et cependant, ils semblent importants dans la question. Le premier est de Siculus Flaccus dans son traité *de Conditionibus agrorum*. Cet auteur rappelle que les anciens, lorsqu'ils voulaient établir une limite entre plusieurs héritages (ce qu'on nommait un *trifinium* ou *quadrifinium*), étaient dans l'usage d'offrir un sacrifice sur la place même, et dressaient la borne sur les restes du sacrifice.

« Cum terminos disponerent, ipsos quidem lapides in
« solidam terram conlocabant proxime ea loca quibus fossis

1. De agrorum conditionibus et constitutionibus limitum. — Siculi Flacci lib. I : Julii Frontini lib. I. — Aggeni Urbici lib. II. Hygeni gramataci lib. II. Variorum auctorum ordines finitionum. De jugeribus metiundis. Finium regundorum Lex mamilia. Coloniarum pop. Rom. descriptio. Terminorum inscriptiones et formæ. De generibus lineamentorum. De mensuris et ponderibus. Omnia figuris illustrata. Parisiis MDLIIII. Apud Adr. Turnebum typogr. Regium.

Cette première édition a été plusieurs fois reproduite et en dernier lieu à Berlin en 1848 sous ce titre :

Die Schriften der Rœmischen Feldmesser herausgegeben und erlaütert von F. Blume, K. Lachmann und A. Rudorff. 2 vol. in-8.

« factis defixuri eos erant, unguento velaminibusque et
« coronis eos coronabant : in fossis autem quibus posituri
« eos erant sacrificio facto, hostiaque immaculata cæsa,
« facibus ardentibus in fossa cooperti sanguinem instillabant,
« eòque thura et fruges jactabant : favos quoque et vinum,
« aliaque quibus consuetudo est terminis sacrum fieri, in
« fossa adjiciebant, consumptisque omnibus dapibus igne,
« super calentes reliquias lapides conlocabant, atque ita dili-
« genti cura confirmabant : adjectis etiam quibusdam saxo-
« rum fragminibus conlocabant, quo firmius starent. »

Plus tard, l'usage des sacrifices cessa comme toutes les pratiques religieuses du polythéisme, mais on continua à déposer sous les bornes des cendres, des charbons et des fragments de poterie, pour servir de témoins inaltérables. C'est ce que nous apprend le même Flaccus : « Quibusdam pla-
« cet et videtur uti sub omnibus signum inveniri oporteat, quod
« ipsum voluntarium non necessarium est. Si enim essent certæ
« leges, aut consuetudines, aut observationes, semper simile
« signum sub omnibus inveniretur : nunc, quoniam volun-
« tarium est, aliquibus terminis nihil subditum est, aliquibus
« vero aut cineres, aut carbones, aut testas, aut vitrea fracta,
« aut ossa subcensa aut calcem aut gypsum invenimus : quæ
« res tamen, ut supra diximus, voluntaria est. Carbo autem
« aut cinis quare inveniatur, una certa ratio quæ apud an-
« tiquos quidem observata est, postea vero neglecta. »

Il est assez remarquable que cet usage de déposer, sous les pierres qui doivent servir de bornes, des charbons ou des tessons, s'est conservé jusqu'à nos jours. C'est pour les arpenteurs, en cas de contestation, un moyen de reconnaître si une borne n'a pas été déplacée. Le plus habituellement, l'arpenteur qui pose une borne, se munit d'une tuile qu'il casse en deux ou trois morceaux qu'il place sous la borne, comme pour la consolider, mais dont les fragments rapprochés peuvent servir de témoins.

Le passage des agrimensores qui se rapporte plus particulièrement aux monticules qui font l'objet de la contesta-

tion est de deux auteurs, dont l'époque n'est pas déterminée, mais dont le style est déjà très-barbare. Le voici :

« Fastus et Valerius, vv. pp. auctores.

« Per Gallias et per Africam. Dum per Africam assigna-« remus circa Carthaginem in aliquibus locis terminos ra-« riores, constituimus ut inter se habeant pedes II CCCC. In « limitibus autem ubi rariores terminos constituimus, monti-« cellos plantavimus de terra, quos *botontinos* appellavimus. « Et intra ipsos carbone et cinere et testa tusa cooperuimus. « Trifinium quam maxime quando constituimus cum signis, « id est cineribus aut carbonibus, et calce ibidem construxi-« mus et super toxam monticellum constituimus.... » Suit la figure d'un monticule ou d'un *tumulus* comme ceux dans lesquels les fouilles ont fait souvent découvrir les objets mentionnés. Il serait donc à propos de rechercher si beaucoup de ces tumulus ne marqueraient pas d'anciennes limites, et peut-être trouverait-on que, malgré les révolutions qui se sont succédé dans notre pays, ces monticules sont encore placés à la limite de territoires ou de propriétés.

M. Bulliot, associé correspondant à Autun, soumet à la Société un buste en applique, trouvé à Autun, dans la tranchée du chemin de fer. Ce buste représente un génie d'un beau style et d'un travail peu commun.

Séance du 8 mai.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Boutiot (de Troyes), qui sollicite le titre d'associé correspondant national. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Marion. La Commission chargée d'examiner cette candidature,

se compose de MM. Bourquelot, Grésy et Vallet de Viriville.

Travaux.

M. Nicard propose l'échange des publications de la Société, contre celles du *Royal Archæological Institute of Great Britain*. Cette proposition mise aux voix, est adoptée par la Société.

M. Vallet de Viriville propose une modification à l'article 31 du règlement, en vertu de laquelle le nombre des tirages à part, accordés par la Société aux auteurs des mémoires insérés dans son Recueil, serait porté de 50 à 100 exemplaires, dont 50 pourraient être mis dans le commerce. La Société consultée, décide que la proposition de M. Vallet de Viriville est prise en considération. En conséquence et conformément à l'article 34 du règlement, il est procédé au scrutin secret à la formation d'une Commission chargée de faire un rapport à la Société. Les membres élus, sont MM. Quicherat, Guérin et Bordier qui ont obtenu la majorité des suffrages.

M. Bourquelot commence la seconde lecture d'un Mémoire sur les *Inscriptions anciennes d'Auxerre*.

Le Président donne lecture de la notice suivante, qui a été envoyée par M. le baron Despine, associé correspondant à Aix-les-Bains (Savoie). « Au moment où l'Exposition universelle appelle les regards sur la vie intérieure, les mœurs et les usages locaux des diverses races de la terre, j'ai pensé qu'il ne serait pas inopportun de soumettre à la Société des Antiquaires de France, les échantillons de poterie et autres objets récemment découverts dans une grotte à ossements, située au hameau de Saint-Innocent, canton d'Aix-les-Bains (Savoie), non loin des habitations lacustres de Grésine, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir cette Société.

« Cette caverne, dans laquelle j'ai commencé à faire exé-

cuter des fouilles en décembre 1866 est appelée, dans le patois du pays, du nom de *tanna* ou *golantanna de lè Fayé*.

« Ce nom de grotte des Fées, donné par la tradition, semblerait indiquer qu'elle fut jadis habitée.

« Sa direction et son inclinaison générales sont du N. O. au S. E. Sa longueur n'est pas encore entièrement connue. On y remarque des renflements ou chambres, dont la première et la sixième sont les plus spacieuses et paraissent en effet avoir été habitées à une époque fort reculée. C'est là ce qu'attestent les débris que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux et dont quelques-uns rappellent la période gallo-romaine. Quant aux poteries, les plus grossières offrent une grande analogie avec celles que j'ai signalées dans les stations lacustres du lac du Bourget; comme celles-ci, elles renferment du mica qui ne se trouve pas dans les roches de la vallée d'Aix, ce qui fait supposer pour ces poteries une origine étrangère. — A côté de ces débris de vase grossiers on en trouve d'autres à pâte aussi fine que celle des plus beaux vases étrusques.

« Au milieu de ces débris, enfouis dans une couche argileuse jaunâtre, de un à deux mètres de puissance, gissent une quantité d'ossements brisés, appartenant à des oiseaux et à des quadrupèdes de petite et de moyenne taille, des andouillers de cerfs, des dents de sangliers, d'*ibex* ou grande chèvre des Alpes, races dès longtemps éteintes dans nos montagnes; enfin, quelques rares fragments de crâne humain, appartenant à deux espèces distinctes; mais ce qui tend à confirmer l'idée que cette galerie souterraine a servi d'habitation à l'homme, c'est que j'ai recueilli moi-même à son entrée, enterrés à un mètre de profondeur, des fragments de tuiles romaines, semblables à ceux que je possède dans ma collection, provenant des *Thermes d'Aix-en-Savoie*, construits dans les premiers siècles de notre ère.

« Aucune autre habitation n'ayant pu exister dans un lieu aussi abrupt, on est porté à penser que ces tuiles furent destinées à servir d'avant-toit à l'orifice externe de la grotte,

dans le but d'en écarter les eaux pluviales qui y pénètrent aujourd'hui.

« Un ornement en bronze coulé, analogue à ceux des baudriers et des ceinturons de l'époque celtique, une pierre à aiguiser de forme ovoïde, une pierre à polir de couleur rouge et dont aucune carrière n'existe au voisinage, une rondelle de pierre percée au centre, ayant pu servir de bouton et aussi de *fusayole*, composent la série de ces objets.

« Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que les cavernes à ossements, telles que celles des Fées, qui ne sont point étrangères aux populations troglodytes, sont assez rares en Savoie, ainsi que les *dolmens* et les *menhirs*.

« Mon intention est de continuer ces fouilles dans l'intérêt de la science. — Je m'estimerai heureux si elles font reconnaître des gissements pré-historiques capables d'intéresser mes savants confrères, et, si elles amènent à découvrir quelques-unes des conditions d'existence des populations primitives de l'Allobrogie, objet principal de mes recherches. »

Séance du 15 mai.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le Président lit une lettre de M. Rey, qui annonce à la Société que des circonstances douloureuses le forcent à donner sa démission de secrétaire. La Société décide qu'il sera procédé à l'élection d'un secrétaire, en remplacement de M. Rey, à la prochaine séance.

Il est également donné lecture d'une lettre de M. Eugène

Dognée, de Liége, qui sollicite le titre d'associé correspondant étranger. Les présentateurs sont : MM. de Barthélemy et Nicard. La commission chargée de faire un rapport sur cette candidature, se compose de MM. de Longpérier, Guérin et Heuzey.

Travaux.

M. Grésy fait la première lecture d'une notice relative à une plaque de verrou et à des fragments de verrières aux armes de Catherine de Médicis, provenant du château d'Écouen. Ces objets sont soumis à la Société. Après quelques observations de MM. de Longpérier et de Montaiglon, la Société décide qu'elle entendra une seconde lecture.

Le Président communique une lettre de M. Devals, récemment élu associé correspondant à Montauban, qui remercie la Société et lui fait part de la découverte de plusieurs tumulus qu'il a trouvés dans les cantons de Saint-Nicolas, Aurillac, Lavit et Beaumont (Tarn et-Garonne). Cette découverte a été l'objet d'un rapport adressé au Comité des travaux historiques (section d'archéologie), au Ministère de l'Instruction publique.

Il est ensuite donné lecture de la notice adressée par M. le comte de Pibrac, associé correspondant à Orléans, qui annonce la découverte d'une urne antique en ces termes :

« Il y a quelques jours, à l'extrémité du faubourg Bourgogne [1], des ouvriers préparaient un terrain pour y bâtir une maison, lorsqu'ils rencontrèrent une aire formée de larges tuiles romaines. Après avoir soulevé ces tuiles, ils découvrirent, à 0 m. 50 c. de profondeur, une urne en pierre de Malvot, dont je vous envoie le dessin en coupe et en élévation pour vous en donner une idée,

1. A 2 kilom. d'Orléans.

« Cette urne, qui pèse près de 100 kilos, a 0 m. 75 c. de hauteur ; elle est surmontée d'un couvercle retenu sur

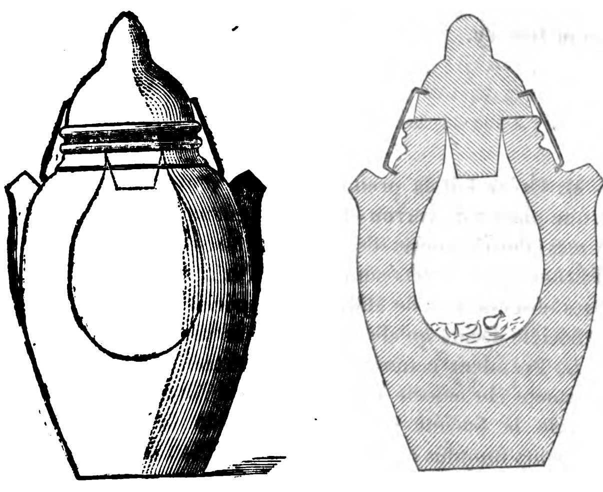


Figure 1. Figure 2.

l'ouverture par deux pattes à scellement (fig. 1). Ce couvercle possède à la partie inférieure une espèce de queue qui, comme un bouchon, entre dans le col de l'urne. La figure 2 vous donne une idée exacte de cette disposition : l'intérieur de cette urne a été creusé, mais en laissant des parois très-épaisses tout autour. Le fond lui-même offre une grande épaisseur. Dans l'intérieur sont des cendres et des fragments d'os brûlés, on y voit aussi quelques fragments de fioles en verre. Il paraîtrait que des objets ont été soustraits par un inconnu qui se trouvait présent à la découverte ; ces objets seraient des fioles appelées lacrymatoires; j'ai tout lieu de croire qu'outre ces fioles, qui étaient dans la terre, autour de l'urne, il devait y avoir dans ce vase plus de choses que je n'en ai vu, car ce qui reste tiendrait

dans le creux de la main. Les découvertes dues au hasard ou les fouilles exécutées en dehors de l'œil du maître, ne donnent jamais à la science tout ce qu'elle a le droit d'en attendre.

« Ce vase sera placé au musée; l'on fait quelques démarches pour essayer de retrouver le possesseur des objets enlevés. Si l'on est assez heureux pour les avoir, je vous en enverrai la reproduction et je compléterai ainsi les renseignements qui se rattachent à cette modeste découverte. »

M. Nicard fait la communication suivante :

« Dans la topographie historique du vieux Paris, publiée aux frais de cette ville par M. Berty, on lit à la page 216 :

« Dans son édition des antiquités de Paris, publiée en 1543, date remarquable, Corrozet, témoin oculaire et en quelque sorte spécial, dit seulement en parlant du Louvre que la grosse tour a été renversée en 1527, par le commandement du roy Françoys. »

« La date de 1527, comme celle à laquelle remonte la destruction de la célèbre tour du Louvre, est-elle exacte? C'est ce dont il nous paraît possible de douter, parce que dans toutes les éditions de Corrozet, postérieures à 1543, on trouve l'année 1529, comme celle de l'année où elle fut détruite. Ainsi dans l'édition de 1550 on lit :

« Ledit seigneur (le roy Françoys), dès l'an mil cinq cent vingt-neuf, feit razer la grosse tour du Louvre, pour spacier et amplifier la cour d'iceluy chasteau. » Dans l'édition de 1586, p. 160, on lit : « ledict seigneur, dès l'an mil cinq cent vingt-neuf, fit raser la grosse tour du Louvre pour spacier et amplifier la cour d'iceluy chasteau. » L'orthographe seule diffère.

« Enfin dans les Fastes, antiquitez et choses remarquables de Paris, par Pierre Bonfons, publiés en 1605, on lit page 276 : « En l'an 1528, le roy fit abatre la grosse tour dite du Louvre, que le roy Philipe dit Auguste avait fait édifier. »

« Il serait intéressant de comparer, sous ce rapport,

toutes les éditions de Corrozet, que je ne possède pas au surplus, mais j'incline à croire que l'édition de 1543 porte 1529 comme celle de 1550. Il devait donc régner à cet égard une espèce d'incertitude. »

M. A. de Longpérier demande à la Société la permission de lui lire une note rédigée par son fils, M. Henri de Longpérier. Ayant, ajoute-t-il, complétement adopté les conclusions du travail, et comptant les appliquer dans ses classifications de monuments antiques, il n'a pas voulu dérober à un débutant une idée ingénieuse, et il apporte les feuillets tels qu'ils les a trouvés.

NOTE SUR LES ROUELLES DE BRONZE.

Parmi les ustensiles de toute sorte provenant des sépultures de la Gaule, de la Germanie et de l'Étrurie, il n'est pas rare de trouver des disques de bronze, divisés en compartiments, et connus des amateurs d'antiquités sous le nom générique de *rouelles*. On peut les répartir en trois genres principaux : les uns sont des plaques de métal planes et évidées à jour, en certaines parties, de manière à former soit un dessin géométrique, soit des rinceaux disposés avec art, soit même des figures découpées au centre du champ, comme le montre la rouelle dessinée plus loin sous le n° 4. Les autres se composent de deux ou plusieurs cercles concentriques, reliés au moyen de rais comme le moyeu d'une roue l'est aux jantes. Elles sont fondues, et les cercles sont composés de bandes prismatiques à angles plus ou moins émoussés. C'est en Étrurie qu'on rencontre principalement les rouelles de la seconde espèce, qui sont les plus anciennes. D'autres enfin ont complétement l'aspect d'une roue et semblent en être des petits modèles.

On trouvera les dessins de nombreuses variétés de ces rouelles dans le recueil de M. Lindenschmit : *Die Alterthümer unserer heidnischen, Vorzeit*, t. Ier. Douze dans la

pl. 7 du 1er cahier, trois autres pl. 7 du 10e cahier. Il y en a également qui sont figurées dans Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. CXIV. — Caylus, *Recueil d'antiquités*, *Suppl.*, t. VII, pl. LXI, n° 1. — Giov. Gozzadini, *Di un sepolcreto etrusco scoperto presso Bologna*, 1855, in-4°, pl. VI. — *Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois*, par M. de Widranges, 1861. — *De l'usage des rouelles chez les Gaulois*, par M. Ch. Cournault, Nancy, in-8°. — *Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, pl. XI, n° 33 et XIII, n° 4. — *La Seine-Inférieure archéologique*, par le même, 1864, in-4°, pp. 139 et 211. — *Cimetière gaulois de Vaudreuil*, par le même, 1864, in-8°. — *Numism. gaul. du nord-ouest*, par Ed. Lambert, 2e part., 1864, pl. I, nos 1 et 2. — *Recueil d'antiquitiés suisses*, par M. de Bonstetten, in-f°, pl. XXII. — *Revue archéologique*. XVIe année, pl. à la page 366, n° 8. — H. Baudot, *Sépult. des barbares de l'époque mérovingienne*, pl. XIX, n° 14. — *Cimetières gaulois et germaniques*, par M. le colonel de Morlet, 1864, in-8°. — *Mittheilungen*, de Zurich, t. I, 1839. — L'absence de toute trace d'ardillon empêche de confondre ces rouelles avec certaines plaques de fibules qui affectent la même forme.

Nous n'entendons pas assimiler aux objets dont il va être ici question, ces rouelles et ces anneaux de très-petites dimensions qui ont été rangées au nombre des monnaies, en raison de leur module, par d'éminents antiquaires [1]. Il est encore une espèce des rouelle de dimension moyenne et de parfaite régularité qui se rencontrent dans les sépultures de l'Étrurie. Celles-là étaient destinées à décorer la bombe des casques [2]. Ces rouelles, qui ne paraissent pas avoir de

1. Voir entre autres : Mionnet, *Descr. des méd. Suppl.* t. I, 1819, p. 190, n° 368. — F. de Saulcy, *Rev. Num.* 1836, p. 169 et *seq.* — J. Y. Akerman, *Num. Journal*, 1837, t. I, p. 214 et *seq.* — Lelewel, *Type Gaulois*, 1840. — Ed. Lambert, *Num. gaul. du nord-ouest*, 1844, p. 16.

2. Cf. Lindenschmit, *Alterthümer*, etc. I B. Heft III, Taf. 2, n° 1. — L. de la Saussaye. *Num. de la Gaule Narb.* pl. I, nos 11 à 17.

rapport avec celle qui est figurée au revers des monnaies de Marseille, de Syracuse, etc., étaient fixées sur le casque au moyen d'une soudure que l'oxydation a le plus souvent détruite, ce qui fait qu'on les trouve parfois isolées.

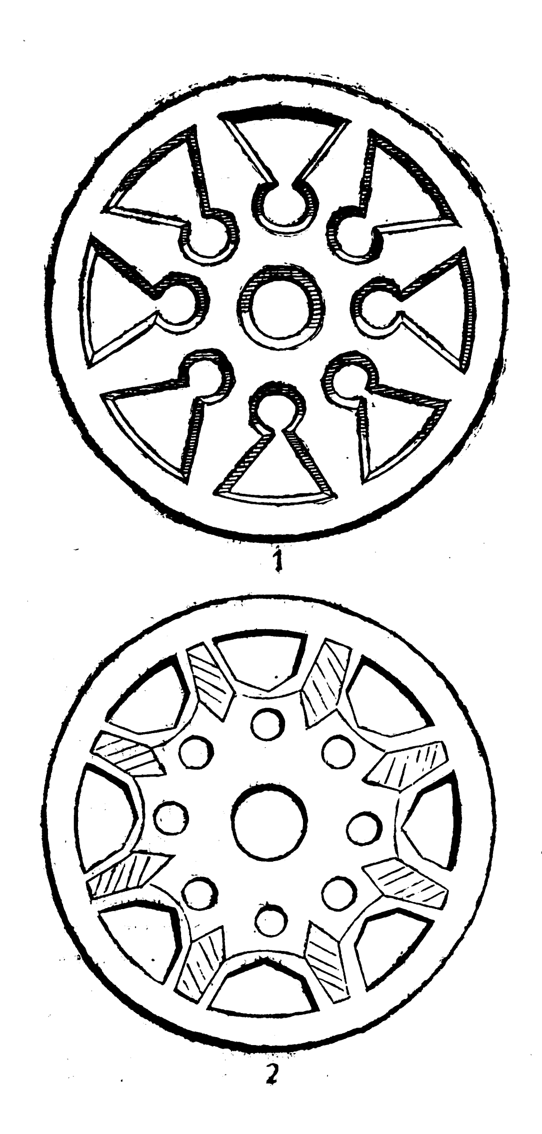
La nature des petits monuments dont nous nous occupons a été souvent discutée; on leur a attribué divers usages. Quelques antiquaires, comme MM. de Bonstetten et Gozzadini y ont vu, selon leur configuration, soit des ornements pour les chevaux, soit même des entrées de serrure; hypothèses peu admissibles.

Grivaud de la Vincelle, y cherchant une intention symbolique, les regardait comme des amulettes rappelant Jupiter infernal ou *Catachthonius*, et pour appuyer son interprétation il se servit d'une figurine de Jupiter tenant une roue, curieuse statuette de bronze qui fait actuellement partie des collections du Louvre : il la rapprochait du cavalier tenant une roue, qui se trouve sur un des monuments de Luxeuil, publié par Caylus[1], et d'une authenticité fort douteuse. C'était certainement une idée ingénieuse et conforme à la raison d'être d'un grand nombre de monuments antiques; toutefois elle manque de solidité.

M. de Widranges, en 1861, développa la thèse soutenue par les savants numismatistes dont nous avons parlé, et la généralisa en étendant le nom de monnaies aux rouelles de grandes dimensions; opinion qui a été réfutée par M. Eugène Hucher dans un intéressant article publié en 1862[2]. De son côté, M. Ed. Lambert en 1864, après avoir calqué les diverses figures publiées par Grivaud, s'est efforcé dans la seconde partie de son *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, de concilier le caractère symbolique avec l'emploi monétaire.

M. Cournault, conservateur du musée de Nancy, a proposé, à son tour, de considérer les rouelles gauloises comme

1. *Recueil d'Antiquités*, t. III, p. 367, pl. 99.
2. *Revue numismatique*, t. VII, p. 157.


1
2

des boutons, lorsqu'il s'agit des plus petites, et, lorsqu'il est question des plus grandes, comme des boucles de ceinture. Dans ce dernier cas, il approchait à coup sûr de la vérité. M. l'abbé Cochet, dans sa *Seine-Inférieure archéologique*, semble assez disposé à partager cet avis. Cependant l'appareil très-compliqué auquel M. Cournault a été obligé d'avoir recours serait d'un emploi difficile, surtout lorsque l'on a affaire à des roues qui portent, au centre de chacune de leurs faces, des boutons en haut relief, détail incompatible avec l'idée que ces rondelles ont été appliquées sur le corps, qu'elles eussent blessé.

Le hasard nous a, je crois, fourni la solution longtemps cherchée. En examinant les figures ethnographiques si intéressantes envoyées par le gouvernement Suédois à l'Exposition universelle, nous avons remarqué à la ceinture de plusieurs habitants du Finnmark (paroisse de Kautokeino, Norvége), et de la Laponie, des rouelles de cuivre découpées, suspendues par une courroie, et servant à distribuer les attaches qui soutiennent divers ustensiles tels que des ciseaux, l'étui à aiguilles, etc. Nous donnons ici la figure de deux de ces rouelles (n°s 1 et 2).

Chacun des outils est fixé à une case particulière. Ainsi séparés, ils ne s'enmêlent pas les uns dans les autres ; il est toujours facile d'en prendre quelqu'un et de le manier commodément ; maintenus à une certaine distance, ils sont préservés d'un frottement trop constant.

C'est attachés de cette manière qu'un étui à aiguilles (*Nålhus*) et une paire de ciseaux sont suspendus à la rouelle n° 1, portée par un homme de Kautokeino, et que la rouelle n° 2, qui appartient à une Laponne, soutient deux poinçons, dont l'un est d'os, l'autre d'acier, une paire de ciseaux, un étui à aiguilles, une cuillère dans un sac de peau, et un couteau dans sa gaîne[1].

1. M. P. Riant a acheté une rouelle tout à fait semblable au n° 1, à des Lapons nomades, sur l'Alten, dans le Finnmark norwégien, à quelques

3

Le croquis n° 3 donne une idée de cette disposition, et montre en même temps comment la rouelle, au moyen d'un passant de cuir, est supportée par une lanière, sorte d'embranchement de la ceinture qui est terminée par un anneau. A cet anneau est attaché un chapelet simplement pris entre la ceinture et le corps, lequel chapelet forme contre-poids. On peut donc enlever facilement la rouelle sans rien dénouer ni déboucler.

Si nous comparons ces rouelles norwégiennes à celles qui proviennent de la Germanie, de la Gaule, toutes les hésitations que nous pourrions éprouver s'évanouissent. On y trouve le même mode d'ornementation primitive composée de hachures et de chevrons. Le rapport est si évident, si frappant, et l'idée en même temps si simple et si ingénieuse, est si conforme au génie antique que nous ne doutons pas que cette manière de suspendre les ustensiles, après avoir été pratiquée dans une grande partie de l'Europe, se soit réfugiée dans le Nord, comme les couteaux de silex, comme les haches de pierre, et les grattoirs emmanchés dans des os de rennes, dont se servent encore les Esquimaux.

La Gaule, la Germanie et l'Étrurie ont fourni la plupart des rouelles connues. Toutefois, les fouilles faites en Angleterre en ont aussi mis au jour quelques-unes. En 1863, le Rév. John H. Pollexfen a donné dans le xxxixe volume de l'*Archeologia*[1], la gravure d'une rouelle trouvée à Colchester, et il constate en même temps l'existence au Bristish Museum d'une rouelle trouvée à Hounslow Heath, avec des figures de sangliers, d'un caractère tout à fait celtique. M. de Bonstetten signale, de son côté[2], la présence dans le musée de

lieues au nord de Kautokeino. Ce savant nous a communiqué les détails suivants : « Les Laponnes riches en ont de bien plus ornées et surtout plus chargées d'anneaux. Point de mot lapon pour désigner soit l'ensemble de ces objets, soit la rouelle. Probablement il y a une expression correspondant à mobilier de ceinture *auwe-kaudue*, mais je ne puis l'affirmer. Je n'ai vu en Norwége aucune trousse semblable. »

1. 1863, p. 508, pl. XXIV.

2. *Recueil d'antiquités suisses*, p. 46.

Naples de rouelles qu'il dit avoir été trouvées à Pompéi. Cette origine n'est peut-être pas tout à fait certaine, car le musée de Naples contient un grand nombre d'objets apportés du nord de l'Italie avec la collection Farnèse, et l'indication fournie à M. de Bonstetten ne suffit pas, dans l'état actuel des observations qui ont été recueillies par les archéologues, pour nous permettre d'affirmer que l'usage des rouelles a existé dans la Campanie.

La vue de plusieurs autres ustensiles dont la forme s'éloigne un peu de la rouelle, et qui existent dans la collection de M. Barry, à Toulouse, nous a confirmé dans notre supposition. Ils sont en effet disposés très-commodément pour l'emploi que nous croyons pouvoir leur assigner. Deux anneaux placés au sommet du cercle intérieur sont destinés à recevoir le passant de cuir qui doit les suspendre à la ceinture. Le grand cercle est réduit à un arc, le reste devenant inutile. Cet arc est relié au cercle supérieur par des barres de divisions. Dans l'une des deux, elles sont inégalement espacées, inégalité qui répondait probablement à un système d'arrangement. Enfin, une série de petits anneaux occupant la partie inferieure de l'appareil permet de suspendre un grand nombre d'objets d'importance secondaire.

Une suspension à peu près semblable aux précédentes, et trouvée à Charroux, près Gannat, a été gravée, mais en sens renversé, dans la Revue archéologique [1], d'après un dessin de M. E. Tudot. Cet antiquaire avait cru pouvoir rapprocher cet objet d'ornements qu'il avait remarqués suspendus au cou de figurines gauloises d'argile. Mais, s'il a entendu, comme cela est probable, parler des terres cuites qu'il a publiées dans son beau recueil [2], nous croyons que l'assimilation n'est pas acceptable. Car, au cou de ces figurines, nous ne voyons que des bulles. M. Tudot dit de plus qu'un bronze

1. 1861, pl. XII, n° 1.
2. *Collection de figurines en argile*, in-4, 1860, pl. 42, fig. B; pl. 43, D et E; et pl. 64, fig. G.

de même forme a été trouvé à la Ferté-Hauterive (Allier); nous regrettons de ne pas le connaître.

Il faut rapprocher des précédents l'ustensile de la collection Fluckiger publié par M. de Bonstetten [1], et dont la destination est si bien indiquée par la forme même, que le savant antiquaire de Berne eut le sentiment de son véritable usage. Son excellente conjecture attendait seulement une preuve matérielle comme celle que nous sommes aujourd'hui en mesure d'apporter. Je transcris ses propres expressions : « Il est difficile de s'expliquer quelle était la destination de ce bronze dont un des cercles est cassé ; peut-être se fixait-il à la ceinture pour y suspendre de petits objets tels que clefs, couteaux, ciseaux, etc. » — Il se compose de deux anneaux tangents reliés par une bélière et présentant à peu près l'aspect d'une paire de besicles ; une croix intérieure rattache encore ces anneaux à la bélière dont la partie supérieure présente une ouverture en forme de segment, évidemment préparée pour donner passage à une courroie. Il a été trouvé par M. Flückiger, dans un tumulus du Nieder-Hart, près de Langenthal (Berne).

Les collections d'antiquités lacustres de MM. le colonel Schwab, à Bienne, et Desor, à Neufchâtel, contiennent un grand nombre de cercles de formes très-variées, qui évidemment ont été des intermédiaires entre la ceinture et les objets qui y étaient suspendus. Ces petits instruments circulaires et munis d'un plus ou moins grand nombre d'anneaux nous paraissent constituer une transition entre les rouelles divisées en compartiments par des barreaux ou rais, et les suspensions plus compliquées dont nous avons parlé précédemment.

Il est même certaines rouelles qui, sans posséder d'anneaux à la partie inférieure, sont seulement surmontées d'une bélière, preuve de plus que ces ustensiles étaient faits pour être suspendus, ainsi que nous le voyons dans le des-

1. *Antiquités suisses*, pl. XII, n° 5, et p. 35.

sin n° 3. M. Barry en possède une de cette espèce qui offre exactement le même dessin qu'une rouelle sans bélière, conservée au musée du Louvre. La remarque que nous venons de faire s'applique aussi bien à une rouelle découpée, du Louvre également, et dans la partie supérieure de laquelle est pratiquée une grande ouverture quadrilatérale. La figure de



4.

cheval qui se voit au centre est disposée de façon que les diverses parties du corps qui touchent au grand cercle déterminent une série de compartiments; ce sont, à proprement parler, des barres de divisions disposées agréablement pour l'œil. C'est à celle-ci que se rattache la variété qui présente un cavalier armé d'une lance, et qui fut trouvée non

loin de Klinberg, près Riedhof (canton de Zürich)[1]. — Une autre rouelle trouvée près de Krailsheim (Franconie), est encore munie d'une mince lame de cuivre passée, en guise de lanière, dans une de ses découpures[2].

Enfin, les rouelles trouvées en Étrurie et publiées par M. le comte Giov. Gozzadini[3], pour être d'une forme rare, n'en rentrent pas moins dans la classe des monuments dont nous nous occupons. La première offre trois compartiments d'égale grandeur, de sorte qu'on pourrait suspendre cette rouelle indifféremment par l'un ou l'autre côté; les deux autres cases devaient supporter les petits ustensiles, mieux isolés que par les rouelles précédentes. La seconde présente des cases d'inégales dimensions, ainsi que nous l'avons déjà remarqué dans l'une des rouelles de M. Barry.

Nous citerons encore deux rouelles planes à trois cercles attachés les uns aux autres par des petits tenons, entrées au Louvre avec la collection Durand, et dont malheureusement la provenance ne peut être déterminée; et une autre, à quatre cercles concentriques fondus d'une seule pièce, décorée de petits fleurons au pourtour, que M. de Bonstetten a publiée (pl. XXIII, n° 8) comme ayant été recueillie en Italie.

Quant à la troisième variété, dont nous avons parlé en commençant, qui affecte la forme exacte d'une roue de char, elle a pu avoir une autre destination, mais il ne serait cependant pas impossible qu'elle fît partie des ustensiles de suspension, car la combinaison d'un cercle avec des divisions intérieures, devait faire naître assez naturellement l'idée de reproduire l'image d'une véritable roue.

Les collections d'antiquités renferment aussi quelques poinçons portant à la partie supérieure une bélière ou chas de forme tantôt arrondie, tantôt carrée. La pièce circulaire qui leur sert de tête offre beaucoup d'analogie avec certaines rouelles, notamment avec celle de M. Barry, et cette cir-

1. Lindenschmit, *Alterthümer*, I Band., Heft. X, Taf. 7, n° 2.
2. Même planche, n° 1.
3. *Di un sepolcreto Etrusco scoperto presso Bologna*, pl. VI, n°s 8 et 9.

constance nous a porté à penser que ces poinçons étaient de ceux que l'on suspendait aux disques [1]. C'est à cette intention que nous avons noté la présence de deux poinçons dans la série des instruments pendus aux rouelles norwégiennes de l'exposition. Nous en dirons autant des couteaux dont le manche est terminé par un anneau et dont plusieurs spécimens sont réunis dans la planche 4, du VIIIe cahier (II B.) des *Alterthümer* de M. Lindenschmit.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'invoquer en notre faveur le témoignage si respectable de M. l'abbé Cochet. Tout en méconnaissant la véritable destination des rouelles, ce savant antiquaire a consigné, en observateur consciencieux, une remarque précieuse, et qui va confirmer notre explication. « Ce genre d'ornement, dit-il [2], est assez fréquent dans les sépultures franques ou teutoniques. Jusqu'à présent on n'a pu en déterminer clairement l'usage. Nous croyons cependant qu'il se rattache au ceinturon dont il devait former la parure.... Autant que nous pouvons nous en souvenir, *nous croyons avoir recueilli ces objets à la ceinture des morts.* »

Nous sommes persuadé que la mémoire de M. l'abbé Cochet a été fidèle, en cette occasion comme en tant d'autres; car cet ustensile, si l'usage que nous lui attribuons est exact, devait naturellement se retrouver à la ceinture des morts que, avec tout le reste de leu bagage, il avait accompagnés dans la tombe.

Cette note est accompagnée de vingt-deux dessins représentant tous les objets cités. La Société les examine, et après avoir entendu avec intérêt les explications données par le jeune auteur, elle décide que son travail sera inséré au Bulletin.

M. Bourquelot continue la seconde lecture de son Mémoire sur les *Inscriptions anciennes d'Auxerre*.

1. Voy. L. Klemm, *Handbuch der germanischen Alterthumskunde*, 1836, in-8, pl. 11, n° 7. — Lindenschmit, *Alterthümer*, B. II, Heft III, t. IV, n° 1, et B. I, Heft, IV, t. IV, n°s 1 à 5.

2. *La Seine-Inférieure archéologique*, p. 211, note.

Séance du 6 juin.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Tripier, de Chambéry, qui demande le titre d'associé correspondant national. Les présentateurs sont MM. Barthélemy et Bertrand. La commission chargée de faire le rapport sur cette candidature se compose de MM. Jules Marion, Guérin et Read.

Travaux.

MM. Vallet de Viriville et Bertrand lisent successivement des rapports sur les candidatures de MM. Boutiot et Leguay. On procède au scrutin et les candidats ayant obtenu chacun la majorité voulue sont proclamés associés correspondants nationaux, savoir M. Boutiot, à Troyes (Aube) et M. Leguay, à la Varenne-Saint-Maur (Seine).

M. de Longpérier lit également un rapport sur la candidature de M. Dognée, qui ayant obtenu au scrutin la majorité prescrite par le règlement, est proclamé associé correspondant étranger à Liége (Belgique).

La Société procède ensuite à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Rey, démissionnaire. M. Riant, secrétaire-adjoint, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé secrétaire pour l'année 1867. M. Léon Heuzey est élu, de même, secrétaire-adjoint.

M. Bertrand donne quelques détails sur des fouilles faites près de Presle (Seine-et-Oise) non loin de la forêt de Car-

nelle, dans la propriété de M. le comte de Ruty. Il s'agit d'un *hypogée* ou allée couverte enterrée, de manière à ce que ses dalles supérieures effleurassent le sol ; hypogée offrant les plus grands rapports avec les hypogées bien connus de Meudon, de Chamant et d'Argenteuil. Les fouilles surveillées par M. Maître sous la direction de MM. Brunet de Presle et de Quatrefages qui avaient bien voulu s'adjoindre M. Bertrand, ont donné des résultats fort intéressants qui seront publiés ultérieurement. M. Bertrand ne veut insister aujourd'hui que sur un fait : le mélange apparent dans cet hypogée, d'objets de l'époque de la pierre et d'objets et monnaies gallo-romains. Si l'on réunit, en effet, confusément tout ce qui est sorti des fouilles on trouve, à côté de haches en pierre emmanchées dans des bois de cerfs, de couteaux en silex d'une très-belle conservation, de pendeloques en pierres percées et d'instruments en os travaillés ; une fibule émaillée, une boucle de ceinturon, un manche de couteau en bronze, et huit monnaies romaines du haut empire. Ce serait là un fait bien curieux, mais aussi bien extraordinaire. Les observations faites avec beaucoup de soin par M. Maître, dont l'attention avait été éveillée dès le premier moment, par la découverte au début des fouilles, d'une monnaie romaine, donnent de ce mélange singulier une explication extrêmement simple. Deux ensevelissements très-distincts et superposés existaient en effet dans l'hypogée *du champ de la Justice* (c'est le nom de la parcelle de terre où se trouve le monument). Une coupe du terrain que M. Bertrand met sous les yeux de la Société ne peut laisser aucun doute à cet égard. On y reconnaît deux couches bien distinctes et de couleur bien différente : 1° une couche inférieure de *sable jaune*, appartenant au terrain naturel et d'une épaisseur de 0,90c environ ; 2° une couche de terre végétale, mêlée de détritus humains de 0,75c dont la couleur noirâtre fait un complet contraste avec le sable jaune de la couche inférieure. Sur un point seulement la terre végétale a pénétré jusqu'au fond du monument. Par-

tout ailleurs les deux couches sont très-tranchées. Or, c'est dans la terre végétale noirâtre exclusivement qu'ont été trouvés les médailles et autres objets gallo-romains; tandis que les instruments en silex et en os proviennent *tous* de la couche de sable jaune. Il n'y a donc pas de doute possible. L'hypogée renfermait une sépulture gallo-romaine superposée à une sépulture de l'âge de la pierre. — Si les fouilles eussent été mal faites ou seulement surveillées avec négligence, on aurait été tenté de regarder comme contemporains des objets que séparent vraisemblablement un nombre considérable de siècles. C'est un renseignement qu'il est bon de donner aux fouilleurs. Les membres de la Société doivent se rappeler que des faits semblables ont été déjà signalés par la Société polymathique de Morbihan sur les fouilles exécutées sous sa surveillance dans les tumulus-dolmens des environs de Vannes.

M. Bertrand fait ensuite passer sous les yeux de la Sociéte une petite statuette en bronze dont on propose l'acquisition au musée de Saint-Germain[1] et qui par ses attributs singuliers mérite d'attirer l'attention des archéologues. Cette statuette, qui a 0m, 11 de haut, a été trouvée vers 1840 à Savigny commune d'Étang-sur-Aroux près Autun. Elle représente une divinité barbue assise, les jambes croisées, à la manière orientale, portant une armille au bras et un torques au cou. Autour de ses reins s'enroulent deux monstres marins ayant queue de poisson et tête de veau marin ou de bélier. Un vase (?) surmonté d'un torques est placé sur ses genoux. Mais ce qui distingue surtout cette étrange figurine, ce sont trois petites têtes humaines accolées à la tête principale, une à droite, une à gauche et la troisième derrière, comme les trois petites têtes suspendues à des chaînettes autour de la tête que portent certaines monnaies armoricaines. Deux trous qui se remarquent à la partie supérieure du crâne

1. Le Musée ne l'a pas achetée, à cause des prétentions exagérées du propriétaire.

semblent indiquer ou un anneau ou des cornes qui ont disparu. Il serait intéressant de rechercher, s'il en existe, les analogues de ce petit monument, qui a quelque rapport avec le bas-relief de Reims représentant un Dieu, assis aussi, les jambes croisées et portant des cornes. M. Bertrand invite les membres de la Société à rechercher dans leurs souvenirs s'ils se rappellent quelque autre découverte qui puisse être rapprochée de celle de Savigny.

Le président, avant de lever la séance, annonce la perte que vient de faire la Compagnie en la personne d'un de ses associés étrangers, M. Éduard Gerhard, de Berlin, dont le nom restera justement célèbre dans l'histoire de l'archéologie.

Séance du 12 juin.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. Dognée remercie la Société qui lui a conféré le titre d'associé correspondant étranger à Liége.

Le président lit une lettre de M. Gaucheraud qui fait connaître à la Compagnie que ses absences prolongées et fréquentes ne lui permettent pas de continuer à figurer parmi les membres titulaires ; en conséquence, il demande à passer associé correspondant national. Conformément à l'article 25 dudit règlement, le président proclame M. Gaucheraud associé correspondant national à la Souterraine (Creuse). La Compagnie décide qu'il sera pourvu à la vacance dans la première séance du mois de juillet.

M. Damase Arbaud, de Manosque, présenté par MM. de Longpérier et de Barthélemy, sollicite le titre d'associé correspondant national. La commission chargée du rapport

sur cette candidature, est composée de MM. Bourquelot, de Rougé et Delisle.

M. le vicomte Achille de Rochambeau sollicite le même titre. Il est présenté par MM. de Barthélemy et G. Rey. La commission qui doit faire un rapport sur cette candidature, se compose de MM. de Montaiglon, Boutaric et Le Blant.

Travaux.

M. Bourquelot termine la seconde lecture de son mémoire sur les inscriptions antiques d'Auxerre. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Quicherat, d'après une note de M. Blancart, archiviste des Bouches-du-Rhône, entretient la Compagnie d'une découverte importante de monnaies antiques d'argent, faite à Auriol, sur le plateau des Barres. Ces monnaies, au nombre de 2137, étaient contenues dans un vase de terre; elles sont de style grec. Les variétés principales ont été recueillies au département des médailles et antiques de la Bibliothèque Impériale, au musée de Saint-Germain et par M. de Saulcy.

M. de Witte dépose sur le bureau un vase de terre, du musée d'Orléans, sur lequel M. Mantellier doit publier une dissertation. Consultée sur l'antiquité de ce monument, la Compagnie est unanime pour reconnaître qu'on ne peut en soupçonner l'authenticité; elle prie M. de Witte de rédiger une note pour le Bulletin.

M. Rey lit la note suivante.

« A la fin de l'année 1231, Jean d'Ibelin détermina le roi Henry de Lusignan ainsi que la plus grande partie de la noblesse de Chypre à prendre les armes contre Richard Filangieri, maréchal de l'empereur Frédéric II envoyé par ce prince en Syrie et à Chypre, pour y soutenir ses prétentions à la bailie de Chypre que lui disputait le vieux sire de Baruth. C'est pendant que ce dernier était à Acre, s'effor-

çant de soulever le peuple contre le lieutenant de Frédéric II, que Richard surprit dans la nuit du 3 mai 1232 l'armée royale campée à Casal Imbert et la mit en déroute. »

« Jusqu'à ce jour aucun voyageur ne paraît s'être occupé de déterminer d'une manière satisfaisante le site occupé par le village qui donne son nom à ce combat mémorable. Sa position paraît devoir être retrouvée à environ 1800 mètres au sud du cap Mefscherekeh, à gauche de la route de Tyr à Acre. C'est un tertre couvert de ruines, situé au bord du Ouady Korn, non loin de son embouchure et nommé El Hamsi.

« Dans les divers périples de la côte de Syrie, contemporains des croisades, nous trouvons cette localité mentionnée sous le nom de Casal Lampti ou Imbert, et d'après mon opinion la forme moderne ne serait qu'une altération du premier de ces deux noms. Nous savons d'ailleurs par le pèlerinage de Burchard de Mont-Sion, écrit en 1283, que Casal Imbert était à quatre lieues d'Acre, distance qui coïncide assez bien avec celle qui sépare cette ville des ruines d'El Hamsi. »

M. Egger fait une communication dans ces termes :

« J'ai l'honneur de soumettre à la Société un essai de restitution d'une inscription métrique d'Arles, reproduite par M. de Caumont, p. 220 de la XXXIII[e] *session du Congrès archéologique de France*. Cette restitution repose en partie sur un estampage pris par M. Huard et à moi communiqué par M. de Caumont, en partie sur des conjectures dont on appréciera la vraisemblance.

.... AELINAE AEL'IA[NAE ....

LITTERA·QVI·NOSTI. LEGE·CASVM·ET·D[ISCE·PUELLAE
MULTI·SARCOPHAGVM·DICVNT·QUOD·CONS[VMIT·ARTVS [1]

1. Ce dernier mot m'est suggéré par notre confrère E. Le Blant.

SET . CONCLVSA . DECENS . APIBVS · DOMVS . IST[A . VOCANDA
O · NEFAS, INDIGNVM · IACET . HIC · PRAECLA[RA · PVELLA
HOC · PLVS · QVAM · DOLOR · EST · RAPTA . EST · S[INE · CONIVGE.[1] CONIVX
PERVIXIT · VIRGO · VBI · IAM · MATVRA · PLACEBAT
NVPTIAS · INDIXIT · GAVDEBANT · VOTA . PARENTES
VIXIT · ENIM · ANN . XVII · ET · MENSES · VII . DIESQVE · XVIII
O · FELICE · PATREM . QVI · NON . VIDIT · TALE · DOLOREM
HERET · ET · IN · FIXO · PECTORE · VVLNVS · DIONYSIADI · MATRI
ET · IVNCTAM · SECVM · GERON · PATER . TENET · IPSE · PVELLAM.

« On voit que c'est l'épitaphe d'une jeune fille, morte à l'âge de 17 ans, 7 mois et 18 jours, au moment où elle allait se marier, et qui fut enterrée auprès de son vieux père (Γέρων écrit *Geron*, en lettres latines). Sur les onze vers, il n'y en a que deux qui soient corrects, le troisième et le cinquième ; le huitième est plutôt une ligne de prose ; les dixième et onzième n'offrent qu'une apparence de versification. Les caractères de l'inscription sont d'une forme qui permettrait de les faire remonter au premier siècle de l'ère chrétienne. Mais, à pareille date, la barbarie du langage s'expliquerait difficilement, pour un tombeau qui ne paraît pas être celui de personnes d'une basse condition. D'ailleurs les deux corps d'Ælia Æliana et de son père étaient renfermés dans deux cercueils de plomb que contenait un même sarcophage. Or il ne paraît pas que cet usage de renfermer les corps dans des cercueils de plomb remonte beaucoup au delà du quatrième siècle de notre ère[2]. Quant aux mauvais vers ou grossiers centons dans les inscriptions des bas siècles, surtout dans les inscriptions provinciales, rien n'est

1. Après S on croit lire encore les trois lettres suivantes réunies par une ligature, puis les restes de C et O. Cela me paraît donner plus que de la vraisemblance à une conjecture qui répond si justement au sens des deux vers suivants : la jeune fille était morte fiancée, avant d'être unie à son époux.

2. Voir l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e édition, p. 45, 59, 60, 349, et le mémoire de M. Mathon sur les *sarcophages en plomb* et bas-reliefs en ivoire découverts à Beauvais (1858, in-8).

plus commun ni plus connu des antiquaires; il est donc inutile d'y insister ici[1]. »

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« M. Greville J. Chester, amateur d'antiquités à Wakefield (Angleterre) a rapporté de Gaza en Syrie un jaspe rouge gravé sur les deux faces. Cette pierre appartient à la série des œuvres de la secte basilidienne. Les deux inscriptions qu'elle porte l'indiquent d'une manière assez claire.



« Ce qui rend ce petit monument, qui est parfaitement authentique, extrêmement intéressant c'est qu'il représente une crucifixion, et à coup sûr une des plus anciennes que l'on connaisse. Car le crucifix retrouvé sur une muraille du Palatin et publié par notre correspondant le Père R. Garrucci, est une figure satirique, tandis que le crucifié de la pierre basilidienne est nimbé et tout à fait sérieux. Quelle que grossière que soit la gravure, on reconnaît une certaine différence de costume entre les deux personnages placés près du crucifié, et l'on peut croire que l'un est un homme, l'autre une femme.

M. Le Blant ajoute :

« Que les Gnostiques aient représenté le Christ, cela ne peut sembler douteux, si l'on se reporte aux divers passages où les Pères constatent que quelques-uns de ces hérétiques faisaient exécuter, en diverses matières, des images d'Homère, de Pythagore, d'Aristote, de Platon, de saint Paul et

1. Citons-en seulement un exemple, le n. 346 des Inscriptions de la Gaule méridionale dans la *Gallia narbonensis* de Herzog.

de Jésus. Celles-là, disaient-ils, avaient été faites au temps de Pilate et lorsque le Seigneur était encore parmi les hommes[1]. »

« Une difficulté est toutefois soulevée par le petit monument communiqué à notre Compagnie. Chez les premiers chrétiens, la représentation des scènes de l'Évangile relatives à la vie du Christ, s'arrêtent à la comparution devant Pilate. Le crucifiement n'y paraît que sous la forme détournée et symbolique d'une croix couverte de fleurs et de pierres précieuses[2]. Sur la pierre gnostique, au contraire, l'image est brutale et montre, dans toute son horreur, le supplice antique. Le crucifié est nu[3], mourant ou mort, et la tête inclinée.

« Nous devons posséder, à coup sûr, peu de données précises sur une secte enveloppée de mystère et qui prenait pour devise ces mots : « Tu connaîtras les autres et personne ne te doit connaître[4]. » Un détail consigné par saint Irénée sur le système de Basilide pourrait toutefois se rattacher au fait qui nous occupe et peut-être en fournir l'explication. Je laisse parler le saint évêque :

« Pour Basilide, dit-il, le Sauveur est incréé, incorporel « et sa forme humaine comme son supplice ne furent qu'une « apparence[5]. Il ne souffrit point la mort ; Simon le Cyré- « néen, mis en réquisition pour porter la croix, reçut en « même temps la figure du Seigneur et fut crucifié à sa « place. Le Christ, qui l'avait transformé, prit l'apparence « de Simon et, debout, dans la foule, il se railla de ses « bourreaux. Qui connaît cette doctrine est délivré des « Anges créateurs du monde. Il ne faut point confesser « celui qui a été mis en croix, mais Jésus qui, fait homme,

1. S. Iren. I, 25, § 6 ; S. Epiph. *Hæres.* XXVII, § 6 ; S. August. *De hæres.* VII.

2. Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 156.

3. Cf. Artemidor. *Oneirocrit.* II, 57 : Γυμνοὶ γὰρ σταυροῦνται.

4. S. Iren. I, 24, § 6 ; cf. S. Epiph. *Hæres.* XXIV, § 5.

5. I, 24, § 2.

« et envoyé par son Père a été supplicié en apparence, afin « d'anéantir l'œuvre des Anges créateurs. Si donc quel- « qu'un, ajoute Basilide, confesse le crucifié, il est encore « esclave et soumis à la puissance de ces Anges qui ont « formé les hommes; celui qui le nie, en est affranchi, car « il connaît les desseins du Père increé[1]. »

« Ainsi, pour Basilide, le supplicié du Golgotha n'est point un Dieu, mais un homme. Montrer, comme faisaient alors les catholiques, le crucifiement sous le voile du symbole, c'eût été à ses yeux, semble-t-il, proclamer cela même qu'il s'efforçait de nier, la divinité de la victime. Il convenait mieux à son système, de représenter nu, et sous l'étreinte de la souffrance et de la mort, l'homme dont le supplice recélait, selon lui, un mystère intelligible pour les seuls initiés. En même temps que le caractère spécial de notre monument le rattache aux sectes gnostiques, la nouveauté de la figuration qu'il présente pourrait donc permettre de l'attribuer aux hérétiques Basilidiens. »

Séance du 19 juin.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président lit une lettre de M. Boutiot, de Troyes, qui remercie la Société de lui avoir décerné le titre d'associé correspondant national. Il donne également lecture d'une

1. 24, I, § 4. Pour la substitution de Simon au Christ, d'après le système de Basilide, voir Philast. XXXII; Pseudo-Tertull. *adv. omnes hæreses* IV; S. Epiph. XXIV, 3. Les musulmans acceptent sur ce point la croyance des Basilidiens. (*Coran*, IV. 156, cf. III, 47, 48; Photius, *Bibl.* cod. 114, cod. 291; Toland, *Nazarenus*, p. 17 et le discours préliminaire de G. Sale, *The Koran*, London, 1850, in-8).



lettre de M. Édouard Aubert, qui pose sa candidature à la place de membre résidant, laissée vacante par M. Gaucheraud, devenu associé correspondant.

Travaux.

M. Quicherat signale dans le petit cartulaire de Montpellier (Petit Thalamus de Montpellier. Olim n° 22 du fonds des Cartulaires, fonds latin fol. 72, v°) à la date du 8 août 1303, l'indication de la destruction du phare d'Alexandrie qui est annoncée en ces termes : « En l'an MCCCIII, a VIII dias d'aost, fon lo grant terratremol en Alexandria, que deroquet lo far d'Alexandria ; e peri mais del tors d'Alexandria. »

M. Vallet de Viriville donne une première lecture d'un mémoire de M. Roschach, associé correspondant à Toulouse, sur quelques sceaux ecclésiastiques recueillis dans les archives abbatiales de Saint-Sernin, à Toulouse. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Grésy fait une seconde lecture de son mémoire sur un verrou du château d'Écouen, portant le chiffre et les armes de Catherine de Médicis. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Chabouillet fait la communication suivante :

« Je désirerais soumettre à la Société quelques observations sur un passage du *Nouvel Essai sur les Inscriptions gauloises* que M. Pictet publie en ce moment dans la *Revue archéologique*.

» Arrivé à l'inscription gauloise d'Autun[1] le savant philologue propose de ce texte célèbre une interprétation qui diffère de celle qu'il en avait donnée précédemment dans son *Essai*.[2] Je n'ai pas la prétention de me faire juge entre

1. *Revue Archéologique*, n° de juin 1867, p. 390.
2. *Essai sur quelques Inscriptions gauloises*, 1859, p. 87.

M. Pictet de l'*Essai* et M. Pictet mieux informé du *Nouvel Essai*, non plus qu'entre les auteurs de diverses interprétations de ce texte que je vois citées dans ce dernier travail ; je n'entends m'occuper que d'un seul point de l'argumentation du savant genevois.

L'inscription d'Autun est ainsi conçue :

LICNOS CON
TEXTOS IEVRV
ANVALONNACV
CANECOSEDLON

M. Pictet traduit décidément *canecosedlon* par *siége de loi* ou *de justice*, *tribunal*, et selon ce savant, l'épigraphie gallo-romaine confirmerait cette interprétation [1]. C'est là ce que je crois contestable dans le travail d'ailleurs fort important de M. Pictet. L'inscription sur laquelle il voudrait s'appuyer et qu'il reproduit d'après Orelli et J. de Wal [2], est connue depuis longtemps. Du Cange la publia le premier, en 1678, au moment de sa découverte dans l'église de St-Acheul-lez-Amiens et dès lors très-exactement [3]. La voici :

PRO SALVTE ET
VICTORIA EXNG
APOLLINI ET VER
IVGODVMNO
TRIBVNALIA DVA
SETVBOGIVS ESVGGI
F. D. S. D.

1. *Rev. arch.*, loc. cit. p. 391 et 392.
2. Orelli, n° 2862, J. de Wal. *Mythol. septent. monum. epigraph. latina*, p. 200, n° 274.
3. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.* Ad calcem t. III, in *Dissert. de numis. Imp. CP.* p. 38, n° LIV.

Si j'ai dit que la transcription de du Cange était d'une parfaite exactitude, c'est que l'on a proposé de lire autrement que lui les derniers mots de la 2e ligne[1], et qu'il m'a été facile de m'assurer qu'il fallait s'en rapporter à ce grand érudit, le monument original étant conservé au Cabinet des Médailles et Antiques. Sans abuser de cet avantage pour m'étendre sur ce texte important, j'en profiterai afin de faire connaître les dimensions de la pierre sur laquelle il est gravé, dimensions que l'on ne trouve ni chez du Cange ni chez les auteurs qui l'ont reproduit depuis lui. C'est une pierre de 54 cent. de hauteur sur 53 de largeur; les lettres sont bien gravées et leur forme annonce une époque assez haute; les T dépassent les autres lettres; j'avertirai aussi que le nom du dieu gaulois pourrait être Veriugodu-minus au lieu de Veriugodamnus, si l'on doit reconnaître un I dans le dernier jambage de l'M qui dépasse les autres lettres ainsi que font les T. Ceci dit pour l'acquit de ma conscience, j'arrive à l'objection que j'ai à faire à M. Pictet. Ou je me trompe fort ou l'analogie que ce savant remarque entre les inscriptions d'Autun et de St-Acheul n'existe pas, attendu que si le mot *canecosedlon* qui termine la première de ces inscriptions signifie réellement *siége de loi*, ce que je ne veux pas rechercher, il me paraît certain que le mot *tribunalia* que l'on trouve à la cinquième ligne de la seconde indique tout autre chose que des *siéges de loi* ou de *justice*. C'était du reste l'avis de du Cange qui fit remarquer qu'il s'agit là non pas de tribunaux, mais de stylobates. « ...stylobatæ, in quibus Apollinis et Veriugo-« dumni statuæ consistebant. »

Je voudrais pouvoir imiter la concision de du Cange;

1. M. Henzen, supplément à Orelli, p. 169, suppose AVGG à la place de EXXG. Si le savant épigraphiste avait vu le monument, il l'aurait lu comme du Cange, mais comme celui-ci, il n'aurait pas supposé que l'abréviation G qui désigne les armées de Germanie dût être interprétée par *Gallia* ou *Gallicanorum*.

mais, comme il s'agit de combattre l'opinion d'un savant justement renommé, je ne puis me dispenser d'apporter quelques faits à l'appui de mon sentiment. Je serai d'ailleurs aussi bref que possible et des deux inscriptions rapportées par du Cange, je n'en citerai qu'une, mais en revanche, je citerai trois passages de Tacite, d'Apulée et de Pline, que du Cange n'a pas jugé nécessaire d'invoquer.

L'inscription citée par du Cange a été trouvée à Bénévent et a été publiée par Gruter, par Orelli et par M. Mommsen [1]. En voici le texte :

P· AELIVS' VENERIANVS
HOC VAS DISOMVM SIBI ET
FELICITATI SVAE POSVIT ET
TRIBVNAL EX PERMISSV PONTIF
PERFECIT

P. Aelius Venerianus a placé ce sarcophage double, pour lui et pour Felicitas son epouse, et il en a fait achever le soubassement avec la permission des pontifes.

N'est-il pas impossible que le *tribunal* mentionné ici en même temps qu'un double sarcophage soit un *siége de loi* ou *de justice?* N'est-il pas au contraire évident, que dans ce cas, ainsi que dans bien d'autres signalés par les lexiques, le mot *tribunal* désigne un *suggestus*, un soubassement, puisque nous savons que ce mot désignait jusqu'à des éminences comparables à des tumulus? Les textes que j'ai annoncés sont en effet plus explicites encore que les inscriptions. Voyons d'abord le passage de Tacite qui prouve qu'on élevait des *tribunalia* en l'honneur des morts. L'historien parlant des honneurs funèbres rendus à Germanicus, après avoir mentionné qu'à Antioche où il avait été brûlé on lui éleva un *sepulcrum*, ajoute qu'à Epidaphné, où

1. Gruter, p. MDCCLI, 11. Orelli, n. 4548. Mommsen, *I. N.* 1537.

il avait rendu le dernier soupir, on lui avait élevé un *tribunal*[1]. Je n'aurai pas non plus à démontrer longuement qu'il ne s'agit pas d'un *siége de loi* dans cette phrase du § xvi des *Florides* d'Apulée : « Quid ergo superest ad ho-« noris mei tribunal et columen. » Enfin, ainsi que je viens de le dire, on donnait parfois le nom de tribunal à des éminences semblables à des *tumulus* puisque Pline décrivant le pays des Chauques nous apprend qu'afin de se mettre à l'abri des hautes marées, ces peuples habitaient soit des hauteurs naturelles, soit des éminences construites de leurs mains, « illic misera gens tumulos obtinet altos, aut tribu-« nalia structa manibus[2]. »

Ces autorités qu'on ne peut récuser n'obligent-elles pas à voir avec du Cange dans le titulus de St-Acheul tout autre chose qu'un siége de justice et n'est-il pas naturel de conclure de cette interprétation que l'analogie signalée par M. Pictet entre l'inscription d'Autun et celle de St-Acheul n'existe réellement pas ? N'est-il pas clair que la dernière de ces inscriptions ne nous apprend pas que les Gaulois eurent des Dieux de la justice en honneur desquels ils élevaient des *tribunaux*, mais bien qu'à l'exemple des Romains, sous la domination romaine, ils élevaient en l'honneur des Dieux des monuments dont on ne saurait préciser la forme, mais qui n'avaient d'autre rapport avec un *tribunal*, ou un *siége de justice*, que celui d'être quelque chose comme des bases ou des soubassements :

Ceci ne veut pas dire que je propose de changer la traduction du mot *canecosedlon* donnée par M. Pictet. Je me contente de constater que cette traduction ne peut s'appuyer sur l'analogie qu'il avait cru trouver dans l'épigraphe gallo-romaine, et j'ajoute seulement que si ces lignes tombent d'aventure sous les yeux du savant philologue, peut-être y trouvera-t-il quelques raisons de douter des hypothèses

1. *Annales*, II, 83,... tribunal Epidaphnæ, quo in loco vitam finierat.
2. *Hist. Nat.*, XVI, 1, 1.

qu'il a présentées sur l'étymologie du nom du dieu Veriugodumnus? Ne serait-ce pas en effet à la lueur perfide de la signification par lui attribuée au mot *tribunalia* de l'inscription dédiée à Apollon et à ce dieu gaulois d'ailleurs inconnu, que M. Pictet a recherché dans l'irlandais, le sanscrit et le zend, les racines dont il fait dériver le mot Veriugodumnus? En un mot, le savant genevois aurait-il fait un dieu *juge* de cette divinité peut-être topique, s'il n'avait pas cru que Setubogius avait érigé deux *tribunaux ou siéges de loi*, à Apollon et à Veriugodumnus? Il est au moins permis d'avoir quelques doutes à ce sujet, surtout lorsqu'on le voit confesser qu'il ignore à quel titre Apollon pouvait recevoir la dédicace d'un tribunal.

Qu'on ne se méprenne pas sur l'intention qui a dicté les observations qu'on vient d'entendre. Ce n'est pas une pensée de scepticisme. Je n'ignore pas les conquêtes sérieuses qu'a faites l'érudition moderne sur le terrain des études celtiques, mais, en même temps, je suis persuadé que ce terrain est semé d'embûches et je serais tenté de redire avec un bon antiquaire du temps jadis, avec un membre de l'Académie celtique, Grivaud de la Vincelle[1], que « dans « ce genre de recherches, on doit user de beaucoup de « prudence et même de défiance, afin de n'admettre que « ce qui porte le caractère irrécusable de la vérité. »

M. Bourquelot présente une double communication sur différentes antiquités gauloises, trouvées à Mourant et à Saint-Martin-des-Champs dans les environs de Provins. M. Bourquelot est prié de compléter ces indications et de faire une seconde lecture de ce travail. Les dessins qui l'accompagnent donnent lieu à quelques observations de M. de Longpérier.

1. Voyez p. 170, du tome 1er de son *Recueil d'Antiquités gauloises.*

Séance du 3 juillet.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. Ewald, membre du Record-Office, à Londres, demande à être admis au nombre des associés correspondants étrangers; MM. Creuly et de Barthélemy se portent présentateurs. Le président désigne MM. de Longpérier, Marion et Delisle pour composer la commission chargée d'examiner les titres scientifiques du candidat.

M. Chéruel, recteur de l'Académie de Strasbourg, présenté par MM. de Barthélemy et Chabouillet, se porte candidat au titre d'associé correspondant national. MM. de la Villegille, Huillard-Bréholles et Delisle formeront la commission qui présentera un rapport sur cette demande.

Travaux.

M. Quicherat lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter un rapport sur la candidature de M. Édouard Aubert. On passe au scrutin, et M. Aubert ayant réuni la majorité réglementaire des suffrages est proclamé membre résidant de la Société.

Séance du 10 juillet.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. Marion lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. l'abbé Tré-

pier : ce candidat ayant réuni la majorité réglementaire est proclamé associé correspondant à Chambéry.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« Je place sous les yeux de mes confrères l'empreinte des deux faces d'une pierre gnostique rapportée d'Egypte par M. Greville J. Chester. Cette pierre, hématite de 22 millimètres de longueur, représente un moissonneur barbu, coiffé d'un chapeau conique à visière. Le travailleur s'est dépouillé de sa tunique qui est posée sur les branches d'un arbrisseau ; il n'a conservé qu'un caleçon ou cotte ; il paraît avoir des bottines. C'est à l'aide d'une faucille munie d'un long manche, ou sape, qu'il coupe les épis. Quelques tiges de chaume s'élèvent devant lui. »



« Le type du moissonneur se trouve sur un quart de statère d'or, conservé au Cabinet des médailles de Paris, et classé autrefois par Pellerin (*Rois*, p. 208) et Eckhel (*Doctrina num.*, t. IV, p. 25) parmi les monnaies des Ptolémées (cf. Mionnet, *Description*, t. IV, p. 34, n° 269). Le même établissement possède un petit médaillon d'or offrant le même sujet ; ornement de quelque bijou qui a été rapproché avec raison du quart de statère. Le moissonneur se voit encore sur un rare grand bronze frappé à Alexandrie dans la cinquième année du règne d'Antonin le Pieux (Zoega, *Numi ægyptii imperatorii*, p. 172, n° 79 — Mionnet, *Description*, t. VI, p. 227, n° 1534), et c'est en s'appuyant sur l'existence de cette pièce que les antiquaires précités ont rattaché à la numismatique des Lagides le quart de statère

d'or portant un type tout à fait insolite pour l'époque des rois.

« La pierre de M. Greville Chester reproduit un type monétaire, ce dont on a déjà divers exemples. Il est bon de remarquer que sur ce petit monument de la glyptique égyptienne, appartenant à la vérité à une époque basse, l'ouvrier est armé d'une faux emmanchée qu'il manie d'une seule main comme le font les sapeurs belges que nous employons depuis une quarantaine d'années. Pour préserver ses yeux de l'ardeur du soleil, il ne s'est pas coiffé du chapeau de paille ordinaire ou *causia*. Son cou reste sans protection; et son visage seul est abrité par l'ample visière d'une véritable casquette. Il y a donc là des particularités utiles à constater, et qui rendent la pierre de M. Greville J. Chester tout à fait intéressante. »

M. Roschach, associé correspondant, donne une seconde lecture de son mémoire sur quelques sceaux ecclésiastiques provenant des archives de l'abbaye de Saint-Cernin de Toulouse. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

Il est donné lecture d'une note de M. le docteur Colson, associé correspondant à Noyon, relative à une statuette de son cabinet, provenant de la collection Pourtalès, dans laquelle il propose de voir *Hercule chez les Thespiens*. Une photographie est jointe à la note. M. de Longpérier présente quelques observations à la suite desquelles la Société décide, qu'avant de formuler une opinion, elle désire avoir communication du monument original. Il sera écrit à M. le docteur Colson, pour le prier de vouloir bien communiquer la statuette en question à la Compagnie.

M. Devals, associé correspondant à Montauban, fait connaître qu'il a fait, dans les archives départementales de Tarn-et-Garonne, la découverte de l'original de la donation de *Castrum Cerrucium*, en mars 847, par *Austoricus* et non *Astanoous* comme l'a avancé D. Vaissette, à l'abbaye de Bonneval. Le texte de cet acte permet à notre confrère de

rectifier des noms mal transcrits dans la copie publiée par les Bénédictins, et aussi de modifier considérablement le mémoire sur la *topographie de l'arrondissement de Castel-Sarrazin pendant la période mérovingienne*, lu par lui aux réunions de la Sorbonne.

M. Quicherat met sous les yeux de la Société le croquis d'un portrait du chroniqueur Jean Molinet, qu'il a eu l'occasion de voir récemment au musée de Boulogne-sur-Mer.



C'est une peinture sur bois du commencement du seizième siècle, qui n'est pas sans mérite. Le personnage est représenté avec une calotte noire et une robe rouge. Il y a en haut et en bas du tableau une inscription en capitales romaines, dont les deux parties sont ainsi conçues :

IN EFFIGIEM. M. JOANNIS MOLINET VIRI
SVO TEMPORE DISERTISSIMI HEXASTICON

QUI MEA SCRIPTA PROBAS NOSTRAM NE DESPICE FORMAM
INGENIO FORMÆ DAMNA REPENDO MEÆ.
SCRIBENDO PATRIO CVNCTOS IDIOMATE VICI
SEV NVMEROS SEV TV VERBA SOLVTA VELIS;
NEC MINOR IN DICTIS QVAM SCRIPTIS GRATIA TALI
ASPERSUS NOSTER SERMO LEPORE FVIT.

Molinet fut le successeur de Georges Chastellain dans l'office d'*indiciaire* ou chroniqueur officiel de la maison de Bourgogne. Il était né à Desvre en Boulonnais; il mourut en 1507 à Valenciennes.

Séance du 17 juillet.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. le directeur général des Archives de l'Empire invite les membres de la Société à assister à l'inauguration du Musée des archives.

M. Ed. Aubert, absent de Paris, écrit pour remercier la Compagnie à l'occasion de son élection : il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour par suite de son séjour à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais dont il dessine le riche trésor.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à la publication, dans le volume des *Mémoires*, du travail de M. Bourquelot sur les inscriptions d'Auxerre. On passe au scrutin, et les propositions du rapport sont adoptées.

M. Vergnaud-Romagnési, associé correspondant, adresse la photographie d'une inscription tumulaire, provenant du grand cimetière d'Orléans, disposé aujourd'hui en Halle au blé.

Cette inscription se compose de deux cartouches en bois doré, tenus par un génie, peint au naturel. La hauteur totale est de un mètre; la largeur de chaque cartouche est de 0,30; la hauteur du génie est de 0,50.

Sur le cartouche de droite on lit :

Dilecte sponse conjux dilecta repente
Aufferor, et cœlo junget utrumque Deus.
Hic te sponsa manet, conjux dilecte, sedente.
Det Deus in multos vivere posse dies
Quas docui gnatos virtutes, perge docere,
Nobiscum ut valeant tecta tenere poli.

L'autre cartouche contient la traduction de ce qui précède, en vers français :

Adieu mon cher époux, si la Parque cruelle
A sçeut rompre si tost une union si belle,
Dieu qui dessus la terre avoit formé nos nœuds
Pourrait-il pas encor nous réunir aux Cieux?
Attendant ce bonheur, achève ta carrière,
Ta vie à nos enfants est en tout nécessaire,
J'aimais leur enseigner les vertus, le devoir :
Poursuis afin qu'au Ciel ils puissent nous revoir.

M. Vergnaud-Romagnési fait observer que cette épitaphe est celle de la belle-sœur d'Antoine de l'Étoile, régent de l'Université, connu par ses travaux sur la jurisprudence.

M. Egger lit un mémoire destiné au Bulletin de l'Institut archéologique de Rome et dont le sujet appelle l'attention bienveillante de la Société.

Parmi les antiquités réunies dans le riche cabinet de feu M. Jomard se trouvait une petite stèle portant un bas-relief avec une inscription grecque en vers et datée de l'an 149 de l'ère chrétienne. Le bas-relief, de travail médiocre, re-

présente un cavalier nu, courant de gauche à droite vers un arbre autour duquel on distingue un serpent enroulé. Quatre distiques grossièrement sculptés et d'une grécité non moins grossière, nous apprennent que deux artistes, dont les noms étaient jusqu'ici inconnus, ont contribué à cette œuvre, un sculpteur et un peintre, ce qui semblerait attester que le bas-relief, comme tant d'autres du même genre, était revêtu d'une peinture. Mais d'une part le mot γλυφική pouvant s'appliquer à la *gravure* de l'inscription ; et, de l'autre, le mot εὐγραφίη pouvant s'appliquer à sa rédaction par un poëte ou versificateur, il demeure incertain si les deux noms inscrits sont ceux de deux artistes proprement dits. Toutefois la première hypothèse est plus vraisemblable. Par des rapprochements exposés dans la dernière partie de ce mémoire, M. Egger essaye d'établir que le monument, dont la provenance ne lui est pas autrement signalée, provient de la ville grecque de Périnthe en Thrace.

M. P. Nicard appelle l'attention de la Compagnie sur la démolition prochaine de l'ancien couvent de l'*Ave Maria*, rue des Carmes : il renferme une tour de l'enceinte de Philippe Auguste qu'il serait important de conserver. Il est décidé qu'il sera écrit à M. le Préfet de la Seine.

Séance du 7 août.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

MM. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand ; Leroy, bibliothécaire à Melun, présenté par MM. Grésy et Bertrand, demandent le titre d'associés correspondants nationaux.

M. le baron de Pfaffenhofen, chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant étranger. Ses présentateurs sont MM. de Saulcy et de Barthélemy.

Le ministre de l'instruction publique fait connaître qu'il a accordé à la Compagnie, à titre d'encouragement, une somme de 600 francs.

Travaux.

M. de Longpérier fait la communication suivante au sujet d'une urne cinéraire que l'on croyait, au milieu du siècle dernier, avoir été découverte dans le sol antique de Paris :

« Dans le tome II du *Recueil des antiquités* de Caylus, on remarque les passages suivants qui appartiennent à un chapitre intitulé : *Antiquités de Paris :*

« On a trouvé dans l'été de l'année 1751, à trois toises « de profondeur, en bâtissant les écuries d'une maison, si- « tuée dans la rue Vivienne, et près de l'endroit indiqué « par la lettre I sur le plan de Paris (voir la pl. CVIII), « huit différents morceaux de marbre blanc, et tous travail- « lés en bas-relief. Ces marbres avaient été jetés pêle-mêle « dans quelque fosse, sans doute par le zèle des premiers « chrétiens, ou parce qu'on les jugeait inutiles.

« .... M. l'abbé Lebœuf qui m'a cédé ces antiquités, a dit, « lorsqu'il en a rendu à l'Académie un compte sommaire, « que le lieu de leur découverte était autrefois une campa- « gne éloignée de la ville....

« .... Ce tombeau (le 8e marbre) ou plutôt cette urne ci- « néraire, pour me servir du terme employé par les Italiens, « est de forme carrée. On n'a point trouvé le morceau qui « servait à la fermer. Sa principale face est ornée d'un re- « table au-dessus duquel pend un feston de fleurs et de « fruits qui part de deux têtes de bélier dont les angles su- « périeurs de cette face sont décorés.... Il faut ajouter à

« la description de cette face, l'inscription qui remplit le « retable.... »

AMPVDIAE
AMANDAE
VIXIT ANNIS XVII
PITHVSA MATER FECT. » (P. 382 et 387.)

« Je supprime des considérations sur le style du monument, sur la beauté des caractères de l'inscription et sur les facilités du commerce dans la Gaule, prouvées par le transport du marbre statuaire.

« Tout cela était écrit en 1756, c'est-à-dire cinq ans seulement après la découverte, et du vivant de l'abbé Lebœuf, mort le 10 avril 1760.

« Aussi Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, admet-il sans difficulté l'urne d'Ampudia Amanda, et en parle-t-il ainsi au chapitre intitulé : *Cimetière, tombeau et autres antiquités de la rue Vivienne :*

« Non loin des bassins dont on vient de parler, on ren-« contra sous terre en 1751, en travaillant aux fondations « d'une écurie, dans une maison de la rue Vivienne, huit « fragments de marbre, ornés de bas-reliefs. M. de Caylus « qui en a publié les gravures et la description, ne doute « pas que ces fragments n'aient appartenu à des tombeaux.

« Dans la même fouille, fut trouvée une urne cinéraire « en marbre dont la face principale est ornée d'un feston « de fleurs et de fruits, qui se rattache à des têtes de béliers « placées à la partie supérieure des angles de cette urne. « Au-dessous de ce feston est une inscription portant que « *Pithusa* a fait exécuter ce monument pour sa fille *Ampu-« dia Amanda*, morte à l'âge de dix-sept ans. » (Édition de 1823, tome Ier, p. 104 et 105).

« Et la planche 3 de l'*Histoire de Paris* reproduit, sous le n° 5, l'urne de marbre déjà gravée dans le Recueil de Caylus (t. II, planche CXVI).

L'authenticité de la découverte, garantie par un antiquaire et par un historien spécial, ne devait pas être mise en doute par les écrivains qui travaillent plus ou moins de seconde main, quel que fût d'ailleurs leur talent. Aussi l'urne d'Ampudia Amanda a-t-elle été maintes fois citée. Un des auteurs les plus récents qui s'en soient occupés, M. Théophile Lavallée, dans son *Histoire des quartiers de Paris* (nouvelle édition, 1857, p. 214), s'écrie, après avoir parlé d'Amanda et de sa mère Pithusa : « Et voilà les premières *Parisiennes* dont l'histoire ait conservé les noms ! »

« Or cette qualité de Parisiennes pourrait bien être imaginaire, ou du moins n'avoir pas ce degré de certitude qu'exige l'histoire.

« Voici pourquoi :

« En 1731, vingt ans avant la découverte de la rue Vivienne, Antonio Francesco Gori publiait à Florence le recueil d'inscriptions antiques formé par un gentilhomme de cette ville, Giovan-Battista Doni, tout au commencement du dix-septième siècle, sous le pontificat d'Urbain VIII.

« Or, à la page 378 de cet ouvrage (classe X, n° 108), on trouve l'inscription suivante :

AMPVDIAE
AMANDAE
VIX ANNIS XVII
PITHVSA MATER FEC

copié par Doni dans le cabinet de Francesco Gualdi, à Rome (Voir la page XII de l'introduction).

« Ainsi, pendant le premier quart du dix-septième siècle (Doni parle de son recueil dans une lettre de 1628), l'inscription d'Ampudia Amanda se trouvait à Rome. Comment est-elle venue à Paris, comment l'urne qui la porte s'est-elle retrouvée entre les mains de l'abbé Lebœuf dont la bonne foi est au-dessus de tout soupçon ; c'est ce que nous

ne nous chargerons pas d'expliquer. Le transport des monuments antiques d'Italie en France était très-fréquent au dix-huitième siècle. Quant à l'authenticité de l'urne elle-même on ne peut la révoquer en doute. Ce marbre, donné au roi par Caylus, est venu en 1762, avec une première partie de sa collection, enrichir le cabinet des antiques de la Bibliothèque, et je l'y ai vu pendant de longues années.

« Que Caylus et Dulaure n'aient pas connu le recueil de Doni qui est un livre rare, cela n'est pas fort surprenant. Mais ce qui est singulier c'est qu'ils n'aient pas su que l'inscription d'Ampudia Amanda avait été reproduite par Muratori dans son *Novus thesaurus*, en 1740 (t. II, p. 1129, n° 10), onze ans avant la fouille de la rue Vivienne. Le livre de Muratori se trouvait de leur temps dans toutes les Bibliothèques.

« Quoi qu'il en soit, nous avons pensé qu'il était bon d'avertir les antiquaires qui s'occupent particulièrement des monuments découverts à Paris. »

M. Vallet de Viriville communique à la Société les renseignements suivants, sur la maison des Fouquet, peintres à Tours[1].

« M. Charles Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, a récemment découvert dans le dépôt qui lui est confié, divers documents relatifs à Jean Fouquet, le célèbre peintre tourangeau. Ces documents ont été mis sous les yeux de la société archéologique de Touraine, dans la séance du 5 juin dernier et ne tarderont pas, vraisemblablement, à être publiés. Il en résulte que la maison habitée par le grand artiste dépendait du chapitre de Saint-Martin. En 1439, le père de Jean prit à rente cette maison, qui fut revendue en 1471 ou 1472. Dans un acte de 1481, on voit figurer la veuve et les héritiers de Jean Fouquet. Ces données sont très-précieuses en ce qu'elles fixent d'une manière plus pré-

1. Voy. *Œuvre de Jehan Foucquet*, Paris, Curmer, 1867, in-4°, t. II.

cise que par le passé le commencement et surtout la fin de la période chronologique assignée à la carrière de Fouquet. On sait que la renommée de Jean Fouquet fut continuée par ses deux fils. Aussi la rue qu'habitait la famille reçut-elle, à Tours, le nom de rue *des Fouquets*. Il est question d'ériger dans cette ville un monument à la mémoire du grand peintre à qui l'on doit le *lit de justice*, *Tours en* 1458 et cent autres chefs-d'œuvre. La réalisation de ce projet sera rendue plus facile par la connaissance exacte que l'on possède maintenant du lieu même où était située son habitation. »

M. Vergnaud-Romagnési, associé correspondant, adresse à la Société des détails biographiques sur la famille *Grolot* ou *Groslot*, à laquelle appartenaient, au seizième siècle, Jacques Groslot, seigneur de l'Ile Bourdon, Chambaudoin, Henneville, bailli de robe longue d'Orléans, conseiller du roi en son grand conseil et chancelier de la reine de Navarre. Jérôme, fils de Jacques, succéda aux biens et aux charges de son père, adhéra à la Réforme, et fut un des hommes marquants de son temps autant par le rôle qu'il joua dans l'établissement de la réforme en Orléanais que par ses publications. — M. Vergnaud-Romagnési envoie la vue du château de l'Ile Baudoin, appelée aussi l'Ile Groslot, construit par Jacques en 1531, et où Jérôme avait établi un prêche : notre confrère établit en outre que Jacques était le fils d'un riche maître paussier d'Orléans et non un simple tanneur.

MM. de la Villegille et de Montaiglon lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées d'examiner les titres de MM. Chéruel et Damase Arbaud. On passe au scrutin, et chacun de ces candidats ayant obtenu la majorité réglementaire, M. Chéruel est proclamé associé-correspondant national à Strasbourg, et M. Damase Arbaud à Manosque.

La Société décide que le mémoire de M. Grésy relatif aux vitraux d'Ecouen sera renvoyé à la commission des impressions.

Avant de lever la séance, le président fait part à la compagnie de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Taillandier, membre honoraire, et l'un de ses anciens présidents. M. P. Nicard est désigné pour rédiger la notice nécrologique de M. Taillandier.

M. Egger, se référant à une note qu'il a lue l'an dernier et qui est insérée au Bulletin de la Société (séance du 4 juillet 1866) signale comme une confirmation du texte de Platon sur les anciennes forêts de l'Attique, la découverte récemment faite au Pirée d'une construction qui est ainsi décrite dans une lettre de M. A. Dumont, élève de l'Ecole française d'Athènes (en date du 1er août 1867) : « Les fouilles ont mis à jour des poutres de chêne posées à plat et portant elles-mêmes des blocs supérieurs de pierre; ces poutres sont d'une admirable conservation, dures comme du fer, et le cœur du bois comme le reste. La plus grande a juste 10 mètres 80; les surfaces sont des parallélogrammes de 50 centimètres de haut. Il n'y a pas aujourd'hui en Grèce un arbre qui puisse donner un pareil morceau. Théophraste, dans son curieux chapitre sur l'art forestier, ne cite pas la Grèce comme pouvant fournir de grands bois de construction. Il parle des deux Olympes et de l'Ida. J'ai vu les scieries de l'Olympe, à Katerini et au monastère Saint-Elie : rien n'approche de ces poutres gigantesques. » N'est-il pas remarquable que déjà du temps de Platon on signalât les poutres employées dans de très-anciens édifices comme une preuve du déboisement des montagnes où se déployait jadis une florissante et vigoureuse végétation forestière ?

Séance du 21 août.

Présidence de M. Egger, ancien président.

Travaux.

M. Vergniaud-Romagnési, associé correspondant à Orléans, annonce qu'on a découvert dans la sépulture d'un élève de l'Université, d'origine allemande ou italienne, une médaille du quinzième siècle dont voici la description :

ANTONINVS PIVS AVGVSTVS, tête jeune, laurée.

℞. IO SON FINE : deux enfants présentant les caractères d'une profonde affliction ; entre eux une tête de mort ; près de celui de droite une flamme s'éteignant : à l'exergue MCCCCLXVI.

Le tombeau existait dans l'ancien cimetière où se trouve aujourd'hui la Halle au blé.

M. de Longpérier, interrogé par le président sur l'importance de cette communication, répond que le médaillon en question est connu ; il a été décrit plusieurs fois ; c'est une œuvre italienne, attribuée à l'artiste Giovanni Boldu (voy. la variété sans légende au revers, rapprochée de celle qui porte avec le portrait de Boldu lui-même : *Opus Ioannis Boldu pictoris venetus* (sic), dans le *Trésor de numismatique ; médailles italiennes*, t. I, pl. X, n°s 2 et 3). Il se peut que depuis le quinzième siècle ce médaillon ait été enfoui, ou même placé dans une tombe, à cause du type que porte le revers. Mais ce dernier fait est un peu difficile à expliquer.

« M. Vergniaud-Romagnési, ajoute M. de Longpérier, en décrivant ce monument, a employé le mot *avers* pour désigner la première face du médaillon, celle qu'il oppose au *revers*. C'est ce que les archéologues versés dans la matière nomment le *droit*.

» Quant à cette dernière expression, ajoute M. de Long-

périer, elle peut plaire ou déplaire à l'oreille, mais elle est logique. Il n'en est pas de même du mot *avers* avec le sens que lui donnent depuis quelque temps des personnes insuffisamment lettrées. En effet, *aversa pars* signifie revers. C'est le seul mot qu'Eckhel ait admis pour exprimer le second côté, la face postérieure d'une monnaie ; et en cela il avait raison, puisque c'est le seul mot que la langue latine lui fournit.

« Choisir, pour exprimer le *droit*, le mot latin qui signifie le *revers*, c'est assurément un procédé grammatical bien étrange ; cela dénote un mépris par trop grand du lexique ; c'est comme si on donnait à l'encre le nom d'*album*. Cependant, par suite de je ne sais quelle déplorable contagion, le mot *avers* tend à se répandre, et M. Vergnaud-Romagnési, qui n'est point ici en cause, n'a fait que se montrer victime d'un fort mauvais exemple. Depuis quelque temps aussi, on peut remarquer dans la presse périodique l'emploi du mot *compendieux* avec le sens de *complet* et *développé*, bien que ce mot n'ait jamais signifié qu'*abrégé*, *sommaire*. Le contre-sens est manifeste, et quoiqu'il soit à supposer que l'observation faite ici produira peu d'effet, il semble cependant que la Société ne puisse laisser passer sans protestation des usages qui sont si en désaccord avec la plus élémentaire connaissance de l'antiquité. »

M. Heuzey lit la notice suivante sur un acteur du théâtre latin d'après une inscription trouvée à Drama, autrefois Drabescos, en Thrace :

. . V TTIEDIVS VENERIANV
. . CHIMIM · LATINV · S · ET · OFI
. . LISANXXXVIIPROMISTHOTA · AN
. . III · VIXITAN · LXXV · VIVOS · SIBI · ET
. . . . FSATVPNHNAFCONIVGISAIF DK

« C'est à Drama, l'ancienne Drabescos, petite ville de la Thrace macédonienne, située au nord des ruines de Philippes, que j'ai déchiffré l'inscription latine que j'ai l'honneur de communiquer à la Société. Sous la domination romaine, cette ville n'avait pas d'existence à part : elle était comprise dans la colonie de Philippes, dont le territoire, comme celui d'un vrai département, s'étendait à toute la plaine environnante et aux divers centres de population qui s'y trouvaient groupés. Aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer à Drama des documents épigraphiques qui n'intéressent pas spécialement la localité de Drabescos, mais qui appartiennent, d'une manière plus générale, à l'importante circonscription politique et administrative qui prenait le nom de *res publica Philippensium*.

« L'inscription est gravée en beaux et larges caractères, sur une plaque de marbre blanc, qui doit avoir formé la face principale d'un sarcophage. On n'y remarque que deux exemples de liaisons entre les lettres, et deux autres lettres intercalées l'une dans l'autre. Malgré ces quelques signes d'affectation dans l'écriture, l'orthographe ancienne du nominatif *vivos*, pour *vivus*, ne nous permet pas de descendre, pour la date du monument, beaucoup au delà de la fin du premier siècle de l'empire.

« A part un petit nombre de lettres, qui manquent au commencement des lignes, le texte se lit aisément. Le nom propre *Uttiedius* paraît singulier et n'est pas un *gentilitium* ordinaire : pourtant je le retrouve, avec une légère modification, dans une inscription de Salone, le n° 7002 du recueil d'Orelli, qui mentionne un certain *M. Uttedius Sallubianus*. Il ne manque donc au début de notre première ligne que la lettre abréviative du *prænomen*. A la deuxième et à la troisième ligne, il faut compléter sans hésitation les mots *archimimus* et *officialis*, ce dernier, écrit peut-être par un seul F, ce qui ne serait qu'une variante orthographique. Les lacunes de la quatrième et de la cinquième ligne, qui tombent sur un chiffre d'années et sur un nom propre, le

gentilitium de Saturnina, femme d'Uttiédius, ne sauraient être remplies ; mais elles n'apportent aucune altération grave au texte de l'inscription, que je lis ainsi :

« ..*Uttiedus Venerianus* [*ar*]*chimim*[*us*] *latinus et ofi*[*cia*]-*lis an*[*nos*] (*triginta septem*), *promisthota an* [*nos*] *tres et...*, *vixit an*[*nos*] (*septuaginta*) *quinque* : *vivos sibi et..... a*]*e Saturninæ*, *conjugi suæ* [*faciendum curavit*]. »

« ..Uttiedius Vénérianus, archimine latin et official pendant trente-sept ans, promisthote pendant [tant d'années], a vécu soixante-quinze ans ; de son vivant, il a fait faire ce monument pour lui et pour sa femme...... Saturnina. »

« Les ruines de Philippes renferment les restes d'un théâtre de construction grecque, qui paraît avoir été remanié et agrandi à une époque postérieure pour le service de la population romaine de la colonie. Il est curieux de retrouver dans les inscriptions quelques traces du personnel de cette scène de province. Nous avons ici l'épitaphe d'un acteur qui jouait les *premiers rôles* dans les pièces appelées *mimes*, sortes de farces très-mordantes et plus que libres, qui étaient pour les Romains un divertissement national. En effet, les historiens de la littérature distinguent avec soin les anciens mimes grecs, les mimes latins, dans lesquels la gesticulation expressive et grotesque des personnages faisait le principal attrait du spectacle, jusqu'à tenir lieu par instant de toute récitation. Il est difficile de décider s'il existait, à l'époque impériale, une différence aussi tranchée entre les acteurs qu'une inscription appelle *archimimi græci* [1] et celui qui est désigné dans la nôtre sous le titre d'*archimimus latinus*. Faut-il voir dans ce que les marbres appellent d'un nom plus général la *scena græca* un véritable théâtre de langue grecque, florissant alors à côté du théâtre latin, comme nous avons eu chez nous la comédie italienne en concurrence avec la comédie française ? ou bien n'y a-t-il, sous l'opposition de ces termes, que la nuance plus légère qui distinguait les

1. Orelli, *Insc. lat*, 2608.

pièces appelées *togatæ*, ou comédies de mœurs romaines, de celles qu'on nommait *palliatæ*, parce qu'elles transportaient sur la scène latine les usages de la société hellénique? De toute manière, un bon acteur de la comédie nationale devait être grandement apprécié dans une colonie romaine, perdue, comme l'était Philippes, au milieu des populations grecques et barbares. On comprend que celui-ci ait tenu à honneur de graver sur son tombeau son titre d'archimime latin, tandis que, dans les villes d'Italie, pour une raison contraire, le titre d'archimime grec pouvait paraître plus rare et plus digne d'être noté.

« Notre artiste dramatique rend compte de ses services avec le même soin et dans la même forme qu'un vétéran des légions énumérant ses grades et ses années de campagne. Nous y gagnons d'y connaître deux autres titres, qui n'étaient pas encore classés dans la hiérarchie du théâtre romain. L'archimime latin de Philippes cumulait avec cet emploi celui d'*official*, terme qui ne se présente que rarement dans le recueil d'Orelli, et que l'on s'étonne surtout de voir associé ici au nom d'un acteur. Il désignait proprement les personnes qui faisaient partie de l'*officium*, c'est-à-dire de l'*agence*, du *service* de quelque haut fonctionnaire, par exemple, en Macédoine, du proconsul. Or, on ne peut guère admettre que le même mot ait pu servir à nommer le simple agent d'une administration privée, comme le *régisseur* d'une troupe de comédiens. Cependant, nous sommes forcés de reconnaître que, dans l'inscription de Drama, le titre d'official est inséparablement lié à celui d'archimime latin, et que ces deux emplois, exercés simultanément et pendant un même nombre d'années (*archimimus latinus et officialis annos triginta septem*), dépendent nécessairement l'un de l'autre. Il faut donc que l'archimime, par le fait même du rang qu'il occupait au théâtre, ait pu devenir une sorte de fonctionnaire attaché au gouvernement central de la province. Ce caractère public attribué à un comédien s'explique de deux manières. D'abord, on peut y voir un moyen habile employé

par le gouvernement pour se rattacher l'administration des théâtres et régler à sa volonté la liberté de la scène, surtout dans les mimes, où l'opinion publique pouvait tendre à se faire jour, comme dans la farce italienne, par des allusions imprévues : ce moyen aurait consisté à faire du principal acteur de la comédie populaire et nationale, de l'archimime lui-même, un véritable commissaire, délégué directement par le proconsul pour la surveillance des représentations et doublement responsable auprès de lui de tout ce qui touchait à la police théâtrale. Toutefois, pour qui se rappelle le caractère religieux des représentations scéniques chez les anciens et la place qu'elles tenaient dans le culte public, il paraîtra peut-être plus naturel de croire que c'était surtout à cause de la part importante que l'archimime latin prenait aux fêtes communes de la province, qu'il se trouvait attaché à l'*officium* du gouverneur. C'était un titre d'honneur par lequel il se distinguait des autres comédiens qui ne jouissaient pas du même privilége, un peu, toute proportion gardée, comme la troupe privilégiée du Théâtre-Français, reçut chez nous le titre de comédiens du roi. En un mot, et sans vouloir faire un vain rapprochement de termes, il était l'archimime *officiel* de la province de Macédoine : car le latin *officialis*, dans ce cas particulier, prend quelque chose de l'acception toute moderne que nous donnons à son dérivé français.

« Le couronnement de la carrière dramatique de notre comédien paraît avoir été l'emploi de *promisthota*. Ce mot nouveau est une transcription du grec προμισθώτης, dérivé de προμισθόω. Il ne se trouve pas dans les lexiques de l'une ou de l'autre langue ; mais il est régulièrement formé, et il semble avoir son correspondant latin dans le titre de *locator*, *locator a scena*, *locator scenicorum*, que donnent d'autres inscriptions [1]. Il s'applique vraisemblablement à celui qui *engageait* les acteurs, et qui, pour cette partie importante,

1. Voyez surtout Orelli, *Inscr. lat.* 2608.

se chargeait de l'entreprise des représentations : c'était l'*impresario*, le *directeur* du théâtre. L'emploi du terme grec, dans un cas où il s'agit spécialement de la scène latine, montre que cette fonction, comme presque tout ce qui touche à l'organisation théâtrale, était d'origine grecque ; nous nous servons quelquefois de même et par des raisons analogues de certains termes italiens, comme *libretto*, *prima donna*, même lorsque nous parlons d'un opéra français. Il était naturel qu'un pareil poste fût occupé par un ancien acteur, qui y trouvait une retraite honorable, à l'âge où il commençait à se fatiguer de la scène, et l'occasion d'utiliser encore l'expérience qu'il avait acquise des choses du théâtre. La véritable position de ce directeur du théâtre antique n'en reste pas moins assez obscure et difficile à déterminer. Son titre indique surtout qu'il servait d'intermédiaire entre les acteurs et celui qui donnait ou entreprenait le spectacle, pour la formation et la direction de la troupe dramatique, représentant à la fois ses camarades et répondant de leurs engagements. Reste la question de savoir jusqu'à quel point ces enrôlements étaient pour lui une spéculation, dont il acceptait, à ses risques et périls, les bénéfices aléatoires. On voudrait pouvoir décider aussi avec certitude si l'administration entrait pour quelque chose dans sa nomination, ou bien si son emploi était un poste de confiance où il se trouvait appelé par le libre suffrage de la corporation des comédiens. La dernière hypothèse, plus conforme à l'organisation indépendante des associations privées chez les Romains, semble confirmée par une inscription trouvée à Rome et dans laquelle un certain Aurélius s'intitule *electus locator diurnus*, *scriba et magister perpetuus corporis scenicorum latinorum*[1].

« L'inscription sépulcrale d'Uttiédius Vénérianus, dans ses cinq lignes, pose, on le voit, bien des problèmes, qu'elle ne résout pas. La faute en est à l'insuffisance des renseigne-

1. Orell, *Inscr. lat.* 2619.

ments qui nous sont parvenus sur l'organisation des théâtres romains et surtout sur les liens qui la rattachaient à l'administration centrale ou provinciale. Toutefois, ce court texte épigraphique a le mérite d'apporter à la discussion quelques éléments entièrement nouveaux, qui pourront contribuer à l'éclaircissement de cette question intéressante. »

M. Carro, associé correspondant à Meaux, présente à la Société deux clefs en bronze, l'une antique, l'autre du moyen âge, recueillies au Gué-Oger, entre Meaux et Crécy.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant à Soissons, donne quelques détails sur la découverte faite par lui dans le bois de la Motte, commune de Souppes, sur le versant droit de la vallée du Loing, de traces d'habitations circulaires, qu'il attribue au troisième ou quatrième siècle. Les fouilles devant être continuées, M. Peigné-Delacourt se propose de faire un travail spécial sur ce sujet.

M. de Longpérier fait une seconde lecture de son mémoire sur les noms de l'empereur Tétricus : ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 2 octobre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

MM. Chéruel et Damase Arbaud remercient la Société de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le docteur Leopoldo Martinez Reguera, à Bujulano, Espagne, sollicite le titre d'associé correspondant étranger; ses présentateurs sont MM. de Barthélemy et Riant. La commission chargée d'examiner les titres de M. Reguera

sera composée de MM. de Longpérier, Michelant et Guérin.

En réponse à la lettre écrite par le président à M. le préfet de la Seine, au sujet de la conservation d'une tour de l'enceinte de Philippe Auguste, située dans l'ancienne caserne de l'*Ave-Maria*, ce magistrat répond, à la date du 21 août :

« Monsieur le Président,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous demandez qu'il soit pris des mesures pour la conservation d'une tour existant dans les bâtiments de l'ancienne caserne dite de l'*Ave-Maria*, et qui aurait fait partie de l'enceinte fortifiée de Paris, construite sous Philippe Auguste.

« Ces bâtiments appartenant à l'État, qui les fait démolir, j'ai dû renvoyer votre demande à M. le directeur des domaines.

« D'après la réponse de ce fonctionnaire, la tour dont il s'agit aurait disparu depuis longtemps ; son ancien emplacement est circonscrit par un mur moderne de plusieurs étages de hauteur, mitoyen avec les propriétés voisines.

« Les seuls débris de l'enceinte fortifiée dite de *Philippe Auguste* consisteraient, sur ce point, dans quelques pans de mur qui ne doivent pas être démolis, quant à présent ; mais qui ne sembleraient présenter aucun intérêt archéologique.

« Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

Travaux.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. Roschach, intitulé : *Sceaux tirés des archives*

abbatiales de Saint-Sernin, de Toulouse. La Compagnie décide que ce travail figurera dans le volume en cours de publication.

M. Vallet de Viriville, au nom de la même Commission, lit un rapport sur le mémoire de M. de Longpérier, intitulé : *Les noms de Tétricus*. La Société adopte les conclusions du rapporteur et vote l'impression du mémoire.

M. Le Blant lit la note suivante sur une urne baptismale en plomb trouvée à Carthage, près de l'aqueduc, par Si-Mohammed-Ben-Mustapha :

« La section tunisienne, à l'Exposition universelle, possède un monument antique qui mérite d'être mentionné ; c'est un vase de plomb trouvé sur l'emplacement même de Carthage, près de l'aqueduc. Il est cylindrique, haut d'environ soixante centimètres, et a servi à contenir de l'eau bénite. Dans le développement de son contour, quinze parallélogrammes de plomb, de dimension et de forme très-inégales, ont été soudés sans aucun ordre. Ils portent, en relief, des sujets, les uns chrétiens, d'autres païens, ou ne présentant aucun caractère religieux. J'y remarque un vase entre deux paons, un palmier, une femme les bras levés, tenant deux fleurs[1], et qui est peut-être une orante ; une victoire ailée portant une palme et une couronne ; deux animaux, dont un cerf buvant aux quatre fleuves sortis de la montagne que surmonte une croix[2] ; un Silène ivre sur une mule ; un lion qui dévore un taureau ; un chien chassant un cerf ; un autre chassant un (lièvre ?) ; un ours ; un athlète ; le Bon Pasteur ; une Néréide. Autour de ces reliefs, se voit une bande servant de cadre et représentant des rinceaux de feuilles de vigne et de raisins. Je ne sais si l'on doit chercher à reconnaître dans la réunion de ces objets quelque intention symbolique ; je ne pense pas, pour ma part, qu'il y ait ici plus de valeur dans leur

1. Très-souvent, et en particulier sur des sarcophages d'Arles, d'Aix et de Marseille, ce sont le Christ ou l'Agneau qui paraissent sur la montagne.

rapprochement, que d'ordre dans leur disposition matérielle. Le style me paraît nous reporter à la fin du quatrième siècle ou au commencement du cinquième. Il en est de même d'une inscription qui se détache en relief au sommet du vase et l'entoure presque entièrement. On y lit, en caractères fort nets, les mots :

ΑΝΤΛΗCΑΤЄ ΥΔΩΡ ΜЄΤ ЄΥΦΡΟCΥΝΗC

« Au point de vue paléographique, on remarquera ici, à côté de trois lettres onciales, les E, les Σ et l'Ω, le Φ qui est formé d'un O que coupe, sans le dépasser, une ligne verticale. Les mots de notre inscription, « puisez l'eau avec joie, » sont pris du verset d'Isaïe : ἀντλήσατε ὕδωρ μετ' εὐφροσύνης ἐκ τῶν πηγῶν τοῦ Σωτηρίου [1]. Ils sont gravés de même sur un vase de marbre conservé dans l'église de l'île de Murano, et dont la légende, plus étendue, contient de plus ces mots empruntés au Psaume XXIX[e] :

ΟΤΙ ΦΩΝΗ ΚΥ ЄΠΙ ΤΩΝ ΥΔΑΤΩΝ [2]. »

M. Brunet de Presle entretient la Société de la découverte d'un riche trésor de médailles romaines impériales en or, qui a eu lieu, le mois de septembre dernier, au Lycée Napoléon (ancienne abbaye de Sainte-Geneviève), par suite de travaux de terrassement que l'administration de la ville de Paris y faisait exécuter.

Divers journaux quotidiens ont, à plusieurs reprises, parlé de cette découverte, qui a produit plus de sept cents médailles, toutes en or, et en général d'une belle conservation. Les détails qu'ils ont donnés sur leur rareté, et les conjectures qu'ils ont émises sur l'origine de ce trésor, et sur la date probable de leur enfouissement, seraient sujets à controverses ; mais une telle discussion serait encore au-

1. XII, 8.
2. Paciaudi, *De sacris christianorum balneis*. Tav. IV et p. 161.

jourd'hui prématurée faute de documents suffisamment précis. En effet, les médailles en question sont encore entre les mains du commissaire de police du quartier, chez lequel elles ont été déposées à mesure qu'elles étaient trouvées, et il n'en a été fait qu'un examen rapide par un des employés du cabinet des médailles. Il résulte cependant de ce premier aperçu qu'elles présentent un véritable intérêt pour la numismatique, car plusieurs offrent, à ce qu'on dit, des types nouveaux. Lorsque les questions relatives au partage entre les ouvriers qui ont trouvé le trésor et la ville de Paris, propriétaire du terrain, auront été tranchées, un nouvel examen plus approfondi de ces médailles sera nécessaire pour apprécier leur valeur scientifique et vénale. Notre confrère, M. Chabouillet, tiendra sans doute la Société au courant des résultats de cet examen, auquel il ne peut manquer d'être appelé. La Société espère également que M. Read voudra bien lui communiquer les plans que les ingénieurs de la ville ont dû prendre des lieux pendant les travaux. En attendant, et pour satisfaire la curiosité que ces fouilles ont excitée avec raison, M. de Presle se borne à consigner quelques observations qu'il a faites lui-même, s'étant trouvé par hasard sur les lieux le jour même de la découverte.

L'édilité parisienne faisait faire, pendant les vacances du lycée, un embranchement d'égout dans l'intérieur de cet établissement. Dans ce but, une tranchée avait été ouverte depuis l'entrée principale sur la rue de Clovis et traversait par le milieu les deux cours, dont la première a conservé l'aspect d'un cloître. Dans la première moitié de la deuxième cour voisine de la vieille tour dite de Clovis, les ouvriers ont rencontré divers pans de muraille, qui semblent avoir formé un caveau, et plus loin un escalier de neuf marches de pierre usées qu'il a fallu démolir pour continuer la tranchée. C'est, à ce qu'il paraît, sur la troisième marche et à moins de deux mètres de profondeur que les premières médailles ont été trouvées, autant qu'on

a pu le supposer d'après le dire des ouvriers qui ne se sont pas probablement aperçus eux-mêmes tout d'abord de la richesse du trésor qu'ils venaient de trouver. En effet, les terres qu'il fallait extraire de cette tranchée étroite et profonde étaient remuées plusieurs fois par la pioche et la pelle avant d'être rejetées sur le sol de la cour, où elles formaient des monceaux qui étaient ensuite enlevés par tombereaux. Le proviseur, averti que les ouvriers ramassaient des pièces d'or, se rendit sur les lieux et recueillit sept ou huit médailles romaines qui venaient d'être trouvées et fit prévenir les agents de la ville et le ministère de l'instruction publique. Un service de surveillance fut alors organisé. Les fouilles furent continuées avec plus d'attention, et les monceaux de terre sortis précédemment de la fouille, passés au crible, ont pendant quinze jours rendu des médailles qui étaient réunies aux premières. On a supposé que quelques ouvriers ont pu s'approprier plusieurs pièces avant que l'éveil eût été donné sur cette trouvaille. Il ne paraît pas que ces médailles aient été renfermées dans un vase, quoique des débris de poterie aient été extraits aussi du même lieu. C'étaient des vases de terre grise, dont plusieurs morceaux ont été recueillis par le surveillant des travaux. Il se trouvait aussi quelques ossements et des carreaux de terre vernissée qui semblent dater du moyen âge. Les parois des murs ne paraissent pas, à M. de Presle, présenter la régularité des constructions romaines de petit appareil. Mais il n'a pu les observer que du haut de la tranchée, et lorsque après une absence d'une douzaine de jours il est revenu sur les lieux, les travaux de construction de l'égout avaient fait disparaître ces anciens murs. L'un a dû être démoli pour ouvrir passage au conduit ; les murs latéraux sont recouverts. Les cours sont de nouveau nivelées et sablées. L'entrepreneur, qui s'était engagé à terminer ces travaux avant la rentrée des classes, ne pouvait se prêter volontiers à satisfaire la curiosité des archéologues en élargissant la fouille. C'est donc mainte-

nant à l'aide du carnet du conducteur de ces travaux, comparé avec les anciens plans de l'abbaye, qu'on pourra se former une idée de la destination première de ces constructions.

Dans une séance de l'Académie des inscriptions, où il a déjà été question de cette découverte, M. Brunet de Presle avait émis l'idée que la célèbre abbaye de Sainte-Geneviève a pu être élevée sur l'emplacement d'un temple païen, où ce trésor aurait été enfoui. C'est une conjecture qu'il soumet avec toute réserve au jugement des savants qui ont fait une étude spéciale des antiquités de Paris.

M. Boutaric appelle l'attention de ses confrères sur l'usage incorrect du néologisme *sigille*, au lieu de *sceau*, usage qui tend à s'introduire dans les Mémoires des sociétés savantes de province. La Compagnie, voyant avec regret que cette expression tend à se généraliser, décide que l'observation de M. Boutaric sera insérée dans son *Bulletin*.

Séance du 6 novembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. le président annonce à la Compagnie la mort de l'un de ses membres résidants, M. Labat, qui lui appartenait depuis 1841 ; ainsi que celle de M. Désiré Monnier, associé correspondant à Lons-le-Saunier, le doyen de l'archéologie en France. — M. Read est désigné pour rédiger la notice nécrologique de M. Labat.

M. Mabille, de la Bibliothèque impériale, se présente comme candidat à la place de membre résidant restée vacante par le décès de M. Labat ; ses présentateurs sont

MM. Michelant et Cocheris. MM. Delisle, Vallet de Viriville et Aubert sont désignés pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Dauvin, auteur d'une histoire de la ville de Hesdin, sollicite le titre d'associé correspondant ; ses présentateurs sont MM. Michelant et Delisle. La Commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. Dauvin sera composée de MM. Grésy, Cocheris et Vallet de Viriville.

M. Cailliaud, associé correspondant à Nantes, fait hommage à la Société des relations de ses voyages aux oasis de Thèbes et de Syouach, à Meroë et au Fleuve-Blanc.

Travaux.

Il est donné lecture par M. Bourquelot du rapport de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Achille de Rochambeau, qui sollicite le titre d'associé correspondant national. M. de Rochambeau ayant réuni le nombre de suffrages réglementaire est proclamé associé correspondant à Thoré (Loir-et-Cher).

M. de Longpérier lit deux rapports sur les candidatures de deux savants étrangers, qui ont sollicité le titre d'associés correspondants : ce sont MM. le baron de Pfaffenhoffen, à Donaueschengen (grand-duché de Bade), et le docteur Martinez Reguera, à Bujalano, province de Cordoue (Espagne) ; on procède au scrutin, et MM. de Pfaffenhoffen et Reguera ayant obtenu la majorité voulue, sont proclamés associés correspondants étrangers.

M. Brunet de Presle fait une communication sur un diadème byzantin portant le nom de Constantin Monomaque, et dont deux fragments faisaient partie, sous les n°s 12 et 13, de l'exposition rétrospective hongroise, au Champ de Mars. — La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette intéressante notice.

Séance du 13 novembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. G. Perrot, ancien membre de l'École d'Athènes, présenté par MM. Brunet de Presle et de Longpérier, se porte candidat à la place devenue vacante parmi les membres résidants. La Commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques de M. Perrot sera composée de MM. Egger, Bertrand et Heuzey.

M. Guigne, receveur des finances à Champagne-en-Valromey (Ain), présenté par MM. Quicherat et Bourquelot, et M. Duval, archiviste et bibliothécaire de la ville de Niort, présenté par MM. Boutaric et de Barthélemy, sollicitent le titre d'associé correspondant national. MM. Huillard Bréholles, de Montaiglon et Guérin sont désignés pour former la Commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Guigne. — MM. de Montaiglon, Quicherat et Bourquelot sont désignés pour remplir la même mission en ce qui concerne M. Duval.

Le président dépose sur le bureau six photographies offertes par M. le conservateur de la bibliothèque de Strasbourg, et représentant des bas-reliefs gallo-romains conservés au musée de cette ville.

Travaux.

M. de Longpérier présente à la Société les estampages de deux disques antiques de terre cuite, monuments qui ont été exposés dans la galerie de l'Histoire du travail (section hongroise), et qui, trouvés à Stein-am-Anger, l'an-

tique Claudia Savaria, appartiennent aujourd'hui au musée national de Pesth.

L'un de ces disques représente, en creux, un empereur casqué et complétement armé, accompagné de la Victoire et de la ville de Rome. Au-dessous, dans un cartel, on lit : CONSERVATIO-AVG. L'autre montre un buste tourrelé de femme, au milieu de trophées, et au-dessous duquel on lit : HONORI; tandis qu'un cartel placé au-dessus contient ces mots : SALVO AVO (pour AVG) AVREA SECVLA VIDEMVS.

M. de Longpérier, par suite de diverses considérations tirées de l'examen de ces types et du style des figures, arrive à penser que les deux disques du Musée de Pesth ont été fabriqués à la fin du IVe siècle ou plutôt au commencement du Ve, c'est-à-dire à l'époque où Stilicon, ayant gagné la bataille de Pollentia, parvint à expulser Alaric d'Italie, et assura la possession de cette contrée à l'empereur Honorius, pour environ cinq années. Il va même jusqu'à penser que le mot HONORI a pu, grâce à un jeu de mots, s'appliquer en même temps au dieu Honos que semblent indiquer les cornes d'abondance placées dans le champ, et à l'empereur Honorius.

Chacun des détails qu'offrent les deux terres cuites est soigneusement comparé avec les figures et les symboles qui se trouvent sur les médailles de ces temps. Quant à l'usage de ces disques, il est assez difficile de fournir une indication tant soit peu précise; il est évident qu'ils ont servi à mouler; mais ont-ils concouru à la décoration de lampes d'un module extraordinaire, ou bien ont-ils été employés pour orner ces pains que les anciens jetaient dans des moules? c'est ce qu'il est malaisé d'établir; et à ce sujet M. de Longpérier fait appel à la sagacité de ses confrères.

Il est donné lecture de la communication suivante adressée par M. l'abbé Cochet, associé correspondant :

« J'ai l'honneur d'adresser à la Société quelques observations au sujet des vases de pierre découverts à Metz, et

signalés par M. Prost (pages 153 à 159 du *Bulletin* de 1866).

« On rapproche ces objets d'analogues trouvés à la Puisaye, et décrits par M. de Longpérier en 1845. Mes savants confrères paraissent ignorer la destination de ces vases et leur époque : M. de Longpérier va jusqu'à les croire antiques. Je ne doute pas qu'il n'ait grandement modifié son opinion depuis 1845 : il dit qu'à cette époque on n'en trouvait nulle part dans les maisons ; aujourd'hui on en trouve partout. Les vases qui sont représentés à l'appui de la communication de M. Prost sont des mesures très-usitées pendant tout le moyen âge et jusque dans ces derniers temps. On en trouve dans toutes les contrées. Dans nos campagnes, une foule de ces mesures servent de bénitiers aux églises. J'ai négligé d'enregistrer toutes les églises où l'on en rencontre, mais je puis citer de mémoire celles de Longueville, de Villefleur, de Saint-Vaast-d'Équiqueville. On en voit plusieurs à Jumiéges, dans les ruines de l'abbaye ; il y en a au Musée de Rouen, à ceux de Neufchâtel et de Montévilliers ; enfin, il y en a de tous côtés. Souvent ces mesures sont doubles, alors elles sont munies au milieu de deux tenons que l'on posait sur un bâti ; puis on versait le côté plein qui descendait tandis que le côté vide remontait. Souvent aussi ces mesures sont simples et se manient à l'aide de deux anses semblables à celles de Metz.

« A Aix, à Carcassonne et dans le Midi on se sert encore, aux halles, de mesures de pierre qui sont fixées ; cela part du même principe (Cf. *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 118 et 119).

« Je dois ajouter qu'au congrès de Saumur tenu en 1862, M. de la Tourette a contesté l'usage de ces vases de pierre comme mesures de grains et de liquide. Selon lui, ils servaient à broyer le froment pour faire des hosties ; il ajoute qu'on en trouve souvent dans les églises avec des fers à hosties (*Rép. arch. de l'Anjou*, 1862, p. 249). Sans contester cette dernière destination d'une manière absolue,

je ne pense pas qu'elle puisse s'appliquer à une foule de cas divers. »

M. Aymard, associé correspondant, présent à la séance, fait connaître cinq ustensiles de pierre qui existent dans le Velay, savoir : au Puy, à Saint-Paulien, sur le plateau du château de Polignac et au village de Ceysac, localités remarquables par de précieux restes de monuments gallo-romains, non moins que par leurs édifices du moyen âge.

« Ces sortes de vases, dit-il, peuvent être comparés avec ceux dont il a été question dans le *Bulletin* de la Société, et avec ceux que M. l'abbé Cochet a signalés. Seulement, au lieu d'une seule cavité, comme en offrent les vases de la Puisaye et de Metz, au lieu de deux, comme les montrent certains de ces ustensiles observés en Normandie, ceux du Velay en ont quatre.

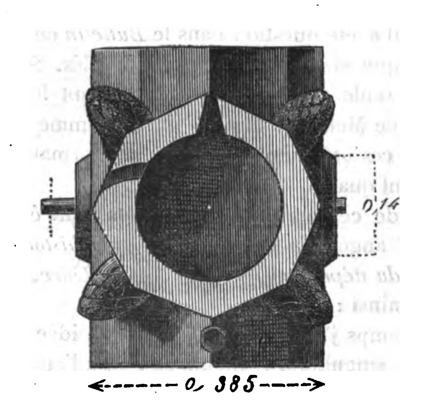
« Trois de ces curieux monuments[1] ont été publiés en 1826 par Mangon de la Lande (*Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, p. 162), qui s'exprime ainsi :

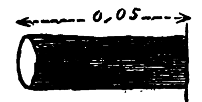
« Longtemps j'ai hésité à donner une idée de trois mo-
« numents singuliers. Semblables l'un à l'autre, à très-peu
« de chose près, ils paraissent avoir été destinés au même
« usage. Le travail en est beau et porte le cachet antique.
« Leur conservation est entière, mais je n'ai pas deviné à
« quoi ils ont pu servir ; d'autres n'ont pas été plus heu-
« reux que moi. Chacun de ces monuments est d'un seul
« bloc, et travaillé de même sur les deux faces ; deux sont
« en grès blanc, et un troisième est en granit gris, à grain
« fin, micacé de noir. La première de ces pierres est à
« Saint-Paulien... ; la seconde est sur le plateau du rocher
« de Polignac... ; la troisième est dans le jardin de M. Jules
« Bertrand, près la porte de Vienne, au Puy[2]. Voici la

1. Les deux autres sont, l'un dans la propriété dite *le Petit-Versailles*, près du Puy ; l'autre au village de Ceyssac.

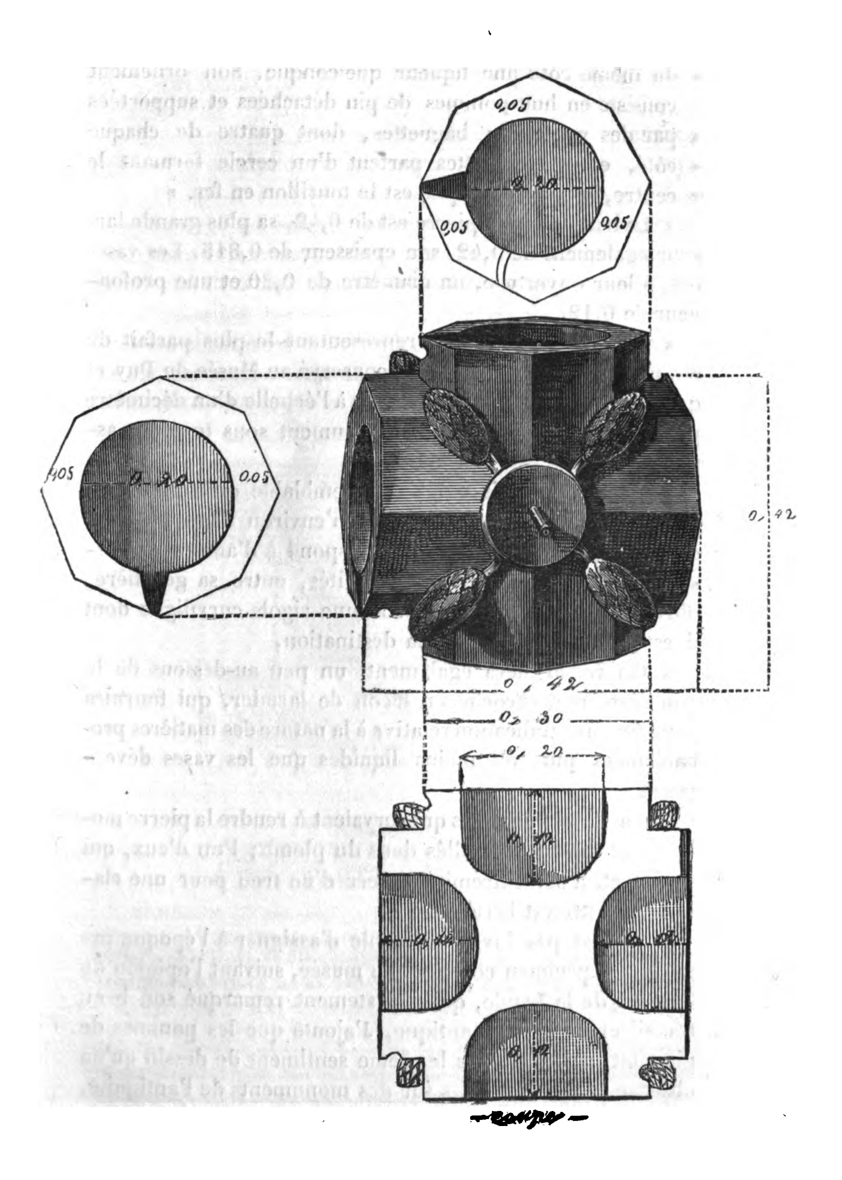
2. Celle-ci est aujourd'hui au Musée du Puy.

« description de cette dernière pierre qui porte un cachet
« plus marqué, et qui est plus ornée que les deux autres,
« ayant néanmoins, avec elle, une parfaite analogie. La
« forme de ce singulier monument est celle d'une croix
« dont les croisillons son égaux entre eux, et dont les quatre
« extrémités sont creusées et polies avec beaucoup de soin,
« comme de petites écuelles. Les croisillons en sont taillés





« octogonalement. Les vases creusés dans la partie supé-
« rieure de ces croisillons ont des becs bien déterminés
« qui se correspondent dans le même sens, d'un vase à
« l'autre; au centre de la pierre, des deux côtés, se trouve
« un pivot, qui servait, sans doute, à la tenir suspendue,
« et à lui donner un mouvement de rotation; ce qu'an-
« noncent les becs des vases pratiqués de manière à verser


0,05
0,20
0,05
0,05
0,05
0,20
0,05
0,42
0,42
0,30
0,20

« du même côté une liqueur quelconque. Son ornement « consiste en huit pommes de pin détachées et supportées « par des verges ou baguettes, dont quatre de chaque « côté, et ces baguettes partent d'un cercle formant le « centre, au milieu duquel est le tourillon en fer. »

« La hauteur de la pierre est de 0,42, sa plus grande largeur également de 0,42, son épaisseur de 0,315. Les vases ont, à leur ouverture, un diamètre de 0,20 et une profondeur de 0,12.

« Les dessins ci-joints, représentant le plus parfait de ces ustensiles, — celui qui est conservé au Musée du Puy et qui vient d'être décrit, — font voir à l'échelle d'un décimètre pour un mètre la forme du monument sous tous ses aspects.

« Trois des cavités ont une semblable capacité ; trois litres ; la quatrième ne donne qu'environ deux litres et demi ; ni l'une ni l'autre ne correspond à d'anciennes mesures du pays. L'une de ces cavités, outre sa gouttière, offre au même bord supérieur une rigole curviligne dont il est difficile d'expliquer la destination.

« On remarquera également, un peu au-dessous de la gouttière, une encoche en façon de larmier, qui fournira peut-être une indication relative à la nature des matières probablement plus ou moins liquides que les vases déversaient.

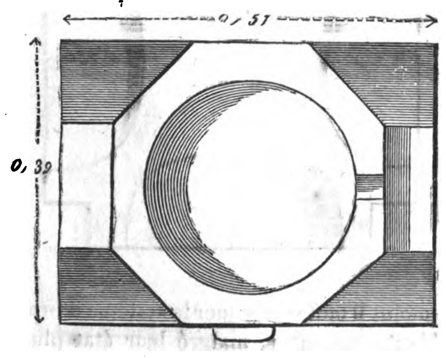
« Les deux tourillons qui servaient à rendre la pierre mobile sont fortement scellés dans du plomb ; l'un d'eux, qui est intact, a son extrémité percée d'un trou pour une clavette ; l'autre est brisé.

« Il n'est pas invraisemblable d'assigner à l'époque romaine le spécimen conservé au musée, suivant l'opinion de Mangon de la Lande, qui a justement remarqué son beau travail et son cachet antique. J'ajoute que les pommes de pin sont sculptées dans le même sentiment de dessin qu'on observe à celles figurées sur des monuments de l'antiquité, notamment sur des cippes funéraires gallo-romains du Mu-

sée de Périgueux, et sur un marbre figuré par Montfaucon (*L'Ant. expl.*, t. III, pl. cxxx).

« Toutefois, je n'oserais affirmer, à l'égard de quelques-uns de ces ustensiles moins ornés, qu'on n'en eût pas continué l'emploi dans le cours du moyen âge, malgré leur grande rareté qui semble indiquer une date plus ancienne.

« Quant à leur destination, sans rejeter l'hypothèse qui les affecterait à des usages domestiques, n'y aurait-il pas lieu d'examiner également si les pommes de pin qu'on sait avoir été consacrées à Cybèle[1] et qui décorent, comme il a été dit, des monuments de l'antiquité païenne, n'offriraient pas aussi sur notre pierre un symbole de culte[2]? Je me borne

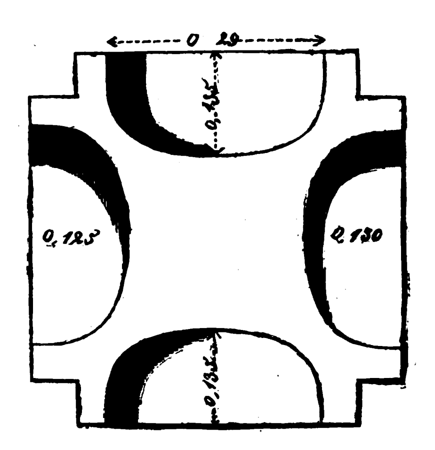


1. .... quercus Jovi
Et myrtus Veneri placuit, Phœbo laurea,
Pinus Cybelæ, populus celsa Herculi.
(*Phædri fab.*, lib. III, fab. xvii.)

2. Montfaucon (*L'Ant. expl.*, t. I, pl. iii, fig. 1 et 2, et t. III, pl. cxxx) a figuré divers monuments représentant Cybèle accompagnée de l'arbre de pin, ou tenant une corne d'abondance dans laquelle est une pomme de pin parmi d'autres fruits ; une médaille porte la légende : MATRI DEVM SALVTARI, « ce qui peut s'entendre, dit Montfaucon, que Cybèle était invoquée pour la santé. » Dans ce cas, on se demanderait si nos vases n'auraient pas servi de mortiers pour broyer des plantes médicinales et en extraire des breuvages que les prêtres auraient vendus aux adorateurs de cette divinité. Cette conjecture, plausible ou non, aura du moins le mérite de solliciter plus vivement l'attention sur ces curieux monuments.

à poser cette question, attendant qu'elle puisse être mieux élucidée par d'autres particularités d'ustensiles analogues.

« Sous ce rapport de symbolisme, la pierre de Polignac qui est en grès, et dont voici les dessins [1], ne peut fournir de renseignements suffisamment précis :



« Néanmoins il faut remarquer le système d'ornementation que semblent comporter, malgré leur état plus ou moins fruste, seize petits fruits oblongs, comme des amandes sculptées en relief aux deux faces principales du monument [2].

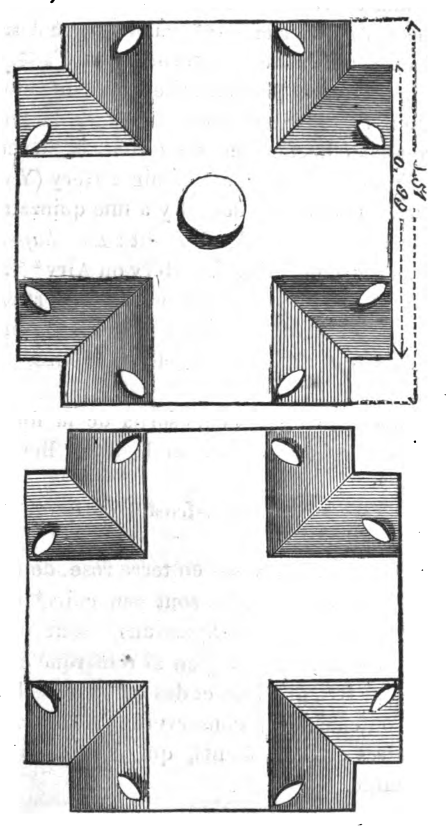
« A d'autres égards ce spécimen, bien que les croisillons y conservent encore la forme octogonale, montre une va-

1. Je dois ces dessins à l'obligeance de M. Bruno Dusan, directeur de la *Revue archéologique du Midi*, qui, dans un récent voyage au Puy, les a, sur ma demande, relevés avec soin.

2. Aurions-nous ici la représentation de certains fruits, peut-être médicinaux, qu'on broyait dans ces mortiers ? Par un rapprochement avec la pomme de pin du précédent monument, les vieux livres de pharmacie nous apprennent que jadis le pin à pignon fournissait des semences nommées *pignons doux*, donnant une amande oléagineuse et dont on faisait des émulsions tempérantes.

riante dans la disposition des côtés du prisme. On voit aussi que la gouttière est à peine marquée par une faible dépression du bord de chaque vase.

« En outre, le tourillon, où il n'existe aucune trace de fer,



n'est représenté ici que par la saillie discoïde qui occupait le centre de chaque face de la croix et qui, à peu près intacte d'un côté, paraît avoir disparu de l'autre par l'usure.

« Enfin chacune des cavités mesure sept litres, c'est-à-

dire plus du double de la capacité des vases de la pierre du musée, nouvelle preuve que ces creux n'étaient pas destinés à servir de mesures.

« Quant aux autres spécimens observés dans le Velay, il faudrait les revoir pour en donner une exacte description, mais la saison d'hiver ne me permet pas d'aller sur les lieux. Je m'empresserai plus tard d'en faire une étude, si la communication qui précède a pu intéresser la Société. »

M. Bourquelot entretient en ces termes la Société de la découverte d'un cimetière gallo-romain à Héry (Yonne) :

« M. Bernard père ayant fait, il y a une quinzaine d'années[1], opérer une fouille à l'endroit dit : *La Chapelle*, près des dernières maisons du village d'Héry ou Airy[2] (*Ariacus*), bourg du canton de Seignelay, on y a découvert un cimetière romain, à incinération, des ossements calcinés, des cendres, des vases et différents objets en bronze, en argile et en verre.

« Voici la liste des monuments sortis de la fouille, qui sont conservés dans la collection de M. Paul Bernard fils, maire d'Héry :

1° 3 médailles romaines très-frustes et que je n'ai pu reconnaître.

2° Un grand nombre de vases en terre rose, de formes et de dimensions très-diverses. Ils sont peu cuits, n'ont aucune couverte, et, sauf quelques-uns, sont dépourvus d'ornements. Les vases ornés (j'en ai remarqué et dessiné deux) ont un tour très-gracieux et des reliefs agréables. Plusieurs vases contenaient et conservent encore de la terre mêlée de cendres et d'ossements, qui y forme une masse solide et résistante.

1. Vers 1852.

2. Étienne Africain, dans sa *Vie de saint Amâtre*, écrite au VIe siècle, dit que le bourg d'Airy appartenait aux ancêtres de Marthe, femme de saint Amâtre, et que cette dame y est morte (*Acta SS. Bol.* 1er mai, p. 56.

V. sur Héry, Lebeuf, *Mem. sur l'hist. d'Auxerre*, t. II, *preuv.* 208, et Leblanc, *Rech. sur Auxerre*, II, 221.

3° Quelques fragments de vases en terre rouge, avec un vernis et des ornements.

4° Un morceau de tuile arrondie.

5° Deux animaux en terre rose, creusé, dont il ne subsiste qu'une partie. L'un d'eux est un lion; l'autre semble être un lapin. Ils avaient l'un et l'autre 7 à 8 pouces de longueur. Était-ce des vases, des jouets?

6° Une petite poignée en fer élégamment travaillée.

7° Trois fibules en bronze, deux de forme semblable.

8° Une boucle ronde en fer.

9° Une petite boule allongée ou larme de verre (forme de poire).

« Il n'y avait ni inscription, ni nom de potier dans ou sur les vases. »

M. de Witte communique à la Société les photographies de deux fragments de poterie romaine dont il l'a déjà entretenue sommairement, au mois d'août dernier, trouvés à Vichy (départ. de l'Allier). Ces deux fragments sont conservés chez un amateur zélé de cette ville, M. Rambert, possesseur d'une curieuse et intéressante collection d'antiquités gallo-romaines, recueillies dans les environs, et qui a eu l'obligeance de permettre à M. de Witte de faire faire les photographies destinées à être mises sous les yeux de la Société.

Les deux fragments en question faisaient partie d'un vase à couverte noire et décoré de sujets en relief. Sur le premier on voit un char de triomphe richement décoré et traîné par des captifs. Malheureusement le personnage impérial qui y était placé a complétement disparu, le fragment se trouvant rompu précisément au-dessus de la caisse du char. Sur le second fragment paraît un personnage jeune et imberbe, en costume oriental, coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'anaxyrides, qui s'avance vers deux autres personnages, un homme et une femme, en costume romain. De la main droite il tient un rameau d'olivier et de la gauche une patère. Un enfant, les bras levés, est debout entre la femme et le personnage

vêtu à l'orientale. D'autres figures, plus ou moins mutilées, accompagnent ce groupe.

M. de Witte ajoute : « Il s'agissait de rechercher à quels faits historiques peuvent se rapporter les reliefs que nous montrent ces fragments. Plusieurs empereurs romains ont pris les titres de *Parthicus* et d'*Armeniacus*. Plusieurs triomphes sont mentionnés pour des victoires remportées sur les nations de l'Asie. Sans remonter aux commencements de l'empire, on trouve en l'an 166 après J. C. le triomphe de Marc-Aurèle et de L. Vérus sur les Parthes, les Mèdes et les Arméniens. Caracalla, avec l'autorisation de son père, triomphe des Juifs en 198. Plus tard, l'histoire mentionne les triomphes de Gallien en 262 ou 263, d'Aurélien en 274, de Probus en 280 ou 281. Mais aucun de ces triomphes ne peut être reconnu dans les reliefs que nous avons sous les yeux. L'empereur, vêtu de la toge qui paraît ici, n'a pas de barbe, et Marc-Aurèle, L. Vérus, Gallien, Aurélien, Probus sont tous figurés sur leurs monnaies et les autres monuments où ils paraissent avec une barbe plus ou moins fournie. Il n'y aurait que Caracalla seul auquel on pourrait songer ; mais il semble que s'il s'était agi de représenter Caracalla recevant les hommages d'un roi des Parthes, Septime-Sévère aurait paru à côté de lui, d'autant plus qu'au dire de Spartien[1], Caracalla ne triompha que des Juifs, quoique ses monnaies lui donnent, comme à son père, le titre de *Parthicus*.

« Il ne peut pas être question de Gordien III, dont le triomphe sur les Perses n'eut pas lieu, puisque Philippe l'Arabe, préfet du prétoire, l'avait fait assassiner avant la cérémonie.

« J'avais pensé un instant à Sévère-Alexandre, qui, le 7 des calendes d'octobre (27 sept.) 233, triompha des Perses ; le jeune empereur n'était alors âgé que d'environ 28 ans. Le roi barbare, qui vient offrir la terre et l'eau,

1. *Sept. Sev.* XVI.

en implorant la paix, aurait été Artaxerce, le vainqueur d'Artaban IV, dernier roi de la race des Arsacides. Mais les monnaies frappées au nom de ce prince le représentent constamment avec une longue barbe. La femme placée devant l'empereur aurait été Julia Mamæa, sa mère, qui exerça une grande influence sur les affaires publiques pendant toute la durée du règne de son fils. Mais il faut abandonner cette idée.

« Le style des deux bas-reliefs annonce une bonne époque de l'art romain, et il est permis de penser à Trajan qui, comme on sait, obtint le titre de *Parthicus*, à la suite de ses grandes victoires remportées sur les peuples de l'Orient, et auquel Hadrien[1] fit décerner les honneurs du triomphe, après sa mort, en l'an 118 après J. C. Son image fut placée dans le char triomphal, fait que rappelle un denier d'or du Musée Britannique ; la légende est : TRIVMPHVS PARTHICVS[2].

« Si l'on admet que l'empereur figuré sur l'un des fragments est Trajan, la princesse placée auprès de lui doit être sa femme Plotine qui l'accompagna dans son expédition en Orient. En effet, la coiffure de l'impératrice, quand on l'examine attentivement à la loupe, rappelle les coiffures, données aux princesses de cette époque, Matidie, Marciane, et Plotine.

« Le roi barbare qui vient faire hommage à Trajan est Parthamaspate que l'empereur imposa comme souverain aux Parthes[3]. »

A la demande de M. le président, M. de Witte promet à la Société de lire un mémoire sur les deux précieux fragments de poterie de la collection de M. Rambert.

M. Pol. Nicard, résume ainsi qu'il suit le rapport de M. Michel Étienne de Rossi, sur les découvertes faites

1. Spartian. *Hadr.* VI.
2. Cohen, *Impériales*, t. II, p. 45, n° 280. — Cf. Eckhel, *D. N.* VI, p. 441.
3. Xiphilin. *Excerpt. Dionis Cass.* XLVIII, 30.



dans la campagne de Rome au point de vue de l'archéologie dite *anté-historique*. Après avoir rappelé ce passage de Buffon, oublié aujourd'hui. « Les hommes ont commencé par aiguiser en forme de haches ces cailloux durs, ces jades, ces pierres de foudre que l'on crut tombées des nues et formées par le tonnerre, et qui néanmoins ne sont que les premiers monuments de l'art de l'homme dans l'état de pure nature, » M. Nicard ajoute :

« M. Michel-Étienne de Rossi a publié, il y a quelques mois, un rapport sur les découvertes paléoethnologiques du bassin de la campagne de Rome, qu'il avait lu le 14 décembre dernier, à la séance annuelle de l'Institut archéologique de Rome, et dont il a bien voulu adresser à notre Société un exemplaire. Ce rapport se divise en cinq paragraphes : le premier traite des connaissances répandues dans l'antiquité au sujet des temps préhistoriques ; le second, de l'âge archéolithique ; le troisième, de l'époque néolithique ; le quatrième, de l'âge du bronze ; le cinquième et dernier, de l'âge du fer.

« Notre confrère, M. de Lasteyrie, a critiqué ces expressions dans un article, très-intéressant, qu'il vient de publier sur l'histoire du travail à l'Exposition universelle.

« Le rapport de M. de Rossi est accompagné de planches, et j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour nous d'emprunter à ce travail quelques pages qui permettent de prononcer, en parfaite connaissance de cause, sur l'âge approximatif des vases funéraires trouvés près d'Albano, décrits par notre regrettable confrère, M. le duc de Blacas, dans le tome XXVIII de nos Mémoires ; et en même temps de faire figurer dans notre bulletin quelques-uns des vases, en très-grand nombre, qui ont été récemment découverts dans la même localité, lesquels s'augmentent chaque jour, et pour ainsi dire au fur et à mesure que la culture de la vigne s'accroît aux environs de Rome et que l'attention des archéologues et des géologues semble plus particulièrement dirigée vers les mêmes lieux.

« Voici ce que dit M. de Rossi à ce sujet :

G. V. AGE DU FER.

NÉCROPOLES ENSEVELIES SOUS LES LAVES DU VOLCAN DU LATIUM.

« Vient ensuite l'âge du fer, dont les vestiges comme plus récents se montrent jusques à l'époque historique, mais, néanmoins, ne peuvent être facilement distingués dans les écrivains de l'antiquité classique, qui font beaucoup trop d'allusions à cet égard pour qu'il soit facile de les reconnaître partout. Au nombre des monuments de l'âge du fer, je crois devoir placer les vases célèbres, quoique si peu étudiés, qui ont été trouvés en 1817 sur le territoire du Latium, au mont Cuceo et au mont Crescenzio. Dans le voisinage du lac de Castello on rencontre, sous quelques pouces de terre végétale, une couche peu épaisse de péperino, laquelle recouvre un sable jaunâtre qui n'est autre chose qu'une cendre volcanique. La plantation de quelques vignes ayant amené la destruction du péperino, on vit apparaître, dans cette cendre, quelques urnes en terre cuite d'une fabrication très-grossière, chacune d'elles contenait des vases de matière semblable, qui avaient la forme d'une cabane et qui renfermaient, avec des os humains calcinés, quelques objets en ambre et des fibules en bronze. Un grand nombre d'autres vases en terre cuite, de grandeur et de formes différentes étaient rangés autour de ces cabanes. Je ne me propose pas de répéter tout ce qui a été dit au sujet de la découverte faite en 1817, parce que l'importance des objets anciennement découverts et l'intérêt tout nouveau des dernières fouilles pratiquées où elle avait eu lieu m'obligent d'en faire le sujet d'un mémoire particulier.

« Qu'il me suffise de rappeler ici qu'Alexandre Visconti reconnaît dans ces vases des urnes sépulcrales très-anciennement ensevelies par le volcan, que d'autres archéologues au contraire y virent l'œuvre des barbares venus du Nord

au cinquième siècle de notre ère, et que d'autres, enfin, admirent l'opinion de A. Visconti, mais avec quelques modifications, notamment M. le duc de Blacas. Jusques à présent l'incertitude dans laquelle on était au sujet de l'époque à laquelle ces vases peuvent remonter, n'a pas empêché la plupart des archéologues de penser qu'ils avaient été introduits dans la couche du péperino en suivant le chemin antique découvert au même endroit par le chevalier Rosa. Mais le progrès des sciences préhistoriques nous démontrent qu'il existe une grande analogie entre les produits de la céramique découverts au Monte Crescenzio et ceux de l'âge du fer retrouvés dans les localités citées plus haut. M. le duc de Blacas a cru devoir dans son Mémoire prémunir les archéologues contre le danger de rapprocher les découvertes faites dans une localité de celles opérées ailleurs, lorsque les unes et les autres semblent avoir quelque analogie. » — M. de Rossi continue ainsi :

« C'est ce qui a engagé, au mois de mai dernier, M. le professeur Ponzi (auteur du Mémoire auquel M. le duc de Blacas a emprunté toute la partie géologique du sien), le chevalier Rosa, le docteur Pigorini, M. Fiorelli et moi à nous rendre sur les lieux de la découverte pour agiter ensemble la question de savoir si nous devions admettre ou rejeter l'opinion émise par A. Visconti, qui inclinait à penser que les vases funéraires d'Albano avaient été fabriqués avant l'éruption des matières volcaniques dans lesquelles ils ont été rencontrés. Un premier examen nous a conduits à croire à l'unanimité, que Visconti avait eu parfaitement raison de soutenir l'opinion qu'il avait émise; mais depuis cette importante vérification j'ai, seul de mon côté, continué mes recherches, à l'effet de déterminer avec plus de certitude encore le gisement de ces vases et d'établir s'ils étaient on non postérieurs à telle ou telle éruption volcanique. Mon but était en outre de retrouver les habitations de ceux qui ont élevé les nécropoles où ils ont été ensevelis, de comparer ces monuments aux monuments déjà

connus, et enfin de déterminer d'une manière approximative leur place dans la série chronologique des produits de l'industrie humaine primitive. Et, en vérité, j'ai obtenu plus que je n'osais l'espérer; après avoir en premier lieu recueilli toutes les notions acquises antérieurement au sujet de la découverte faite en 1817, et après les avoir soigneusement vérifiées sur le terrain, j'ai reconnu qu'une fois la couche de péperino enlevée, l'endroit où ces vases ont été rencontrés forme une véritable nécropole, établie sur une surface considérable, une espèce d'*area*, de place découverte, comme celle qu'on ménageait au devant des cimetières antiques, autour de laquelle étaient rangées les tombes, et qui servaient d'*ustrinum*. Cette disposition du terrain est d'ordinaire le signe certain d'une nécropole importante et cette nécropole elle-même suppose une nombreuse population. La couche de péperino sous laquelle la nécropole en question se trouve ensevelie s'étend sur un vaste espace et atteint une profondeur d'un mètre à un mètre cinquante centimètres, indice d'une éruption volcanique très-forte. Pour m'assurer d'une manière plus certaine du véritable gisement des vases dans la couche du péperino, je l'ai brisée précisément à l'endroit où s'étaient arrêtés les défoncements pratiqués par les vignerons, et précisément sur les bords d'une entaille, où déjà deux petits vases avaient été rencontrés. A la partie inférieure de la couche de cendre sur laquelle repose le péperino, et qui sert de lit à cette cendre, j'ai découvert des fragments d'une grande urne, semblable à celles qui ont été découvertes en 1817, et qui elle-même avait renfermé ces deux petits vases. L'homogénéité et la dureté du sable ne permettaient pas de mettre en doute un seul instant que ce même sable n'eût réellement incorporé les fragments de cette urne au moment de la pluie de cendres. M. C. Meluzzi m'a positivement assuré qu'il a trouvé en 1864, dans sa vigne du mont Crescenzio, une grande urne semblable, laquelle, malgré tous ses efforts, a été brisée. Cette urne contenait un grand

nombre de poteries, qui ont été également en grande partie brisées, et dont Rosa et moi nous avons retrouvé les débris sur la terre végétale. Dans notre exploration commune mentionnée plus haut, un assez grand nombre d'objets en bronze, c'est-à-dire de fibules, de fers de lance, de couteaux qui se trouvaient renfermés dans la même urne, ont été dispersés en même temps que les débris du vase qui les contenait. Les vases conservés que j'ai fait figurer m'ont été donnés généreusement par Meluzzi pour servir à enrichir l'histoire de notre commune patrie. La même personne m'avait promis, de la manière la plus expresse, de se livrer aux recherches les plus minutieuses lorsqu'elle continuerait à briser la couche du péperino pour y planter de nouvelles vignes et, de fait, le 28 du mois de décembre de l'année passée, j'arrivais moi-même sur les lieux très-peu de temps après une nouvelle découverte, laquelle même était si récente que je n'hésite pas à dire qu'elle a eu lieu en ma présence. J'étais accompagné de M. Paul Mantovani, une grande urne était encore ensevelie dans la cendre volcanique et recouverte du péperino comme dans les découvertes précédentes, et, conséquemment, le doute n'était plus permis. Cette urne contenait trois vases seulement, l'un d'eux fut brisé en même temps que l'urne qui le renfermait. J'ai fait figurer les deux autres. Les cendres qui remplissaient l'urne ne nous permirent pas de distinguer les restes des ossements brûlés qui devaient très-probablement s'y trouver renfermés. A très-peu de distance nous trouvâmes dans le péperino le vase que j'ai fait figurer également. Au moment, au surplus, où j'écris ces lignes, M. C. Meluzzi m'apprend qu'il a rencontré sous la couche la plus épaisse du péperino du mont Crescenzio, entamée par lui pour y planter de la vigne, et sur un très-grand espace, d'autres urnes semblables et précisément à un endroit où il n'existe aucune trace de puits verticaux, ni de conduits artificiels, ni de fentes par lesquels les vases funéraires auraient pu être introduits. Je me propose de donner dans un

second rapport le plan, la coupe et le produit de ces nouvelles fouilles qui ont dû être poursuivies par le même propriétaire.

« Autant dans la fouille pratiquée par moi-même que dans d'autres explorations, dont les résultats ont été encore plus heureux, il a été rencontré sous la couche du péperino, épaisse d'environ cinquante centimètres, et à la face inférieure de cette couche des impressions fossiles du *lolium perenne* (connu sous le nom d'ivraie, plante très-commune encore de nos jours). Cette curieuse particularité permet de penser que la vie végétative s'était développée sous cette lave, et qu'une seconde éruption volcanique très-postérieure à la première, a recouvert de la couche de péperino actuelle la cendre qui nourrissait l'ivraie. A cette dernière croûte s'arrêtent les couches volcaniques ; d'où nous pouvons conclure avec certitude que deux éruptions ont recouvert les vases en question, et que, depuis, l'action ignée du cratère albain a cessé. Dans un rapport spécial, je me propose de faire connaître plusieurs circonstances particulières propres à jeter une lumière complète sur la catastrophe qui a englouti la nécropole primitive. J'ai pu, au surplus, vérifier moi-même qu'une grande partie des vases engloutis a été brisée en morceaux, quoique l'éruption ne fût qu'une pluie de cendres. Cette pluie enflammée a seule déterminé la rupture des urnes les plus grandes. J'ai acquis des preuves évidentes de ce que j'ose avancer ici.

« D'autres faits déjà observés par A. Visconti restaient à expliquer, et plus particulièrement celui d'entre eux, auquel personne ne pouvait croire, constatant la présence de plusieurs clous en fer dans la masse du péperino. Les géologues notamment, lorsqu'il fut signalé pour la première fois, crurent sans hésiter qu'on avait pris pour des clous des fragments cristallisés de fer limonitique, qui se rencontre assez souvent dans ce dépôt volcanique, et que les auteurs des fouilles n'avaient pas reconnus comme tels. J'ai vérifié que ces prétendus clous sont réellement des objets en fer

travaillé par des mains humaines, et fait figurer un de ces fragments, qui n'est autre qu'un fer de lance. Il paraît, au surplus, que la découverte de fers semblables n'a eu lieu que dans la partie supérieure de la couche du péperino ou à la superficie des cendres volcaniques. En effet, il ne résulte ni des termes mêmes du rapport d'A. Visconti, ni de mes propres recherches que ces fers aient été rencontrés à l'intérieur des urnes; je soupçonne, en conséquence, que les objets manufacturés recouverts par les cendres appartiennent à la période du bronze et que le fer s'est trouvé aggloméré avec la couche du péperino par les dernières éruptions. Cependant, je ne dois pas oublier de dire que l'un des vases en question a été coloré par l'oxyde de fer, indice évident du contact de ces vases avec ce métal, et que ces mêmes objets se trouvent toujours dans la colline là où les vases se rencontrent. C'est ce qui m'empêche de me prononcer au sujet de la question de savoir si les objets manufacturés dont je signale en passant l'existence, appartiennent à la même époque ou à deux époques différentes; de nouvelles découvertes permettront sans doute de résoudre le problème.

« Le désir très-vif de retrouver les habitations des hommes ensevelis dans cette antique nécropole m'a conduit à en rechercher les vestiges sur les bords des lacs aujourd'hui desséchés dont les géologues ont signalé l'existence sur les mêmes collines et qui existaient quand le lac actuel de Castello n'était encore qu'un cratère igné. Mon premier soin fut de confronter sur les lieux les indications laissées par Visconti de deux vignes situées dans le voisinage du val Marciana, d'où étaient sortis à l'improviste, au-dessous de la couche du péperino, des vases analogues à ceux du Mont Crescenzio. J'ai pu constater cependant que ces deux vignes étaient situées toutes les deux sur la rive du lac du val Marciana et touchaient en même temps aux couches volcaniques du Mont Crescenzio et voir en même temps tout le terrain couvert de fragments de vases semblables à ceux depuis longtemps signalés.

« Ces indices étaient très-favorables à l'opinion que j'avais conçue moi-même que là avaient été les habitations contemporaines de la nécropole, mais cependant aucun des faits observés en 1817 ne venaient le confirmer, sauf toutefois un seul, c'est que sur la rive du même lac, mais sur la partie opposée à celle dont je viens de parler, on avait rencontré sous la couche du péperino et au-dessous des cendres volcaniques, des parties de charbon brûlé, de véritables braises indiquant clairement autant de foyers domestiques.

« La découverte du Val Marciana m'a conduit à en faire d'autres plus décisives encore. Dans la plaine, entre Marino et Rocca di Papa, sourd la fontaine aujourd'hui connue sous le nom de fontaine del Capo d'Acqua et del Barco, et qui n'est autre que la célèbre fontaine appelée par les anciens *Caput Aquæ Ferentinæ*, auprès de laquelle se tenaient les assemblées ou diètes des villes latines confédérées : la source actuelle est formée du reste des eaux abondantes qui autrefois se réunissaient dans le même lieu et dont aujourd'hui nous ne voyons plus que le vaste bassin. Là aussi les couches de la cendre volcanique et du péperino solidifié du cratère alban forment des strates régulières, et le sol cultivé renferme un grand nombre de fragments de poterie semblables à ceux que nous avons signalés plus haut. Dans le même endroit, précisément et sur une superficie carrée de 1125 mètres, on a découvert en 1860 jusqu'à 60 morceaux de vases sous le péperino dans les cendres volcaniques, parmi lesquels les lampes abondent. Ceux qui ont survécu à la destruction se trouvent représentés ici ; quelques grandes urnes ont été rencontrées auprès de vases plus petits, mais vides et isolées, quatre fibules et un bracelet en bronze se retrouvaient encore dans le vase figuré sous le numéro 57. Il est nécessaire de remarquer que les objets en question se rencontrent groupés par cinq, huit, dix, et que chacun de ces groupes, formés d'objets de même nature, repose sur une couche de terre noirâtre circonscrite par une construction carrée, et de quatre palmes de hauteur ; ces constructions

régulières et ce détritus noirâtre ne doivent-ils pas être considérés comme les indices d'habitations? C'est ce que des investigations ultérieures nous feront connaître; mais, dès à présent, nous nous croyons induit à affirmer que les lieux signalés servaient d'habitation et non de sépulture. Le voisinage de l'eau, condition universellement observée de l'habitat primitif de l'homme; la position des vases, très-différente de celle qui a été observée dans les nécropoles; l'absence complète d'ossements brûlés dans les urnes, tandis qu'on a rencontré un squelette d'homme tout entier, semblent démontrer que nous avons rencontré sur ces points une demeure humaine. Bien plus, la boîte osseuse du crâne du squelette en question était d'une dureté remarquable, et me donne lieu de croire qu'il a dû appartenir à un vieillard qui n'avait pas eu la force de se dérober à l'éruption sous laquelle il a été enseveli. Il résulte de tous ces faits qu'incontestablement on a rencontré une habitation élevée sur les bords du lac, contemporaine de la nécropole du Mont-Crescenzio, dans le lieu même où pendant tant de siècles les députés de la confédération politique et religieuse des peuples latins se sont réunis.

« Quoique mon but ne soit pas de m'arrêter longtemps sur cette découverte, cependant je ne puis m'empêcher de signaler la différence de la matière employée à confectionner les poteries dont il vient d'être question; l'analyse de la pâte des vases trouvés dans la nécropole en 1817 a fait reconnaître qu'elle avait été empruntée aux cendres volcaniques du Latium. Travaillée grossièrement, cette pâte permet de reconnaître à l'œil nu les paillettes de mica, le pyroxène, l'amphigène, substances produites par le volcan; d'un autre côté, l'imperfection de la cuisson de ces vases qui n'ont pas été fabriqués au tour, les ornements dont ils sont revêtus, exécutés à la main seule, indiquent les commencements de la céramique. Cette infériorité de fabrication offre un contraste très-grand avec ceux des bronzes qui se sont rencontrés pêle mêle avec les tessons. De plus, dans les habi-

tations, avec des vases très-grossièrement travaillés, on en trouve d'autres qui s'en éloignent, sous le rapport de la matière et du travail. Ceux-ci me paraissent exécutés autour, parfaitement cuits; l'argile n'a pas été tirée du Latium; l'un d'eux va même jusqu'à offrir des traces de peinture, évidemment ce sont des vases étrusques. Nous avons donc ici deux espèces de poteries : l'une indigène, l'autre importée; nous pouvons y reconnaître les premières tentatives commerciales d'un peuple encore peu civilisé, contemporain des éruptions du volcan du Latium, dont Tite-Live pourrait bien avoir parlé (liv. I, c. XXVI. *In monte Albano lapidibus pluit*), avec l'Étrurie déjà plus avancée en civilisation. Je me propose de donner dans un rapport spécial la description des formes des vases fabriqués par les potiers indigènes de l'Italie primitive, formes qui répondaient aux besoins du peuple qui les employait, comparées aux formes des vases étrusques, ce qui jettera certainement une lumière très-vive sur un point si important et si nouveau. J'ajouterai qu'en ce moment même un assez grand nombre des poteries enfouies au-dessous des stratifications des couches déposées par le cratère alban, et que de nouvelles découvertes augmenteront bien certainement, se rencontrent dans plusieurs musées de Rome, au Vatican comme au Capitole, au musée Kircher, à l'Université, chez plusieurs particuliers de la même ville, MM. Visconti, Ceselli, Ribecchi, Ponzi, à Parme, à Macerata, dans la collection du duc de Blacas, au Musée britannique, au Musée de Madrid, et partout ailleurs qu'en France, depuis la vente si regrettable faite à l'Angleterre de la collection de M. le duc de Blacas.

« Si les faits observés par M. Ponzi sont reconnus comme indubitables, il en résultera : 1° que les poteries en question ont été fabriquées dans le Latium, pour la plupart au moins, à une époque antérieure à celle qui a vu s'élever les murailles de Tusculum et construire l'émissaire du lac d'Albano, puisque ce lac ne s'est formé que depuis les dernières éruptions volcaniques : 2° que les habitants primitifs de cette partie

de l'Italie, connue sous le nom de Latium, avait déjà noué des relations commerciales aveo les Étrusques, plus avancés en civilisation que les populations latines; et s'il est vrai que Tite-Live ait parlé des phénomènes volcaniques qui avaient donné lieu à l'établissement de fêtes propres à en rappeler le souvenir, la fabrication des poteries en question serait de peu antérieure à telle ou telle des éruptions du volcan du Mont-Albain, dont l'activité a fini par s'éteindre entièrement après s'être insensiblement ralenti. »

Séance du 4 décembre.

Présidence de M. DE BARTHÉLEMY.

Correspondance.

MM. de Rochambeau, de Pfaffenhoffen, et Martinez y Reguera adressent leurs remercîments à l'occasion de leur élection.

M. Godard-Faultrier, associé correspondant à Angers, adresse le moulage d'une clef de grande dimension, couverte de caractères empruntés à plusieurs alphabets; l'authenticité du monument paraît très-contestable à la plupart des membres présents.

Travaux.

Conformément au règlement, la Société procède aux élections pour le renouvellement annuel de son bureau. Sont élus, pour l'année 1868 :

Président, M. A. Chabouillet.
1er vice-président, M. de Guilhermy.
2e vice-président, M. H. Cocheris.
Secrétaire, M. Heuzey.
Secrétaire-adjoint, M. Ed. Aubert.

M. de la Villegille est maintenu dans ses fonctions de trésorier, pour la troisième année; M. de Montaiglon est élu bibliothécaire-archiviste, en remplacement de M. Nicart; M. Passy, membre de la Commission des fonds en remplacement de M. Renan; MM. de Barthélemy et Boutaric font partie de la Commission des impressions en remplacement de MM. de Guilhermy élu vice-président et Egger membre sortant.

M. Brunet de Presle lit un rapport au nom de la Commission chargé d'examiner la candidature de M. G. Leroy : on passe au scrutin et M. Gabriel Leroy ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Melun.

M. Despine, associé correspondant à Annecy annonce que dans la première quinzaine du mois de novembre, dans le même fonds de terre où le 26 mars 1866 on exhuma deux vases, l'un en terre, l'autre en bronze, contenant 10 700 monnaies romaines du quatrième siècle, qui furent décrites par M. G. Vallier, de Grenoble, on vient de faire une nouvelle découverte. Cette fois, il s'agit d'une statue en bronze de 0,63 de hauteur, et de trois têtes, également en bronze qui paraissent représenter des empereurs. Tous ces objets étaient sous une grande brique à bords relevés, à 0,60 de profondeur, derrière Notre-Dame de Pitié, à l'extrémité du faubourg du Bœuf. Ils ont été acquis depuis par M. Auguste Parent, de Paris.

M. Allmer, associé correspondant à Lyon, signale la découverte, à Vienne, d'une nouvelle mosaïque antique à environ 80 mètres de celle dont il a été parlé dans une séance précédente. « Cette mosaïque présentait une surface de 8 mètres de long sur 4 de large, divisée, par une tresse aux couleurs éclatantes, en vingt-deux compartiments carrés, disposés, à partir du fond de la salle ainsi décorée, jusqu'à la moitié de sa longueur, sur quatre rangs et de là jusqu'à l'entrée qui était tournée vers l'ouest, autrement dit vers le Rhône, et marquée par une très-large bordure

blanche faisant retour de chaque côté, sur deux rang seulement; la bordure équivalant par sa largeur au rang supprimé à droite et à gauche. Dans ces compartiments étaient inscrits autant de médaillons alternativement carrés et ronds, ceux-ci encadrés dans une torsade pareille pour tous, ceux-là dans des registres d'oves, dans des rangées doubles de postes noires et blanches, dans des plates-bandes ornées de feuillages.

« Les médaillons de la partie formée de seize compartiments, rangés sur quatre lignes, avaient pour sujets des animaux auxquels s'entremêlaient quelques personnages dépouillés de leurs cubes, mais dont les attitudes étaient malgré cela reconnaissables à leur silhouette nettement découpée sur le fond. Un concours extraordinaire des circonstances les plus malencontreuses a nécessité l'enlèvement de cette mosaïque avec une précipitation très-regrettable. Aussi une telle opération qui ne pouvait arriver à bonne fin qu'avec du temps et toute sorte de précautions minutieuses, n'a abouti qu'à l'extraction de quelques lambeaux incomplets. Je puis cependant signaler parmi les personnages, un archer décochant une flèche, et qui sera, si l'on veut, un Actéon; et parmi les animaux un lion en marche, une panthère bondissante, un sanglier et un onagre dans l'action de courir, un lévrier à l'attache à un arbre, et s'élançant en aboyant avec fureur; enfin, et notamment un cerf broutant, dont la tête est coiffée magnifiquement d'une ample ramure; fort joli médaillon peu endommagé qu'il sera facile de réparer.

« Du côté de l'entrée, quatre des six tableaux qui sont accouplés sur deux rangs, sont plus grands que les autres par la suppression de l'encadrement et offrent aux regards la tétrade des Saisons. L'Hiver y est symbolisé par une tête de femme, au teint pâle, voilée, jusqu'au bas du front, d'un *flammeum* blanc qui, descendant le long des joues pour se rejoindre sous le menton, se répand en plis fins et légers sur les épaules et le devant de la poitrine. Elle est cou-

ronnée d'une branche de pin à laquelle adhèrent deux cônes à la hauteur des tempes. La tête qui représente Carpo, l'Heure de l'Automne, est celle d'une belle jeune femme aux cheveux bruns et ondoyants, couronnée de feuilles et de fruits de figuier. L'Heure de l'Été est brune aussi et a le front ceint d'épis de blé et de pavots des champs; une boucle brillante pend à son oreille. Le haut du visage manque, mais à l'aide du modèle fourni par l'Automne pourrait être aisément restitué. L'on n'a rien retrouvé du tableau qui contenait la tête de Thallo, l'Heure du Printemps; c'est une perte qui décomplète et déprécie une collection à coup sûr des plus curieuses.

« Entre les tableaux de l'Hiver et de l'Automne placés contre la bordure et ceux du Printemps et de l'Été, étaient des médaillons carrés à encadrement de plates-bandes ornées de feuilles de laurier ou d'oranger. L'un représente Jason s'apprêtant à monter sur l'Argo dont on aperçoit la poupe et l'échelle d'abordage. Il ne reste du chef des Argonautes qui était dans l'action de la course que le bas de ses jambes nues; il devait avoir sur ses épaules, suivant la description des poëtes, une peau de léopard ou de lion, ou porter, comme sur des vases peints, le costume thessalien, la chlamyde et le pétase. L'autre médaillon où l'on voit au-dessus d'un lit de parade en partie détruit, un *velarium* tendu entre deux arbres, nous fait assister, si je ne me trompe, au dénoûment de l'expédition, c'est-à-dire au mariage de Jason avec Médée. »

Séance du 11 décembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. de Longpérier communique une série de dessins qui accompagnent un mémoire de M. Geslin relatifs à une

pierre ovoïde, du musée Britannique, représentant un roi babylonien; cette pierre présente quelque analogie avec le célèbre caillou de Michaux.

M. Le Blant commence la première lecture d'un mémoire sur l'accusation de magie portée contre les premiers chrétiens.

M. L. Delisle fait la communication suivante :

« Les gardes du ms 1680 du fonds de la Sorbonne sont formées de deux feuillets d'un registre des comptes des œuvres de la ville de Paris sous le règne de Charles V. J'y ai remarqué deux articles qui m'ont semblé de nature à intéresser la Société des antiquaires, ils fournissent en effet des notions assez précises sur des substructions romaines qu'on trouva en 1366 derrière l'ancien parloir aux bourgeois. En voici le texte:

A lui pour avoir fait vuidier et porter hors les terres des douves des fossez qui sont derrière la maison de la ville qui est derrière les Jacobins, lesquelles estoient fondues et cheues es diz fossez par II fois depuis qu'ilz avoient esté fais et parfais pour cause des grans ravines d'eaues et de pluies qui descendirent ou mois d'aoust et de septembre l'an mil CCCLXV, qui les firent fondre et cheoir, et pour yceulx reallaisier et querir les vives terres sanz ranffourmer que au mains que l'en a peu, et ce faisant lors furent trouvez une grant partie de fors murs aux Sarrazins qui donnèrent grant peinne à rompre et despecier, dont il y a L toises au lonc sur une toise de lé et II toises et demi quart de parfont, mesurées par maistre Jehan de Huy, juré du roy nostre sire, qui font cent VI toises et I quart, pour chascune toise boutée avent, faite et parfaite sur VI pies de parfont et par marchie fait au dit Robert, si comme il appert par un cirographe sur ce fait dès le XVIIIe jour de septembre l'an mil CCCLXV derrain passé, XL s. p. monnoie courant à present le franc pour XVI s. p. par quittance donnée le XIIIe jour de fevrier, II^c XII l. X s. p.

A lui pour IIII^{xx} XVIII toises de fossez reallargis et ranffoncies plus bas qu'il n'estoient, et en ce faisant furent trouvez grant partie des murs fors anciennement faiz par les Sarrazins, qui donnèrent grant penne à rompre et despecier, toutes boutées avent au

lonc des fossez de la dicte ville entre la porte d'Enfer et la maison de la ville qui est derrière les Jacobins sur XLIX toises de lonc III toises de lé et II toises de parfont, mesurées par maitre Jehan de Huy, juré du roy nostre sire, pour chascune toise boutée avent au lonc du dit fossé, faite et parfaite sur VI pies de parfont et par marchie fait au dit Robert, si comme il appert par un cirographe fait dès le XXe jour d'aoust derr. passé, XXXII s. p. monnoie courant le franc pour XVI s. p. par quittance donnée le XIIIe jour de février CLVI l. XVI s. p.

« Je dois faire observer que le 1er de ces articles est cité par Sauval (Preuves des Antiquités de la ville de Paris, III, 126), comme appartenant au cinquième et dernier compte de Philippe Dacy, payeur des œuvres de la ville de Paris, du 26 sept. 1366 au 21 janv. 1368. Il est permis d'espérer que les indications contenues dans ces deux articles de compte pourront trouver place sur le plan archéologique de la ville de Paris. »

M. Quicherat demande la parole et fait remarquer l'acception toute particulière au moyen âge de l'adjectif *Sarrasinois*, qui, lorsqu'il s'applique à un ouvrage de construction, indique toujours des ruines romaines. M. Quicherat ajoute que des substructions qui se rattachaient, selon toute apparence, au massif mentionné dans le document, furent mises à découvert au coin de la rue Soufflot, lorsqu'on fit le boulevard Saint-Michel. Sous la maison n° 63 de ce boulevard s'étendait du nord au sud un mur de plus d'un mètre d'épaisseur. Il était fondé à 6 ou 7 mètres au-dessous du sol de l'ancienne place Saint-Michel, et si fortement maçonné qu'on n'en a détruit que ce qu'il fallait pour asseoir la nouvelle construction.

M. Boutaric signale de mémoire, un passage d'un chroniqueur du XIVe siècle où il est question de ruines antiques voisines du couvent des Jacobins, et où ces ruines sont désignées sous le nom de *Château de Hautefeuille*.

M. Quicherat dit qu'il a connaissance du passage que vient de rappeler M. Boutaric. C'est dans le continuateur



de Guillaume de Nangis qu'il se trouve; mais le chroniqueur a-t-il indiqué le voisinage des Jacobins ou celui des Cordeliers, et les ruines dont il parle n'auraient-elles pas existé plutôt dans la direction de la rue Hautefeuille?

Vérification faite, c'est derrière le couvent des Jacobins que le continuateur de Guillaume de Nangis a placé le château de Hautefeuille. D'ailleurs le chroniqueur est d'accord avec le document produit par M. Delisle, quant aux circonstances de la découverte. Elle eut lieu en 1358 lorsqu'on renforça d'un fossé, pour la défense de Paris, la muraille de Philippe Auguste.

Voici le texte du passage :

Et quod mirum oculis fodientium fossata apparuit evidenter, circa centrum fossatarum, ante domum Prædicatorum, prope murum ab extra, reperta sunt fundamenta turrium et castrorum tantæ fortitudinis et tam miranda conglutinatione cæmentorum, ut vix a quibuscumque malleis vel etiam instrumentis ferreis posset dictum opus, utpote Sarracenicum, destrui aliquatenus vel dissolvi : quod fiebat ut fossata profondius aptarentur. Et, ut fertur, olim ibi fuerat palatium sive castrum quod ab antiquis, in gestis quæ nunc adhuc habentur, Altum Folium vocabatur. De quibus adhuc vestigia restant.

Séance du 18 décembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. Geslin se porte candidat à la place de membre résidant, vacante par la mort de M. Grésy : les présentateurs sont MM. Michelant et Guérin. MM. de Longpérier, de Vogüé et Guillaume Rey, sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres de M. Geslin.

Travaux.

M. Aubertin, associé correspondant à Beaune, signale la présence à Mont-Saint-Jean d'une inscription qui a été déchiffrée ainsi, par M. Chappuis, professeur à la faculté des lettres de Besançon :

DEO
MERCVRIO
ET APOLONI
SEXTVS TRI
FAVST FILIVS
V. S. L. M

Cette inscription, très-fruste, sert de piédestal à une croix : sa longueur est de 0,743 ; sa largeur de 0,440 ; son épaisseur de 0,175.

M. Devals, associé correspondant à Montauban, transmet quelques détails sur une motte en tumulus qui lui a paru se rapporter au passage des *Agrimensores*, rappelé par M. Brunet de Presle, dans la séance du 1er mai dernier.

« Le village de Montbartier, dit M. Devals, dont il est question dans une charte de l'année 676, conservée aux archives du département (*in Montemberterii quondam*), offre un ensemble de monuments antiques assez remarquable. C'est d'abord un souterrain-refuge creusé sur la pente de la colline qui regarde la vallée de la Garonne, et dans lequel on a recueilli des poteries grossières exactement semblables à celles des dolmens. Puis c'est un oppidum gaulois situé à l'extrémité méridionale du village. Cet oppidum, de forme irrégulière, mesure 135 mètres de longeur sur 95 mètres et 70 mètres dans sa plus grande et sa plus

petite largeur. Ses talus ont en moyenne 6 mètres de hauteur. Il est encore entouré de son fossé, qui sert aujourd'hui de chemin. A quelques mètres, en avant de sa face septentrionale, s'élève une grande motte faite de main d'homme, mais que la culture a malheureusement déformée de manière à ne pouvoir reconnaître si c'est une motte funéraire ou défensive, bien que par analogie avec l'oppidum de Gandalou (commune de Castel-Sarrazin), qui est dominé lui aussi par une grande motte placée à l'un de ses angles et encore entourée d'un fossé, on ait d'excellentes raisons pour admettre la seconde destination.

« A 700 mètres au nord de l'oppidum se trouve une autre motte dont la base est défendue par un large fossé. Celle-ci, qui, dans la charte de 676, porte le nom de *vallum Euvaldi*, appartient incontestablement à la catégorie des mottes défensives et n'est autre chose qu'un ouvrage avancé, en d'autres termes un fort détaché. La charrue y ramène incessamment à la surface de nombreux fragments de poterie grise, d'origine évidemment gauloise, mais beaucoup moins ancienne que la poterie du souterrain-refuge situé dans le voisinage.

« Enfin, à 225 mètres à l'Est du *vallum Euvaldi*, il existait naguère une troisième motte. Cette dernière a été rasée il y a quelques années. Elle contenait seulement, en assez grande quantité, des charbons, des cendres et des fragments de poterie et de briques. C'est là sans doute un de ces *monticelli* que Fastus et Valérius, appellent *botontinos*. Il est à remarquer que justement sur ce point la charte de 676 fait détourner à gauche, pour descendre au ruisseau de Saudrune (*pervenit usque.... in Montemberterii quondam usque in Stirpiniago et Vallum Euvaldi, usque in media Saldruna*), la limite des possessions données à l'abbaye de Moissac par Nizezius et sa femme Irmitrudis. Ce monticule n'aurait-il pas dès lors été élevé, à cette époque, pour servir de borne, de ce côté, aux terres de l'abbaye? S'il en était ainsi, ce qui me paraît assez problable, on au-

rait la preuve que l'usage décrit par Fastus et Valérius était encore en pleine vigueur, dans nos contrées, vers la fin du septième siècle »

M. Quicherat signale une épitaphe intéressante qui est gravée contre un pilier au bas de la nef dans l'ancienne église abbatiale de Montbenoît (Doubs). La voici :

CONDITORIV HOC. PVDICISSE. PVELLE. PARNETE. MESNIER
DE. GILLEYO. QVE DVM VIX XV^m^ AGERET. ANV. FABRICE
H. ECCLE. SEDVLO INSERVIRET. MISERABILI CASV PRECI
PITATA
AIAM. DEO ILLICO REDDIDIT ET AR^o^ PRE D. FERRICO
CARODELETO. COMEN. H^9^. ABB. QVI. EIVS CASV MISE
RTVS
HIC PIE INHVMATA. 8. KL SEPTEBRIS. 1525.

Il s'agit, comme on le voit, d'une jeune fille qui servait les maçons, suivant un usage qui existe encore dans nos provinces méridionales. Elle se tua en tombant; l'abbé commendataire du lieu lui donna la sépulture dans l'église. Ce n'était rien moins que l'illustre Ferry Carondelet, ambassadeur de Charles-Quint dont le portrait a été peint par Raphaël. L'église de Montbenoît est décorée de plusieurs belles pièces de sculpture qu'elle doit à la munificence et au bon goût de ce fervent apôtre de la Renaissance. Un bas-relief commémoratif de la fondation du monastère exécuté par ses ordres, porte la date de 1525, et la chaire abbatiale celle de 1526.

M. de Longpérier lit, au nom de M. Plessier, de la Ferté Gaucher, la note suivante, relative à un moule en terre cuite trouvé dans la commune de Meilleray (Seine-et-Marne):

« Ce moule, formé d'une terre poreuse, est un dé irrégulier

dont les six faces sont destinées à produire chacune une image en relief, en l'appliquant sur une pâte molle. C'est un dessin grossier : on peut croire qu'il a été fait pour l'usage d'une confrérie de charpentiers, à cause des divers attributs qu'il représente.

« Les deux principales faces d'égales dimensions mesurent 0,055 à la base, 0,052 de hauteur et 0,040 au sommet.

« Sur l'une est un quadrupède d'une exécution si défectueuse qu'avant de rien hasarder sur son nom, il convient de connaître les figures dont il est accompagné. Il est surmonté d'un valet en fer, à l'usage des charpentiers ; à ses pieds gisent, une croix à long pied et une besaiguë. Les outils font penser que l'animal est une chèvre ou un âne. Une chèvre serait une sorte de rébus pour désigner un autre outil de la même profession ; et un âne, souvenir de la fuite en Égypte, rappellerait un des traits principaux de la vie de St Joseph, patron des charpentiers ; ce quadrupède a le nez dans un V, un compas peut-être.

« L'autre face représente une fleur de lis, accostée de deux points ronds, au sommet d'un bâtonnet vertical qui divise en deux parties un châssis plus long que haut, ayant l'apparence d'une scie. A droite des spectateurs, une varlope et à gauche une croix. Affrontant la fleur de lis, deux assemblages de charpente de combles ; le plus petit doit être supporté par trois poteaux dont deux seulement sont en place.

« Les deux côtés larges de 0,818 donnent l'épaisseur du dé. L'un montre un personnage debout dont la tête beaucoup trop forte en comparaison du corps est entourée d'une ligne figurant une coiffe, sa robe ou tunique est coupée horizontalement à la ceinture par une barre saillante. A droite, un globule et à gauche une croix. Sur l'autre côté, un poisson et parallèlement une croix à long pied avec un globule détaché au-dessous.

« La base représente un oiseau offrant par la hauteur de

ses pattes et la longueur de son col, une certaine ressemblance avec une grue. Serait-ce un nouveau rébus, indiquant un instrument? Le corps de cet oiseau est croisé. Trois objets l'accompagnent, savoir : un globule, un oreiller et un triangle pyramidal. Sur le sommet est un sergent, autre instrument à l'usage des charpentiers, sommé d'une croix.

« On peut croire que cette matrice est du douzième siècle, à cause des croix qui sont sur chaque image. »

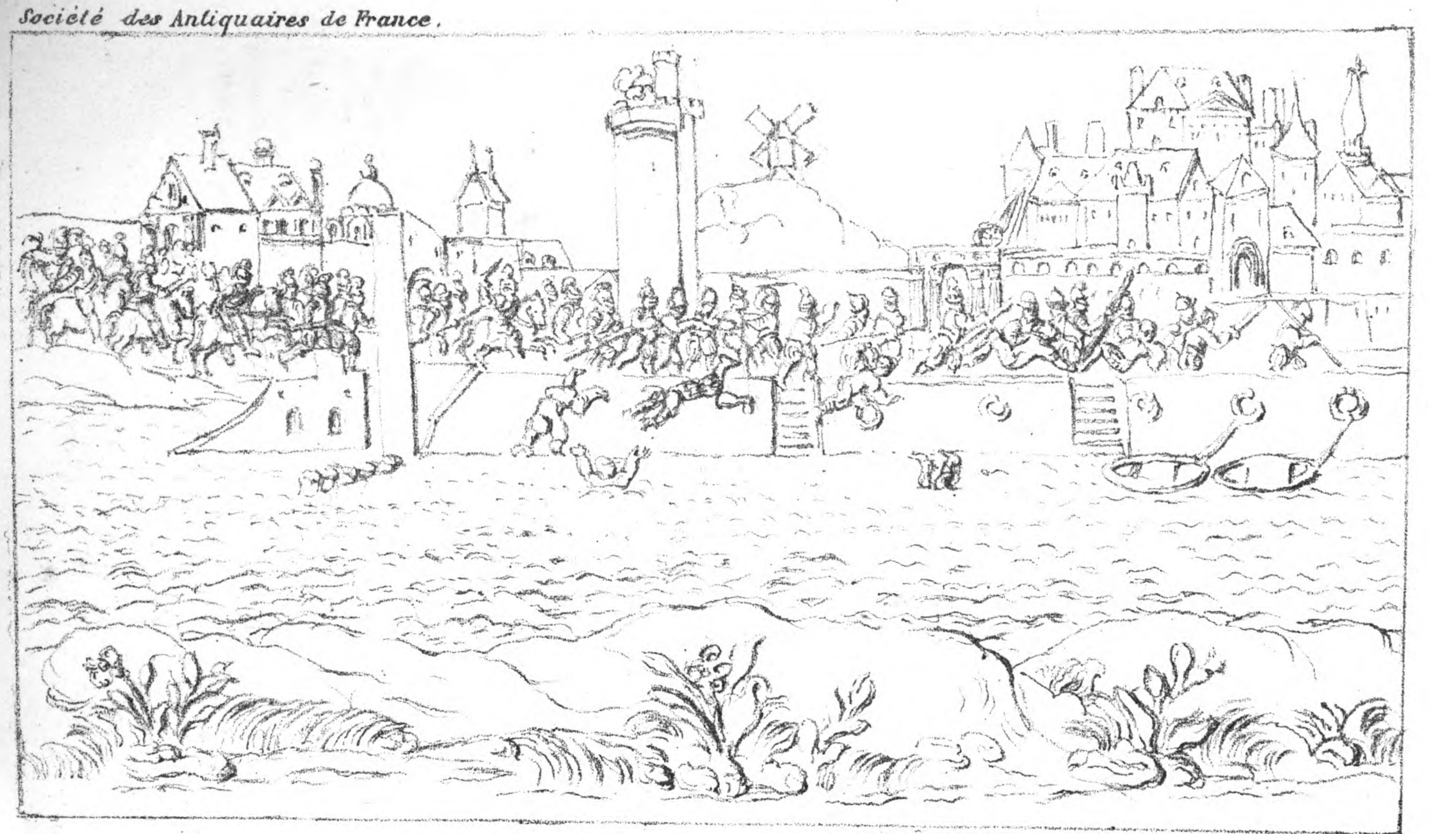
M. Le Blant, termine la lecture de son mémoire sur l'accusation de magie portée contre les premiers chrétiens. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. le curé de Noyon, présent à la séance, dépose sur le bureau un évangéliaire carlovingien sur lequel il promet une note pour le Bulletin.

M. Cocheris, fait passer sous les yeux des membres de la Société le dessin d'une pierre tumulaire du quinzième siècle, représentant Guillaume Bataille, chevalier, mort en 1471 ; ce monument existe dans l'église de Fontenay-le-Vicomte (Seine-et-Oise).

M. Benjamin Fillon, associé correspondant à Fontenay-le-Comte, communique à la Société un petit bas-relief de bronze des dernières années du seizième siècle, et la compagnie décide qu'il sera gravé pour son Bulletin, d'après le dessin que M. Grésy veut bien se charger de faire. « Ce bas-relief représente l'entrée de Henri IV à Paris, et il apporte de curieux renseignements pour l'histoire de la grande galerie du Louvre. On connaît de cet événement seulement deux représentations contemporaines; l'une est la planche en hauteur gravée d'après N. Bollery et imprimée par Jean Leclerc au centre d'un placard, bordé de colonnes de texte imprimé. (Cf. le catalogue de M. Henin, x, 83-7.) L'autre est un médaillon de plomb rond, trouvé dans un égout de Montmartre et appartenant à M. Depaulis; il a été gravé dans le trésor de Numismatique et de glyptique (Bas reliefs et monuments, planche VI, n° 2). Ce dernier,

composé comme une médaille, ne représente ni le quai, ni le Louvre, et la planche de Bollery ne montre que le passage de la porte et le commencement de la tour voisine, avec l'épisode des ligueurs jetés à l'eau, qui se trouve dans le bas-relief de bronze et dans une peinture postérieure conservée à l'Arsenal. Celle-ci, qui présente la longueur du quai du Louvre, a passé longtemps pour contemporaine parce qu'on considérait la pièce, dans la décoration de laquelle elle entre, comme le cabinet de Sully, tandis que c'est seulement la chambre à coucher de Me de la Meilleraye, et que sa décoration est du milieu du dix-septième siècle. Cette dernière peinture, qui a été très mal gravée sous la Restauration, par Alexandre Gibon, est très-sommaire, à la façon d'un détail décoratif, et n'a pas la valeur d'un document. Ce n'est pas le cas du petit monument de M. Fillon. Il présente la longueur du quai, dès avant la porte, jusqu'au delà de la tête de la petite galerie. Les bâtiments des Tuileries de la Reine Mère dans leur état d'inachèvement, la porte, la tour de bois, dans l'éloignement la Butte des Moulins et, sur le devant, le mur qui fermait la ville sur le quai, et qui est percé d'une porte à colonnes donnant en face sur la Seine, y sont détaillés avec soin. De plus, et c'est le plus curieux, on voit au-dessus du mur l'état de la portion déjà construite de la grande galerie. M. Berty, dans son étude sur le Louvre et les Tuileries, a prouvé combien était fausse l'opinion qui n'en attribuait la construction qu'à Henri IV; il a prouvé qu'on avait commencé la galerie avec l'intention de n'en faire qu'un étage, couronné d'une terrasse. Le monument de M. Fillon s'ajoute aux preuves de M. Berty et lui aurait donné exactement ce qui était élevé sous les Valois et avant l'Entrée de Henri IV. La série de petites fenêtres qui dominent le rempart paraît reproduire celles de l'étage inférieur plutôt que celles de l'étage intermédiaire, et il existe déjà en tête de la petite galerie, à la place où est le balcon aux chiffres d'Anne d'Autriche, une grande baie dont celle, décorée sous la mère de Louis XIV n'est qu'une modifica-



Imp. Lemercier et Cie Paris

La Réduction de la Ville de Paris par Henri IV.

tion. Le document est donc curieux, et la compagnie est heureuse de pouvoir en faire profiter l'histoire topographique du vieux Paris.

« On remarquera, sur le premier plan, l'exagération et la raideur des fleurs qui poussent sur la rive; elles sont tout à fait dans le goût flamand de cette époque, si propagé par les miniatures et les entourages des gravures de sainteté, alors maîtresses du marché, qu'il n'y a pas lieu de croire que le bas-relief soit d'un Flamand. En tout cas, celui qui l'a fait n'a pas fait une vue de fantaisie. Quant à la destination première de ce petit monument, elle est inconnue. Quoiqu'il ait été fait des réductions de la statue de Henri IV, il ne faut pas penser qu'il puisse être le débris d'un de leurs piédestaux et qu'il nous donne le bas-relief de l'ancienne statue du Pont-Neuf. Ceux même des grandes faces étaient deux par deux et en hauteur, ainsi que celui de l'entrée, qui se voyait sur la petite face postérieure et qui à cause de cela ne se trouve gravé dans aucune des vues de la statue.

« Il est probable que le petit bas-relief de bronze vient d'un coffret, ou peut-être de la décoration d'un cabinet. Dans tous les cas il ne devait pas être seul, et ceux qui l'accompagnaient étaient bien probablement aussi des sujets historiques contemporains. Ils eussent été bien curieux pour nous, mais il n'y a pas de chance de les retrouver, et l'on doit se trouver encore bienheureux que l'Entrée de Paris ait été sauvée et vienne apporter sa note sur une question archéologique qui vient d'être récemment traitée. »

M. Fillon, adresse en même temps à la compagnie le médaillon, sculpté en pierre de touche, représentant la tête de Louis XI, dont il avait été question dans la séance du 3 mai 1865 (Bull. p. 93), et au sujet duquel il avait été exprimé quelques doutes. L'examen du monument lui-même, dont on peut juger par le bois ci-contre, les dissipe complétement. C'est bien une œuvre ancienne et authentique. L'expression de *divus* dans l'inscription, qui n'est

pas de style en France, est usitée en Italie, où tous les Sforza sont ainsi qualifiés, et le monument est certainement italien. C'est le type, le costume et le bonnet de la médaille de Louis XI, gravée par Laurana. Le médaillon de pierre de touche est-il de sa main, ou est-il copié sur sa



médaille? C'est ce qu'il est impossible de décider ; ce qui est certain, c'est qu'il est italien et du temps de Laurana.

M. Alph. Despine, correspondant à Annecy, réclame contre la mention de la découverte d'un établissement thermal à Menthon, sur les bords du lac d'Annecy, indiquée dans la séance du 17 mai 1865 (Voy. *Bulletin*, p. 99). Cette découverte n'est pas nouvelle; au siècle dernier des ruines de cet établissement ont été constatées. A la date précitée,

M. Despine a réuni dans une brochure, sous le titre de *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses thermes* tous les souvenirs qui se rattachent à cette localité.

Séance du 24 décembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. Georges Duplessis, employé au département des estampes, de la Bibliothèque Impériale, annonce qu'il se porte candidat pour la place laissée vacante parmi les membres titulaires, par la mort de M. Labat. Ses présentateurs sont MM. Read et Quicherat. Le président désigne MM. Pol Nicard, de Montaiglon et Kœnigswarter pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

Le président annonce la mort presque subite de M. Grésy, membre résidant, et désigne M. Jules Marion pour rédiger conformément au Règlement la notice nécrologique consacrée à ce confrère, si unanimement regretté.

Le président annonce ensuite que M. Le Blant, membre titulaire de la Société vient d'être élu membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

M. de Longpérier fait passer sous les yeux de ses confrères le moulage d'un médaillon en terre cuite, trouvé à Lavillargues (Gard), représentant un combat de gladiateurs : il rapproche ce monument des objets de Stain-am-Anger dont il a été question dans la séance du 13 novembre dernier.

M. Le Blant entretient la Compagnie d'une inscription trouvée dans la cathédrale d'Évreux et inexactement attri-

buée à l'art chrétien gallo-romain. M. Le Blant établit que ce monument épigraphique provient des catacombes de Rome.

M. Delayant, associé correspondant à la Rochelle, communique la copie d'un acte du 1er octobre 1327 constatant que la compétence du maire de la Rochelle en matière criminelle s'étendait jusqu'à l'application de la peine capitale. A cette occasion il rappelle, d'après des documents empruntés à diverses sources, et dont plusieurs sont cités pour la première fois, les diverses phases par lesquelles passa ce droit de haute justice qui subsista, plus ou moins complet, jusqu'à la fin du XVIe siècle.

LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE
1er JANVIER 1867 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE SUIVANT.

Ouvrages divers.

ARBAUD (Damase). *Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge.* T. I. Digne, Guichard, 1847, in-8.

— *Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge.* La commune, deuxième époque. Digne, Guichard, 1854, in-8.

— *Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge.* La commune, troisième époque. Digne, Guichard, 1859, in-8.

— *Chants populaires de la Provence recueillis et annotés.* Aix, Makaire, 1862, in-18.

— *Chants populaires de la Provence recueillis et annotés par D...*, Aix, Makaire, 1864, in-18.

— *De l'orthographe provençale.* Aix, Makaire, 1865, in-8.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne.* T. VI. Paris, Durand, 1867, in-8.

Aretin (Karl Maria Freiherr Von). *Wallenstein*. München, Possenbach, 1845, in-4.

Ast (Friedrich). *Beleuchtung der Epicureischen Ethik*. München, Wolff, 1831, in-4.

Aubert (Édouard). *La vallée d'Aoste*, Paris, Amyot, 1860, in-4.

Aubigné (Th. Agrippa d'). *De la douceur des afflictions, opuscule inconnu adressé en l'an 1600, à Madame, sœur de Henri IV*. Paris, Aubry, 1856, in-8.

Aurès (Auguste). *Étude des dimensions du Parthénon* premier fascicule. Nîmes, Clavel, 1867, in-8.

Barthélemy (A. de). *La légende de saint Budoc et de sainte Azénor*. Saint-Brieuc, Francisque Guyon, 1867, in-8.

— *L'art gaulois*, extr. de la *Revue archéologique*, in-8.

— *Alesia, son véritable emplacement*, Paris, Palmé, 1867, in-8.

— *Le blason et l'armorial du hérault Berry*, in-8.

Bartholmès (Christian). *Discours sur la vie et le caractère du président Pierre de la Place, lu à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme français* le 19 avril 1853. Paris, Cherbuliez, 1853, in-8.

Bataillard (Ch.). *Notice sur la vie et les travaux de Auguste Duvivier*. Meulan, Masson, 1867, in-8.

Beauvillé (Victor de). *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*. Paris, imp. impériale, 1867, in-4.

Bénard (Pierre). *La collégiale de Saint-Quentin*. Paris, 1867, in-8.

ERNARD (Auguste). *Histoire de l'imprimerie royale du Louvre.* Paris, imp. impériale, 1867, in-8.

BERTY (Adolphe). *Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries.* I. Paris, imp. impériale, 1866, in-4.

BESOBRASOF. *Études sur les revenus publics. Impôts sur les actes.* Première partie. Saint-Pétersbourg, 1866, in-4.

— *Études sur les revenus publics. Impôts sur les actes.* Seconde partie. Saint-Pétersbourg, 1867, in-4.

BOISSARD (H.). *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée le 4 novembre* 1867. Aix, Remondet, 1867, in-8.

BORDEAUX. (R.). *L'église d'Épaignes et sa statue de saint Christophe*, in-32.

— *Questions ecclésiastiques.* Arras, Rousseau, 1866, in-8.

— *Questions ecclésiologiques.* Arras, Rousseau, 1866, in-8.

BOSTAGUET (Dumont DE), gentilhomme normand. *Mémoires inédits publiés par MM. Read et Fr. Waddington.* Paris, M. Lévy, 1864, in-8.

BOUTIOT (Théophile). *Notice sur les limites territoriales dans le département de l'Aube*, in-8.

— *Fouilles de la cathédrale de Troyes, opérées en juin* 1864. Notes communiquées, in-8.

— *Des institutions communales dans la Champagne méridionale au XII[e] et au XIII[e] siècle.* Troyes, Dufour, 1865, in-8.

— *Louis Jouvenel des Ursins, chevalier, bailli de Troyes.* Troyes, Dufour, 1864, in-8.

— *Histoire de l'instruction publique et populaire à Troyes, pendant les quatre derniers siècles.* Troyes, Dufey, 1865, in-8.

— *Notes sur les anciennes exploitations métallurgiques des contrées composant le département de l'Aube*, in-8.

— *Marie, ou la grosse cloche du Beffroi de Troyes.* Troyes, Dufour, 1863, in-8.

— *De la Champagne*, in-8.

— *Description en vers burlesques de l'assemblée tenue au Palais-Royal à Troyes, à l'occasion de la convocation des États généraux en* 1649. Troyes, Dufour, 1867, in-8.

Bremond d'Ars (Anatole-Marie-Joseph de). *Charles de Bremond d'Ars, marquis d'Ars.* Nantes, V. Forest, 1867, in-8.

Breton (Ernest). *Notice sur la vie et les ouvrages du Dominiquin.* Saint-Germain, Toinon, 1867, in-8.

Bruun (Philipp). *Notices historiques et topographiques concernant les colonies italiennes en Gazarie.* Saint-Pétersbourg, 1860, in-4.

Buchner (Andreas). *Ueber die Einwohner Deutschlands im zweiten Jahrhundert der christlichen Zeitrechnung, namentlich ueber Sachsen und Bayern nach. Cl. Plolemaeus*, in-4.

Cailliaud (Frédérich). *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc*, etc.; fait dans les années 1819-1822. Paris, 1823-1827, 4 vol. in-8 avec un atlas in-folio.

Carducci (Giosne). *Commemorazione di G. A Noël des Vergers*, in-8.

Cellerier (J. E.). *L'académie de Genève, esquisse d'une histoire abrégée de cette académie pendant les trois premières périodes de son existence*, 1559-1798. Paris, Meyrueis, 1855, in-8.

Chabot (le docteur). *Résumé des observations météorologiques faites à Saint-Romans-les-Melle (Deux-Sèvres) depuis le 1er janvier* 1837 *jusqu'au* 31 Décembre 1863, in-8.

Chalon (Renier). *Méreaux de Tournai.* Bruxelles, Gobbaerts, 1867 in-8.

— *Souvenir des Croisades. Quart de dinar trouvé près d'Ypres.* In-8.

— *La plus grande médaille qu'on ait jamais frappée.* In-8.

— *Poids du moyen-âge. Une once de Malines.* In-8.

Chamier (Daniel). 1564-1621. *Journal de son voyage à la cour de Henri IV en* 1607, *et sa biographie par M. Ch. Read.* Paris, 1858, in-8.

Chazaud (M. A.). *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon.* Moulins, Desrosiers, 1865, in-8.

Claudius (M.). *Das Gehörorgan von Rhytina Stelleri.* Saint-Pétersbourg, 1867, in-4.

Cochet (l'abbé). *Le tombeau de sainte Honorine à Graville près le Havre.* Rouen, Cogniard, 1867, in-8.

— *Note sur un bracelet en bronze trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf, en* 1865. Rouen, Cognard, 1867, in-8.

Coligny (l'amiral Gaspard de). *Testament olographe*, 1569. Paris, Cherbuliez, 1853, in-8.

Coquerel (Athanase). *Vie et mort de Wolfgang Schuch, martyr, brûlé à Nancy, le 21 juin 1525*. Paris, Cherbuliez, 1854, in-8.

Corblet (l'abbé J.). *Notice sur une inscription du XI[e] siècle, provenant de l'abbaye de Corbie*. Arras, 1866, in-8.

— *Notice nécrologique sur l'abbé Ch. Berton*. Amiens, Chalier, 1866, in-8.

Couret (Alphonse). *Substitutions prohibées en Droit Français*. Grenoble, Prudhomme, 1863, in-8.

— *Des irrigations chez les Romains*. Grenoble, Prudhomme, 1866, in-8.

Cornelius. *Ueber die Deutschen Einheits bestrebungen im 16. Jahrhundert*. München, 1862, in-4.

Danvin (Le D[r] B.). *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin*. Saint-Pol, Bécart-Renard, 1866, in-8.

Decagny (l'abbé Paul). *État général de l'ancien diocèse d'Amiens*. Amiens, Lenoel, 1866, in-8.

Delacroix (A.). *La Séquanie et l'histoire de Jules César*. Besançon, Dodivers, 1867, in-8.

Delisle (Léop.). *Rouleaux des morts du IX[e] au XV[e] siècle*. Paris, Renouard, 1866, in-8.

Demarsy (Arthur). *De l'architecture militaire des Croisés en Syrie*. Arras, Rousseau-Leroy, 1866, in-8.

— *Publications relatives à la numismatique, faites en 1864 et 1865*. Paris, Pillet, 1866.

— *Note sur le terrier du comté de Clermont en Beauvaisis*. Beauvais père, 1867, in-8.

Demarsy (Arthur). *Notice historique sur le régiment de Ponthieu*. Abbeville, Briez, 1867, in-8.

— *Du vol et de sa répression d'après les lois germaines*, in-8.

Deschamps de Pas (Louis). *Note sur un manuscrit provenant de la corporation des poissonniers de Saint-Omer*. Saint-Omer, Fleury, 1867, in-8.

— *Quelques méreaux de plomb de marque relatifs à l'Artois*, in-8.

Despine (Alphonse). *Notice historique sur Menthon-les-Bains et les Thermes*. Annecy, Burdet, 1865, in-8.

Devals (aîné). *Histoire de la ville de Nègrepelisse*, in-18.

— *Habitation troglodytique des Proats-hauts, commune de Léojac, Tarn-et-Garonne*, in-4.

— *Études sur les limites des anciens peuples qui habitaient le département de Tarn-et-Garonne, et sur les voies antiques du même département*. Montauban, Forestié, 1862, 1866, in-8.

— *Histoire de Montauban*. Montauban, Forestié, 1855, in-8.

— *Montricoux*. Toulouse, Douladoure, 1864, in-8.

Dexippi *philosophi platonici in Aristotelis Categorias dubitationes et solutiones*. Græce edidit Spengel, Monachii, 1859. Schumih, in-4.

Dirks (J.). *Trésor de Wienwerd. Ornements, et monnaies mérovingiennes et byzantines en or*, in-8.

Dognée (Eugène M.-O.). *Congrès archéologique international. Discours prononcé dans la séance d'inauguration tenue à Anvers. Le 25 Août* 1867. Paris, Durand, 1867, in-8.

DOGNÉE (Eugène M.-O.). *Pompéi, étude sur l'art antique.* Liége, Carmanne, 1866, in-8.

— *Eros et Hélène, vase peint à ornements dorés.* Paris, Didier, in-8.

— *L'art et l'industrie, étude contemporaine.* Liége, Carmanne, 1863, in-8.

— *Les symboles antiques. L'OEuf.* Bruxelles, Muquardt, 1865, in-8.

— *Histoire du pont des Arches de Liége.* Liége, Renard, 1860, in-8.

DORN (B.). *Drei in der kaiserlichen öffentlichen Bibliothek zu St-Petersburg befindliche astronomischen instrumenten, mit arabischen Inschriften.* St-Petersburg, 1865, 4.

DUPLESSIS (Georges). *Notice sur la vie et les travaux de Gérard Audran, graveur ordinaire du roi.* Lyon, Perrin, 1858, in-8.

— *Essai de bibliographie contenant l'indication des ouvrages relatifs à l'histoire de la gravure et des graveurs.* Paris, Rapilly, 1862, in-8.

— *Le département des estampes à la bibliothèque Impériale, son origine et ses développements successifs.* Paris, Claye, 1866, in-8.

— *Le Peintre graveur français, ouvrage faisant suite au peintre graveur de M. Bartsch*, par A. P. F. Robert Dumesnil. Paris, 1865, in-8.

— *Essai d'une bibliographie générale des beaux-arts.* Paris, Rapilly, 1866, in-8.

— *Catalogue de l'œuvre de Abraham Bosse.* Bruxelles, Labroue, 1859, in-8.

DUVAL (Louis). *Études critiques sur le patois poitevin.* Niort, Mercier, 1867, in-8.

— *Note sur l'application de la philologie à la géographie historique du bas-Poitou*, in-8.

— *Extraits des registres de la commune de Poitiers et de la commune de Niort relatifs à la seconde guerre des protestants depuis l'édit de Nantes.* In-8.

EGGER (E.). *Note sur une inscription grecque de Marseille.* Aix, Remondet Aubin, 1867, in-8.

FILLOUX (A.). *Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule.* 2e édition. Paris, Rollin, 1867, in-8.

FINK (Joseph Von). *Ueber die politischen Unterhandlungen des Churfursten Johann Wilhelm von der Pfalz zur Befreyung der Christenheit in Armenien vom Jocher der Unglaubigen von* 1698 *bis* 1705. München, 1829, in-4.

FIORELLI (Giuseppe). *Sulle scoverte archeologiche fatte in Italia dal* 1846 *al* 1866. Napoli Ghio, 1867, in-4.

FROSSARD (Charles L.). *La réforme dans le Cambrésis au* XVI *siècle, manuscrit publié pour la première fois et annoté.* Paris, Grassart, 1855, in-8.

GIESEBRECHT (Wilhelm von). *Ueber einige ältere Darstellungen der deutschen Kaiserzeit*, München, 1867, in-4.

GIRAUD (L'abbé Magl.). *Histoire du prieuré de Saint-Damien, établi sur les ruines de l'ancien Taureentum.* Toulon, Laurent, 1849, in-8.

GIVELET (Ch.). *Saint-André de Reims.* Reims, Dubois, 1866, in-8.

— *Visite aux anciennes maisons de Reims à l'occasion du*

congrès archéologique en juillet 1861. Reims, Dubois, 1863, in-8.

Godard-Faultrier (M. V.). *Étude sur un vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage*. Angers, Lachèse, 1867, in-8.

Gozzadini (Giovanni). *Di una targa bentivolesca pitturata nel secolo* xv. In-4.

Grésy (Eugène). *Les insignes de Catherine de Médicis au château d'Ecouen*. In-8.

— *Inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve, le quatrième jour d'août* 1532; *précédé d'une notice*. In-8.

— *Iconographie de Saint-Loup empruntée principalement aux monuments de l'art local et la vendange divine, retable du* xvi*e siècle sculpté par Jacques Segogne dans l'église de Récloses, près Fontainebleau*. Meaux, Carro, 1867.

Gruber (Wenzel). *Ueber den Musculus epitrochleo-anconeus des Menschen und der Saügethiere*. St-Petersburg, 1866, in-4.

— *Ueber die männliche Brustdrüse und ueber die Gynaecomastie*. St-Petersburg, 1866, in-4.

Gyss (l'abbé). *Histoire de la ville d'Obernay*. Strasbourg, Salomon, 1866, 2 vol. in-8.

Hahn (Alexandre). *Monuments celtiques des environs de Luzarches (Seine-et-Oise)*. Paris, Bouquin, 1867, in-8.

Haneberg (Daniel). *Abhandlung ueber das Schul-und Lehrwesen der Muhamedaner im Mittelalter*. München, Weist, 1850, in-4.

HEINTZ (Philippe-Casimir). *Pfalzgraf Stephan, erster Herzog von Pfalz-Zweybrückem*. München, in-4.

HEUZEY (Léon). *Les couvents des météores en Thessalie*. Paris, Didier, 1864, in-8.

— *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*. Paris, Didot, 1860, in-8.

— *École des beaux-arts. Cours d'histoire et d'antiquités, 12 mai* 1863. *Séance d'ouverture*. In-8.

— *Mission archéologique de Macédoine.*

HOEFLER (Constantin). *Betrachtungen ueber die Ursachen, welche im laufe des sechzehnten una siebenzehnten Jahrhunderts den Verfall des deutschen Handels herbeiführten*. München, Weiss, 1842, in-4.

— *Ueber die politische Reformbewegung in Deutschland im* XV *jahrhunderte und den Antheil Bayerns an denselben*. München, Weis, 1850, in-4.

— *Ueber die Gründung der Wissenschaft altdeutscher Sprache und Literatur*. München, Weiss, 1857, in-4.

HUBNER (E.). *Relief eines rœmischen Kriegers im Museum zu Berlin*. Berlin, 1866, in-4.

JUNG (M.). *De l'authenticité du fameux livre des taxes de la chancellerie de Rome et préalablement de l'origine des indulgences*. Paris, Meyrins, 1857, in-8.

KOKSCHAROW (Von N.). *Ueber den russischen Ortsokas*. St-Petersburg, 1867, in-4.

KOWALEWSKY (A.). *Entwickelungsgeschichte der Rippenqualle*. St-Petersburg, 1866, in-4.

— *Entwickelungsgeschichte des Amphioxus lanceolatus*. St-Petersbourg, 1867, in-4.

KOWALEWSKI (A.). *Beitræge zur Entwickelungsgeschichte der Holothurien*. St-Petersburg, 1867, in-4.

— *Anatomie des Balanoglossus delle Chiaje*. St-Petersburg, 1866, in-4.

— *Ueber das central Nervensystem und das Gehörcorgan der Cephalopoden*. St-Petersbourg, 1867, in-4.

KRABINGER (Johann Georg.). *Die classischen Studien und ihre Gegne*. München, Weiss, 1853, in-4.

KUNSTMANN (Friedrich). *Afrika vor den Entdeckungen der Portugiesen*. München, Weiss, 1853, in-4.

LAGRÈZE (G. Bascle DE). *Chronique de la ville et du château de Lourdes*. Deuxième édition, Paris, L. Hachette, 1866, in-18.

LA SAUSSAYE (L. DE). *Histoire du château de Blois*. Sixième édition. Blois et Paris, Aubry, 1866, in-18.

— *Blois et ses environs*. Blois et Paris, 1867, in-18.

LASTEYRIE (Ferdinand DE). *L'histoire du travail à l'Exposition universelle*. Paris, Didier, 1867, in-8.

— *Rapport fait à l'académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France*. Paris, Didot, 1867, in-4.

LEGUAY (Louis). *Fouilles de l'allée couverte d'Argenteuil*. Paris, Didier, 1867, in-8.

— *Antiquités anté-historiques et gauloises des Parisii, première note*. Paris, Boucquin, 1867, in-8.

— *Note sur une pierre à polir les silex, trouvée à La Varenne Saint-Maur (Seine)*. In-8.

LEPAGE (Henri). *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*. Paris, Imp. impériale, 1862, in-4.

LECLERC (L.). *Le monument des Lollius et Apulées*. Article inséré dans l'Indépendant de Constantine du 1er avril 1864. In-folio.

LEROY (G.). *Archers et arquebusiers de Melun*. In-8.

— *Jeanne d'Arc à Melun*. Meaux, Carro, 1867, in-8.

— *Le commerce et l'industrie à Melun avant* 1789. Meaux, Carro, 1867, in-8.

— *Melun sous Henri IV*, 1590-1610. Melun, 1866, in-8.

— *Notice sur les épidémies qui ont sévi à Melun*. Melun, Michelin, 1866, in-8.

— *Une excursion à Chaumes en Brie*. Melun, Hérisé, 1857, in-8.

LEVOT (P.). *Batailles navales de la France*. Voyez Troude.

— *Notice sur la vie, les services et les travaux de M. le chevalier de Fréminville*. Brest, Roger, 1867, in-8.

LINSSER (Carl). *Die periodischen Erscheinungen des Pflanzenlebens in ihrem Verhältnisse zu den Wärmerscheinungen*. St-Petersbourg, 1867, in-4.

LOHR (Franz). *Die deutsche Politiks König Heinrichs I*. München, 1857, in-4.

MABILLE (Émile). *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*. Paris, Hénaux, 1866, in-8.

Marille (Émile). *Catalogue analytique des diplomes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de dom Housseau.* Tours, Ladevèze, 1863, in-8.

— *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en* 1793. Paris, Hénaux, 1866, in-8.

Marolles (Michel de, abbé de Villeloin). *Le livre des peintres et graveurs.* Paris, Jannet, 1855, in-8.

Martius (von Carl Fr. Ph.). *Akademische Denkreden.* Leipzig, Fleischer, 1866, in-8.

— *Beiträge zur Ethnographie und Sprachenkunde Amerikas zumal Brasiliens.* Leipzig, Fleischer, 1867, 2 parties. In-8.

Massmann (Hans Ferdinand). *Deutsch und Welsch oder der Weltkampf der Germanen und Romanen.* München, Weiss, 1843, in-4.

Maximowicz (C.-J.). *Revisio Hidrangicarum Asiæ orientalis.* St-Petersbourg, 1867, in-4.

— *Rhamneæ orientali-asiaticæ.* St-Petersbourg, 1866, in-4.

Ménard. *Rapport sur les travaux de la société des Antiquaires de l'Ouest, pendant l'année 1866, lu dans la séance publique du* 30 *décembre* 1866, in-18.

Monluc (Blaise de). *Commentaires et lettres.* Tome deuxième. Paris, Renouard, 1866, in-8.

Montaiglon (A. de). *Rapport sur la visite faite par la société impériale des antiquaires de France à l'hôtel Carnavalet.* In-8.

Morbio (Carlo). *Delle monete battute da Carlo Magno in Italia.* In-8.

Morel-Fatio (Arnold). *Monnaies et médailles apocryphes de Bongen et Sangern au canton de Berne*. Paris, Thunot, 1867, in-8.

Morin (E.). *De l'état des forces romaines en Bretagne vers le* v^e^ *siècle*. In-8.

— *Essai sur l'art de vérifier les dates des calendriers Julien et Grégorien*. Paris, Dezobry, 1850, in-8.

— *Introduction à l'histoire de l'Armorique au* v^e^ *siècle*. In-8.

— *Les Britanni*. Paris, Dezobry, 1862, in-8.

— *Plan d'un oratoire ou église chrétienne de la fin du* ive *siècle décrit par saint Grégoire de Nysse*. In-8.

Mussat (Karl August). *Die Verhandlungen der protestantischen Fürsten in den Jahren* 1590 *und* 1591 *zu Gründung einer Union*. München, 1865, in-4.

— *Denkrede auf Dr. Georg Thomas von Rudhart*. München, 1861, in-4.

Muoni (Damiano). *Cenni sulle vari raccolte*. Milano, 1861, in-8.

— *Melzo e Gorgonzola loro dintorni, studi storici con documenti e note*. Milano, Gauffi, 1866, in-8.

— *Nuovo repertorio delle zecche d'Italia dal medio evo ai tempi nostri*. Milano, Brigola, in-8.

Narbonne (Pierre). *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV de l'année* 1701 *à l'année* 1744. Paris, Durand, 1866, in-8.

Otreppe de Bouvette (Alb. d'). *Les Vagabondes, pensées sœurs des Voltigeuses*. 70e livraison. Juillet 1867. Liége, Carmanne, 1867, in-8.

Parent de Rosan. *Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, plus tard marquise de Maintenon, de par brevet royal, fabricante de fourneaux économiques*. Paris, in-8.

Parrocel (Étienne). *Annales de la peinture*. Paris, Albessard, 1862, in-8.

— *Discours et fragments*. Deuxième édition. Marseille, 1867, in-8.

Paumier (L. D.). *La Saint-Barthélemy en Normandie*. In-8.

Perrot (G.). *Mémoire sur l'île de Thasos*. Paris, Impr. impériale. 1864, in-8.

— *De Galatia provincia romana. Lutetiæ Parisiorum, E. Thorin*. 1867, in-8.

— *Le palais de Constantin à Constantinople*. In-8.

— *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*. Paris, Didot, 1862, in-folio.

Pfaffenhoffen (F. baron de). *Deniers frappés à Milan au nom des empereurs Otton I et Otton II*. In-8.

— *Attribution à Ragenfrid maire du palais sous Dagobert III et Chilpéric II, d'un denier mérovingien d'argent*. In-8.

— *Essai sur les aspres comnénats, ou blancs d'argent de Trébisonde*. Paris, Rollin, 1847, in-4.

— *Lettre à M. de Saulcy sur quelques monnaies inédites de princes croisés*. In-8.

— *Lettre à M. F. de Saulcy sur quelques monnaies byzantines*. In-8.

— *Le prince croisé Beaudoin*. In-8.

PFAFFENHOFFEN (F. baron DE). *Die Münzen der Herzoge von Alemannien.* Carlsruhe, Noldeke, 1845, in-8.

PHILIPPS (Georg). *Ueber die Ordalien bei den Germanen in ihrem Zusammenhange mit der Religion.* München, Weiss, 1847, in-4.

PICTET (Adolphe). *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises.* Paris, Didier, 1867, in-8.

PLATH (Jos. Heinrich). *Ueber die lange Dauer und die Entwickelung des chinesischen Reiches.* München, 1861, in-4.

POISSON (Le baron). *Mémoire sur l'œuvre historique de la ville de Paris*, 1867, in-4.

POLAIN (L.). *Récits historiques sur l'ancien pays de Liége.* Bruxelles, Cobbaerts, 1866, in-8.

PRANTL (Carl). *Die gegenwärtige Aufgabe der Philosophie.* München, 1852, in-4.

PROST (Aug.). *Notice sur M. Victor Simon et sur ses travaux.* Metz, Blanc; 1866, in-8.

QUICHERAT (Jules). *Rapport au Comité impérial des travaux historiques sur l'état de la question des puits funéraires.* In-8.

QUANTIN (Max.). *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne.* Paris, Imp. impériale, 1862, in-4.

RAYMOND (Paul). *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées.* Paris, Imp. impériale, 1863, in-4.

Sprunner (Karl von). *Pfalzgraf Rupert der Cavalier.* München, Weiss, 1854, in-4.

Stepanof (Paul). *Ueber Geschlechtsorgane und Entwickelung von Ancylus fluviatilis.* St-Petersburg, 1866, in-4.

Strauch (Alexander). *Synopsis der gegenwärtig lebenden Crocodiliden.* St-Petersburg, 1866, in-4.

Streber (Franz). *Ueber die Gorgonen Fabel oder Erkälrung eines etrurischen Broncereliefs inder Glyptot ehk zu München.* München, Wolf, 1834, in-4.

Thomas (Georg Martin). *Die Stellung Venedigs in der Weltgeschichte.* München, Straub, 1864.

— *Ueber neu aufgefundene Dichtungen Francesco Petrarcas.* München, Weiss, 1858, in-4.

— *Die staatliche Entwickelung bei den Völkern der alten und neuen Zeit.* München, Weiss, 1849, in-4.

Trepier (l'abbé). *La vérité sur St-Hugues et ses cartulaires.* Grenoble, Prudhomme, 1867, in-8.

— *Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Grasivaudan.* Grenoble, Prudhomme, 1863, in-8.

— *Origine et influence des monastères et prieurés de la Savoie.* Chambéry, Puthod, 1866, in-8.

Troude (O.). *Batailles navales de la France, publiées par P. Levot. Tomes premier et second.* Paris, Challamel, 1867, in-8.

Vallet de Viriville. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc dite la pucelle d'Orléans, traduit du latin et publié*

intégralement pour la première fois en français. Paris, Didot, 1867, in-8.

— *Notice historique sur la médaille frappée à la Monnaie de Paris en souvenir de l'expulsion des Anglais de* 1451 *à* 1460. Paris, in-8.

— *L'École des chartes, son passé, son état présent, son avenir.* Paris, Schiller, 1867, in-8.

Van der Kellen (Ir. —). *Histoire du travail, catalogue spécial des Pays-Bas.* In-8.

Vulliemin (L. —). *Pierre le Grand et l'amiral Lefort.* Lausanne, Bridel, 1867, in-8.

Zettner (A. de —). *Note sur les sépultures indiennes du département de Chiriqui.* Panama, Cash, 1866, in-8.

Wille (J. G. —). *Journal d. c. Publié par G. Duplessis.* Paris, Renouard, 1857, 2 vol. in-8.

Windischmann (Friedrich —). *Der Fortschritt der Sprachenkunde und ihre gegenwärtige Aufgabe.* München, Weiss, 1844, in-4.

Wissmayr (Joseph —). *Dr. Lorenz Hübner's biographische Charakteristik.* München, 1855, in-4.

Witte (J. de —). *Notice sur Celestino Cavedoni.* Paris, Thunot, 1867, in-8.

Wittmann (Dr. —). *Die Germanen und die Romer in ihrem Wechselverhältnisse vor dem Falle des Westreiches.* München, 1851, in-4.

Woronin. — *Ueber die bei der Schwarz-Erle (Alnus glutinosa) und der gewöhnlichen Gartenlupine (lupinus mutabilis) austretenden Wurzel-anschwellung.* St-Petersburg, 1866, in-4.



Revues et Journaux.

Annuaire de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques. Seconde série, 8 et 9e volumes, XVIII et XIX de la collection, 1866-1867. Paris, Derache.

Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, le 27 avril 1867. Paris, Imp. impériale, 1867, in-8.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 4, 5 et 6 avril 1866. Archéologie. Paris, Imp. impériale, 1867, in-8.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 4, 5 et 6 avril 1860. Histoire, philologie et sciences morales. Paris, 1867, in-8.

Congrès archéologique de France. XXXIIIe session. Séances générales tenues à Senlis, Aix et Nice en 1866. Paris, Derache, 1867, in-8.

— XXXIIe session. Séances générales tenues à Montauban, Cahors et Guéret, en 1865. Paris, Derache, 1866.

Bulletin du bouquiniste. 11e année, 1867, in-8.

Journal des Savants. Année 1867, in-4.

L'Institut, 32e année, n° 373. Janvier — août 1867. Paris, in-4.

L'investigateur, Journal de l'Institut historique de France. 34e année. T. VII et 4e série, in-8.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1866, 10e volume. Constantine, Arnolet, 1866, in-8.

Revue africaine, 11e année. Alger, Bastide, 1867, in-8.

Revue de l'art chrétien, 11e année, 1867, in-8.

Revue des sociétés savantes des départements, quatrième série. T. V, mai 1867. Paris, Imp. impériale, 1866-1867, in-8.

— T. IV, V, VI. Paris, Imp. impériale, 1866-1867, in-8.

Revue Savoisienne. Année 1867. Annecy, in-4.

Mémoires des sociétés savantes, sociétés françaises.

AISNE. — *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, troisième série. T. VI. Travaux de 1864 à 1866. Saint-Quentin, 1866, in-8.

ALLIER. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*. T. I-VII, IX et X. Moulins, Desrosiers, 1866, in-8.

— *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*. T. XXX de la collection. T. III. Troisième série. Année 1866. Troyes, in-8.

BAS-RHIN. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Paris, 1867, in-8.

BOUCHES DU RHÔNE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*. T. XXVIII, XXIX et XXX. Marseille, 1866-1867, in-8.

CALVADOS. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Caen, 1867.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 7e année. Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre 1866. Paris, Derache, 1866, in-8.

Côtes-du-Nord. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord.* Bulletins et mémoires. T. V. Année 1867. Saint-Brieuc, Guyon Francisque, 1868, in-8.

Deux-Sèvres. — *Mémoires* de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres. 2e série. T. VI, 1866. Deuxième partie, Niort, Clouzot, in-8.

— *Bulletins* de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres. 1er et 2e trimestres 1866.

Gard. — *Mémoires* de l'Académie du Gard. Novembre 1863, août, novembre 1864, août 1865. Nîmes, Clavel, 1865-1866, in-8.

Haute-Garonne. — *Revue archéologique* du midi de la France. Année 1867. Toulouse, 1867, in-4.

— *Mémoires* de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831. T. IX, 1re livraison. Paris, Didion, 1867, in-4.

Haute-Loire. — *Annales* de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. T. XXVII, 1864-1865. Lepuy, 1867, in-8.

Haute-Marne. — *Mémoires* de la Société historique et archéologique de Langres. T. II, n° 5. Langres, 1867, in-4.

Haute-Vienne. — *Registres consulaires* de la ville de Limoges. Limoges, Chapoulard, 1867, in-8.

— *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XVI. Limoges, Chapoulard, 1866.

Hérault. — *Publications* de la Société archéologique de Montpellier, n° 31. Montpellier, août 1866, in-4.

— *Bulletin* de la Société archéologique, scientifique et lit-

téraire de Béziers, Hérault. Deuxième série. T. IV, 11e livraison. Béziers, Millet, 1867, in-8.

INDRE-ET-LOIRE. — *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine. T. XVII, 1865. Tours, Verger, 1865, in-8.

LOIRE. — *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. X. Année 1866. Saint-Étienne, 1866, in-8.

LOIR-ET-CHER. — *Mémoires* de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. T. VII. Blois, Lecesne, 1867, in-8.

LOIRET. — *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais pour l'année 1866, premier trimestre de l'année 1867. Orléans, Jacob, 1866, in-8.

MAINE-ET-LOIRE. — *Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Commission archéologique de Maine-et-Loire. Répertoire archéologique de l'Anjou.* Année 1867. Angers, 1867, in-8.

MARNE. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims.* XL et XLIe vol. Annnées 1864-1865, n. 1 et 2. Reims, 1866, in-8.

MOSELLE. — *Mémoires* de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. VIIIe volume. Metz, Rousseau, 1866, in-8.

— *Bulletin* de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. 9e année. Metz, Rousseau-Pallez, 1866, in-8.

— *Mémoires* de l'Académie impériale de Metz. XL-XLVII, année. 1865-1866. Deuxième série, XIVe année. Metz, 1866, in-8.

Nord. — *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai. T. XXIX, 1re et 2e parties. Cambrai, 1867, in-8.

— *Mémoires* de la Société impériale d'agriculture, de sciences et arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. Deuxième série. T. VIII. 1863-1865. Douai, Crépin, 1866, in-8.

— *Mémoires* de la Société dunkerquoise, 1865-1866. XIe v. Dunkerque, Benjamin Kien, 1866, in-8.

— *Mémoires* de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1866, IIIe année, 3e volume. Paris, 1867, in-8.

Oise. — *Mémoires* de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. T. VI. Beauvais, Père, 1865-1866, in-8.

Pas-de-Calais. — *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique. Seizième année, 61 et 62e livraisons. Janvier à juin, 1867. Saint-Omer, 1867, in-8.

Savoie. — *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. X. Chambéry, 1866, in-8.

Seine. — *Bulletins* de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire. Paris, Dumoulin, 1867, in-8.

Seine-et-Marne. — *Bulletin* de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. 3e et 4e années. Meaux, Carro, 1866, in-8.

Seine-et-Oise. — *Mémoires* de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. T. VII. Versailles, Aubert, 1866, in-8.

Seine-Inférieure. — *Précis* analytique des travaux de l'A-

cadémie impériale des sciences belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1866. Rouen, Boissel, 1866.

Somme. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie. Anné 1867. Amiens, Caillaun, 1867, in-8.

Vienne. — *Bulletins* de la Société des antiquaires de l'Ouest, quatrième trimestre de 1866. Premier et deuxième trimestres de 1867, in-8.

Yonne. — *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1867, XXIe vol. Auxerre, 1867, in-8.

— *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1866. XXe volume. Auxerre, 1867, in-8.

— *Bulletin* de la Société archéologique de Sens. T. IX. Sens, Duchemin, 1867, in-8.

Sociétés étrangères.

Angleterre. — *Archaeologia: Or Miscellaneous tracts relating to antiquity published by the Society of antiquaries of London.* Volume LV. London, Nichols, 1866, in-4.

— *Proceedings of the Society of antiquaries, of London.*

— Nov. 17, 1864. — Feb. 28, 1865. — Feb. 23. — Nov. 30, 1865, in-8.

— *Proceedings of the Society antiquaries of Scotland.* Volume VI. — Part. 1. Edinburgh, 1866, in-4.

— *Appendix to.* Vol. VI. Edinburg, 1867, in-4.

— *The archeological Journal.* Volumes XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII. London, 1854-1865, in-8.

AUTRICHE. — *Archiv für Oesterreichische Geschichte.* 35e volume. 2e partie. 36e volume, 1re partie. 37e volume. Wien, 1866, in-8.

— *Fontes rerum austriacarum. Oesterreichische Geschitchsquellen.* Seconde partie. *Diplomataria et Acta.* XXV vol.

— *Fontes rerum austriacarum. Oesterreichische Geschichtsquellen Scriptores.* Première partie du T. VII. — *Geschichts-schreiber der Hussitischen Bewegung in Böhmen.* Wien, 1866, troisième partie, in-8.

— *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe.* 51 vol. Année 1865. 52 vol. Année 1866. Wien, 1866, in-8.

BAVIÈRE. — *Anzeiger fur Kunde der deutschen Vorzeit.* 1866, november, n. 11, in-4.

— *Abhandlungen der Historischen Classe der Kæniglich-bayerischen Akademie der Wissenchafen.* Vol. III, IV, V.

— *Abhandlungen der Philosophisch-Philologischen Classe der Königlich-bayerischen Academie der Wissenschaften.* München, 1840, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— *Gelehrte Anzeigen, herausgegeben von Mitgliedern der K. bayer. Akademie der Wissenschaften.* Munchen, 1835, 1858. 50 vol. in-4.

— *Sitzungsberichte der kænigl. bayer. Academie der Wissenschaften zu München.* 1860-1867. 55 vol. Munchen, Weiss, 1860-1867, in-8.

BELGIQUE. — *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége pour l'année* 1867. Liége, Camanne, 1867, in-18.

— *Bulletin* des commisions royales d'art et d'archéologie. Quatrième année. Octobre — décembre, 1865. — Cinquième année, janvier et février 1866. — Mars et avril, mai et juin, juillet et août.

— *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*, par M. N. J. Leclercq. Bruxelles, Gobbaerts, 1867, in-4.

— *Revue* de la numismatique belge, 4e série. T. VIII. Bruxelles, 1867, in-8.

ESPAGNE. — *Monumentos arquitectonicos de España*. Livraisons 30 et 31. Madrid, grand in-folio.

ÉTATS-UNIS. — *Condition and doings of the Boston Society of natural history, as exhibited by the Annual reports of the custodian, treasurer, librarian and curators*. May, 1865, Boston, 1865, in-8.

— *Proceedings of the Boston Society of natural history taken from the Societys reards*. Vol. X, in-8.

— *Proceedings of the American Academy of arts and sciences*. VI et VII, in-8.

— *Annual report of the board of the regents of the Smithsonian Institution*. Washington. Années 1865 et 1866, in-8.

— *Annual report of the trustees of museum of comparative zoology, at Harvard college in Cambridge, tiogether with the Report of the director*, 1867. Boston, Wright, 1867, in-8.

— *Smithsonian miscellaneous Collections*. Vol. VI et VII. Washington, 1867, in-8.

— *Report of the secretary War, with accompaning papers*. Washington, 1866, in-8.

— *The Canadian Journal of industry, science and art*, 1867. Toronto, in-8.

HOLLANDE. — *Publication de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-*

duché de Luxembourg. Années 1858-1865. Vol. XIV-XXI. Luxembourg, Buck, in-4.

ITALIE. — *Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste*. Mentip, 1866, in-8.

PRUSSE. — *Archäologischer Anzéiger zur archäologischen Zeitung, Jahrgang* XXV, n. 217. Januar, 1867, in-4.

RUSSIE. — *Compte rendu* de la commission impériale archéologique pour l'année 1864. Avec un atlas. Saint-Pétersbourg, 1865, in-4.

— *Mémoires* de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétesbourg, VIIe série. T. X, n. 1-9. Saint-Pétersbourg, in-4.

— T. X, n. 16; t. XI, n. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Saint-Pétersbourg, in-4.

— *Bulletin* de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. T. X, XI, XII, in-4.

— *Recueil* d'antiquités de la Scythie, avec un atlas : livraison première. Saint-Pétersbourg, 1866, in-4.

SUISSE. — *Beiträge zur Vaterländischen Geschichte, herausgegeben von der historichen Gesellschaft zu Basel*. II, VII, VIII vol. Basel, 1843-1866, in-8.

— *Der Geschichts-Freund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwiz, Unterwalden und Zug*. XXI et XXII vol. 1867, in-8.

— *Regeste genevois* ou *Répertoire chronologique et analytique* des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Genève, 1866, in-4.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1866.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1867.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.